CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR 2006





CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) a été créée le 16 avril 1956 afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés. Elle s'est depuis lors adaptée à l'évolution des priorités sociales en Europe. Sa mission est de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

OBJECTIFS

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Avec ses 39 États membres, elle représente un instrument majeur de la politique de solidarité en Europe.

Depuis sa création en 1956, la Banque participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie dans les régions les moins favorisées du continent européen.

LE CONSEIL DE L'EUROPE ET LA CEB

La Banque est autonome juridiquement et financièrement. Elle procède d'un Accord Partiel des États membres du Conseil de l'Europe et est soumise à la haute autorité de celui-ci. Son siège administratif se trouve à Paris.

Rappelons que le Conseil de l'Europe a été créé le 5 mai 1949, par le Traité de Londres. Au cours de son histoire, le Conseil de l'Europe a affirmé son rôle en termes de garantie des Droits de l'Homme et de développement de la Démocratie.

Parallèlement à cette action, le Conseil de l'Europe a suscité la création de plusieurs Accords Partiels, signés par une partie de ses États membres.

La CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe, alors dénommée "Fonds de Réétablissement pour les réfugiés nationaux et les excédents de population en Europe", puis "Fonds de Développement Social du Conseil de l'Europe", a été le premier de ces Accords Partiels, signé par huit pays le 16 avril 1956. Aujourd'hui, avec l'adhésion de la Géorgie au début de l'année 2007, elle compte 39 États membres.

Les relations entre la Banque et le Conseil de l'Europe sont assurées par le Secrétariat de l'Accord Partiel, situé à Strasbourg. Le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe émet un avis de recevabilité du point de vue politique et social pour chaque projet soumis à la Banque.

ACTIVITÉS

La Banque accorde des prêts pour financer des projets à vocation sociale. Son action est complémentaire de celle des autres organismes financiers intergouvernementaux ; elle joue un rôle central dans le financement des infrastructures sociales.

Les prêts de la Banque sont octroyés selon des critères précisément définis. Sont ainsi considérés comme prioritaires les projets qui "aident à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de

réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques".

En cinquante ans d'histoire, le champ d'intervention de la Banque s'est progressivement élargi à d'autres secteurs d'intervention : éducation et formation professionnelle, santé, logement social, emploi dans les PME, amélioration de la qualité de vie en milieu urbain défavorisé et modernisation rurale, protection de l'environnement, sauvegarde du patrimoine historique et culturel et infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

RESSOURCES FINANCIÈRES

L'activité de l'institution est fondée sur le capital versé, les réserves et les capitaux levés sur les marchés financiers, la Banque ne bénéficiant d'aucune contribution financière annuelle de ses membres. Des émissions publiques et des placements privés lui permettent de tirer directement ses ressources des marchés de capitaux auxquels elle accède aux meilleures conditions.

Créée en 1956 avec un capital équivalent à 5,7 millions d'euros, la Banque dispose au 31 décembre 2006 d'un capital souscrit de 3,3 milliards d'euros. L'effet de levier est particulièrement remarquable puisque la Banque a pu verser, depuis sa création, 25 milliards d'euros de prêts.

RATING

Pour ses opérations à long terme, la Banque bénéficie de la meilleure notation auprès des trois agences Fitch Ratings (AAA), Moody's (Aaa) et Standard & Poor's (AAA).

DIRECTION

Les organes de la Banque sont les suivants :

- Le Conseil de direction, composé d'un représentant par État membre. Son Président est M. Lars KOLTE, élu le 9 décembre 2005.
- Le Conseil d'administration, composé également d'un représentant par État membre. Son Président est M. Rainer STECKHAN, élu le 1er avril 2005.
- Le Gouverneur, M. Raphaël ALOMAR, réélu le 15 septembre 2005. Il est assisté par le Vice-Gouverneur Délégué, M. Nunzio GUGLIELMINO, réélu le 10 décembre 2004, et deux Vice-Gouverneurs, M. Apolonio RUIZ LIGERO, réélu le 15 septembre 2005 et M. Imre TARAFÁS, élu le 30 mars 2007.
- Le Comité de surveillance, composé de trois membres choisis selon un système de rotation entre les États membres.

Le Comité exécutif est composé de 13 membres du Conseil d'administration et présidé par le Président du Conseil d'administration.

CHIFFRES-CLÉS

en millions d'euros

	2006	2005	2004		2003
	Selon normes IFRS	Selon normes IFRS	Après retraitement selon normes IFRS		
Prêts décaissés dans l'année	1 640	1 559	1 530	1 530	1 589
Projets approuvés dans l'année	2 460	2 517	1 751	1 751	2 149
Encours de prêts	11 965	11 483	10 765	10 765	9 903
Capitaux propres (après affectation du résultat)	4 692	4 610	4 529	4 522	4 358
Capitaux propres disponibles (après affectation du résultat)	1 767	1 685	1 604	1 581	1 470
Total du bilan	18 232	17 675	16 396	16 390	14 786
Bénéfices	88,1	88,5	121,0	115,2	86,9
Compte Fiduciaire Sélectif					
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CFS	88,4	82,4	74,4	74,4	64,4
Solde disponible (après affectation du résultat)	23,2	24,8	37,7	37,7	33,7

CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

RAPPORT DU GOUVERNEUR

Exercice

2006





ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE
(année d'adhésion)

Albanie	1999	Hongrie	1998	Pologne	1998
Allemagne	1956	Irlande	2004	Portugal	1976
Belgique	1956	Islande	1956	République slovaque	1998
Bosnie-Herzégovine	2003	Italie	1956	République tchèque	1999
Bulgarie	1994	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	1997	Roumanie	1996
Chypre	1962	Lettonie	1998	Saint-Marin	1989
Croatie	1997	Liechtenstein	1976	Saint-Siège	1973
Danemark	1978	Lituanie	1996	*Serbie et Monténégro*	*2004*
Espagne	1978	Luxembourg	1956	Serbie	2004
Estonie	1998	Malte	1973	Slovénie	1994
Finlande	1991	Moldova	1998	Suède	1977
France	1956	Norvège	1978	Suisse	1974
Géorgie*	2007	Pays-Bas	1978	Turquie	1956
Grèce	1956				

* La Géorgie a adhéré le 10 janvier 2007





SOMMAIRE

Composition des organes de la Banque 4
Promouvoir le développement social en Europe 8

MESSAGE DU GOUVERNEUR 9
Manifestations du 50ème anniversaire 12
Organigramme 14

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2006 17

PROJETS ET PRÊTS 17
I. FAITS MARQUANTS EN 2006 17
1. Redéploiement des interventions en faveur des pays du groupe cible 17
2. Coopération renforcée avec les autres organisations internationales 18
3. Amélioration de la performance et de l'efficacité des interventions 18
II. MODALITÉS D'INTERVENTION 19
1. Lignes d'action sectorielle 19
2. Modalités de financement 19
III. ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2006 21
1. Renforcement de l'intégration sociale 24
2. Gestion de l'environnement 31
3. Développement du capital humain 33

ÉVALUATION EX POST 37

ACTIVITÉS FINANCIÈRES 39
I. L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2006 39
II. PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES 39
III. PRODUITS DÉRIVÉS 40
IV. FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2006 40
1. Opérations d'emprunt 40
2. Évolution de la dette 42
V. RÉSULTAT ET BILAN 43
1. Évolution du résultat 43
2. Évolution du bilan 43

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 45
I. UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE 45
II. SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006 46
1. Risque de crédit 46
2. Risque de marché 49
3. Risque opérationnel 49
III. DISPOSITIF PRUDENTIEL 50

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 51

ÉTATS FINANCIERS 53
États financiers 53
Notes aux états financiers 59
Rapport de l'audit externe 87
Rapport du Comité de surveillance 89
Approbation des comptes par le Conseil d'administration 90
Approbation des comptes par le Conseil de direction 90
Bilan après affectation du résultat 91

NOTES AU LECTEUR 92

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE au 31 décembre 2006*

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
LARS KOLTE Directeur Exécutif, Fonds du Crédit à l'Exportation, Copenhague	**Présidents**	RAINER STECKHAN Ancien Directeur de la Banque mondiale
	Vice-Présidents	RENALDO MÄNDMETS Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn
SHPËTIM ÇAUSHI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Albanie**	DURIM KRAJA Secrétaire Général, Ministère du Commerce, de l'Économie et de l'Énergie, Tirana
EBERHARD KÖLSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Allemagne**	DIETRICH LINGENTHAL Chef de Division, Ministère des Finances, Berlin
JAN DEVADDER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Belgique**	FRANCISCUS GODTS Administrateur, Affaires Financières Internationales et Européennes, Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
BORISLAV MARIC Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bosnie-Herzégovine**	LJERKA MARIĆ Ministre des Finances et de la Trésorerie, Sarajevo
IVAN PETKOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bulgarie**	LATCHEZAR STEFANOV Directeur des Finances Extérieures, Ministère des Finances, Sofia
MICHALIS STAVRINOS Ambassadeur, Représentant Permanent de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Chypre**	CHRISTOS PATSALIDES Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
DANIEL BUČAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Croatie**	ANA HRASTOVIĆ Vice-Ministre, Département pour les Relations Financières Internationales et l'Intégration Européenne, Ministère des Finances, Zagreb
CHRISTIAN OLDENBURG Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Danemark auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Danemark**	PETER BRIX KJELGAARD Conseiller Principal, Département des Finances, Ministère des Finances, Copenhague
FERNANDO MANSITO CABALLERO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Espagne**	ISABEL RIAÑO IBAÑEZ Directrice Générale du Financement International, Ministère de l'Economie et des Finances, Madrid ALICIA VARELA (DEPUIS LE 8-1-2007) Sous Directrice pour les Institutions Financières Européennes, Ministère de l'Economie et des Finances, Madrid

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance. Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes la Banque est assuré par le "Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement", au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef de l'Accord Partiel : MME GIUSI PAJARDI, Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : M. GYÖRGY BERGOU).

CONSEIL DE DIRECTION		CONSEIL D'ADMINISTRATION
ALAR STREIMANN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg SULEV KANNIKE (DEPUIS LE 8-3-2007) Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Estonie**	RENALDO MÄNDMETS Secrétaire Général Adjoint pour les Relations Étrangères, Ministère des Finances, Tallinn
ANN-MARIE NYROOS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Finlande**	KRISTINA SARJO Conseillère Financière, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
BRUNO GAIN Ambassadeur, Représentant Permanent de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**France**	BENOÎT DE LA CHAPELLE BIZOT Chef du Bureau Coordination et stratégie européenne, Direction générale du Trésor et de la politique économique, Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Paris
ZURAB TCHIABERASHVILI Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Géorgie** **(membre depuis le 10-1-2007)**	DIMITRI GVINDADZE Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi
CONSTANTIN YEROCOSTOPOULOS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Grèce**	CONSTANTINOS VGENOPOULOS Banque Nationale de Grèce, Athènes
ZOLTÁN TAUBNER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hongrie**	LÁSZLÓ ÖRLŐS Directeur Général Adjoint, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Budapest
JAMES A. SHARKEY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Irlande**	ROBERT BRADSHAW Conseiller Principal, Division Banque, Finance et International, Département des Finances, Dublin
STEFÁN LÁRUS STEFÁNSSON Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Islande**	THORSTEINN ÓLAFSSON Directeur, Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
PIETRO LONARDO Ambassadeur, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Italie**	ANTIMO PROSPERI Dirigeant du deuxième Bureau de la Direction VI, Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
ELEONORA PETROVA-MITEVSKA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**"l'ex-République yougoslave de Macédoine"**	MAJA PARNARDZIEVA Responsable du Département de Gestion de la Dette Publique, Ministère des Finances, Skopje
PĒTERIS KĀRLIS ELFERTS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lettonie**	INTA VASARAUDZE Secrétaire d'État Adjoint, Ministère des Finances, Riga

Liechtenstein

DANIEL OSPELT
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire,
Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

NERIS GERMANAS Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Lituanie**	ROLANDAS KRIŠČIŪNAS Sous-Secrétaire du Ministère, Ministère des Finances, Vilnius
RONALD MAYER Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Luxembourg**	JÉRÔME HAMILIUS Conseiller de Gouvernement, Ministère des Finances, Luxembourg

Malte

JOSEPH LICARI
Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg

ANDREI NEGUTA Représentant Permanent de la Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Moldova**	ZINAIDA GRECEANÎI Premier Vice-Ministre, Chisinau ION CHICU (DEPUIS LE 2-1-2007) Vice-Ministre, Ministère des Finances, Chisinau
TORBJØRN FRØYSNES Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Norvège**	EVAN C. KITTELSEN Conseiller Principal, Ministère des Affaires Etrangères, Oslo
JACOBUS VAN DER VELDEN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pays-Bas**	JAN WILLEM VAN DER KAAIJ Directeur Adjoint des Relations Extérieures Financières, Ministère des Finances, La Haye
PIOTR ŚWITALSKI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Pologne**	MARTA GAJĘCKA Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Varsovie
JOAQUIM DUARTE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Portugal**	LINA NETO Directrice Générale Adjointe, Direction Générale des Affaires Européennes et Relations Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
ANNA LAMPEROVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République slovaque**	FRANTISEK PALKO Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances, Bratislava
VLASTA ŠTĚPOVÁ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**République tchèque**	PAVLA BEJČKOVÁ Section Organisations Internationales, Ministère des Finances, Prague
STELIAN STOIAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Roumanie**	BOGDAN ALEXANDRU DRĂGOI Secrétaire d'Etat, Ministère des Finances Publiques, Bucarest

CONSEIL DE DIRECTION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

GUIDO BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Marin**	RAFFAELE GIARDI Conseiller, Ministère des Finances, République de Saint-Marin
MGR VITO RALLO Envoyé Spécial du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Saint-Siège**	
SLADJANA PRICA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Serbie**	VESNA DZINIC Trésorier, Ministère des Finances, Belgrade
META BOLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Slovénie**	ANDREJ KAVČIČ Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Ljubljana
PER SJÖGREN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suède**	BJÖRN FRITJOFSSON Directeur, Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
JEAN-CLAUDE JOSEPH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Suisse**	LUKAS SIEGENTHALER Chef de Secteur, Institutions Financières Multilatérales, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
DARYAL BATIBAY Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Turquie**	MEMDUH ASLAN AKÇAY Directeur Général, Direction Générale des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

GOUVERNEUR

RAPHAËL ALOMAR

VICE-GOUVERNEURS

NUNZIO GUGLIELMINO (Vice-Gouverneur Délégué)
APOLONIO RUIZ LIGERO
IMRE TARAFÁS

COMITÉ DE SURVEILLANCE

Bulgarie : CHRISTINA SIMEONOVA, Chef du département de l'Audit Interne, Dépositaire central de titres, Sofia
Finlande : AUNUS SALMI, Ancien Membre de la Cour des Comptes européenne, Expert-Comptable, Helsinki
Liechtenstein : RENÉ H. MELLIGER, Président de l'Autorité des Marchés Financiers, Vaduz

PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN EUROPE

L'histoire de la CEB, de sa création en 1956 à nos jours, épouse celle de l'Europe : née de la division du continent européen, la Banque connaît un nouvel essor avec la chute du Mur de Berlin et la réunification des "deux Europe" qui s'en est suivie.

Au cours de ce demi-siècle, l'Institution s'est transformée en une banque de développement à part entière, dans la pleine fidélité à sa vocation sociale d'origine.

Pour une Europe plus solidaire

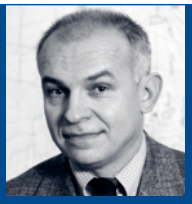
Forte de son expérience et de sa spécificité, la CEB s'attache à favoriser la **convergence sociale en Europe.**

A cet effet, elle structure ses interventions autour de trois lignes d'action sectorielle : renforcement de l'intégration sociale, gestion de l'environnement et appui au capital humain.

Ce faisant, la CEB inscrit sa contribution au cœur des défis d'une Europe en mutation, à savoir : la **cohésion sociale** et le **développement durable.**

Dans le même temps, conformément aux orientations stratégiques de son Plan de Développement 2005 – 2009, la Banque accentue son **redéploiement géographique** en direction des pays d'Europe centrale et du Sud-Est, qualifiés de groupe cible.

HOMMAGE À KRZYSZTOF J. NERS



Premier représentant des États membres d'Europe centrale et orientale à occuper le poste de Vice-Gouverneur de la CEB, Krzysztof Janusz Ners a apporté une contribution éminente à l'essor des opérations de la Banque dans les pays du groupe cible dont il avait la charge. Son mandat avait du reste été reconduit à l'unanimité du Conseil de direction qui avait salué ses grandes qualités humaines et professionnelles. Européen de conviction et homme d'action, la disparition prématurée de Krzysztof J. Ners, le 2 septembre 2006, est vécue par tous comme une perte immense.

La CEB s'assure naturellement du juste équilibre entre son mandat social et la nature bancaire de son activité.

Un rôle de levier financier au service du développement social

La Banque ancre son action sur la **solidité de sa structure financière**, qu'attestent :

- 4,7 milliards d'euros de fonds propres
- l'excellence d'une signature triple AAA
- une qualité de risques remarquable.

Ce qui permet ainsi à la CEB de déployer sa **capacité d'intervention sociale**, à travers :

- un encours de prêts de 12 milliards d'euros, distribué dans 33 pays d'opération
- les conditions de financement les plus favorables pour les emprunteurs
- la faculté de mettre également l'accent sur l'assistance, le suivi et l'évaluation des projets d'investissement social.

Plus spécifiquement, la Banque, dotée depuis toujours d'une structure légère, ne cesse d'approfondir sa fonction de **levier financier** au service de son mandat social et de l'intérêt bien compris de ses 39 États membres. Ce qu'illustrent clairement :

- le **dispositif prudentiel novateur** mis en place dans le cadre de l'actuel Plan de Développement
- la **politique de partenariats** étroits tissée avec les autres organisations internationales, afin de démultiplier les possibilités d'intervention de la CEB
- le **recours à des intermédiaires bancaires**, choisis en fonction de leur solidité financière et de leur aptitude à mettre en œuvre les projets en relation étroite avec la CEB, au bénéfice notamment des pays du groupe cible.

Confrontée à la mondialisation, l'Europe s'interroge sur l'avenir de son modèle et les conditions d'une croissance soutenable : dans ce contexte, encourager le développement social s'impose toujours davantage comme une priorité.

C'est précisément la mission de la CEB.

COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK

MESSAGE DU GOUVERNEUR



Au cours de l'exercice 2006, année de son 50ème anniversaire, la CEB a renforcé sa mission de levier financier en faveur de la cohésion sociale en Europe, et marqué ainsi sa fidélité à un demi-siècle d'histoire au service de la solidarité européenne.

L'année 2006 a confirmé l'accent mis sur le redéploiement géographique des interventions de la Banque en faveur d'un groupe cible de 19* pays d'Europe centrale et du Sud-Est, et plus largement la **stricte conformité aux orientations stratégiques du Plan de Développement 2005-2009.**

Au prix d'un effort important, le volume global d'activité a été délibérément stabilisé, pour que l'Institution puisse se concentrer davantage encore sur la valeur ajoutée de ses interventions.

Le montant des décaissements a été maintenu à 1,6 milliard d'euros, ce qui porte dans le même temps l'**encours de prêts à environ 12 milliards d'euros** fin 2006, soit un niveau record depuis la création de la CEB. Au total, ce sont un peu moins de 30 milliards d'investissements sociaux en Europe que la Banque, à raison d'une contribution moyenne de 40% par projet, permet ainsi de financer. Le volume des 37 nouveaux projets approuvés en 2006, équivalent à celui de l'an passé, s'élève à 2,5 milliards d'euros.

Dans ce cadre, une **impulsion supplémentaire** a été **donnée aux opérations en faveur des pays du groupe cible**, dont le total des prêts décaissés en 2006 dépasse 800 millions répartis sur 76 projets. Plus encore, la part des approbations qui leur revient atteint près de 2 milliards d'euros, à hauteur de **80% du montant total des projets approuvés**. De surcroît, une attention particulière est accordée aux États membres de l'Europe du Sud-Est : à titre d'illustration, un volume de 830 millions ventilés sur huit projets a été approuvé en faveur de la **Roumanie,** afin d'accompagner son intégration à l'Union européenne et de l'aider tout spécialement à relever les défis du développement durable.

La structure de l'activité projets et prêts reflète l'engagement de la CEB au service du développement social. Comme en 2005 et dans des proportions comparables, les nouveaux projets et programmes ont été distribués selon **trois grandes lignes d'action sectorielle** : l'intégration sociale à raison de 58% du total approuvé en 2006, la gestion de l'environnement (31%) et l'appui au capital humain (11%). Parmi les **initiatives à très haute intensité sociale**, on peut relever le financement en Moldova de logements sociaux destinés aux populations vulnérables, le soutien à la réforme du système éducatif albanais ou encore l'action en faveur des petites entreprises en Turquie.

** En 2007, depuis l'adhésion de la Géorgie, ce groupe cible comprend désormais 20 pays.*

En 2006, un encours de prêts porté à 12 milliards d'euros conjugué à l'approfondissement des priorités sociales de la CEB,…

…tant géographiques, au bénéfice des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est,…

…que sectorielles, en faveur de la cohésion sociale et du développement durable,…

…la consolidation régulière de la structure financière de la Banque…

L'intensification de la contribution sociale de la Banque est rendue possible par la **solidité financière de l'Institution** et l'adaptation continue de ses moyens d'intervention.

Le bénéfice net, qui ressort à 88,1 millions d'euros en 2006, demeure à un niveau élevé et en ligne avec celui de l'exercice précédent : par affectation aux réserves, les fonds propres atteignent désormais 4,7 milliards d'euros. L'assise financière de la CEB se trouve également confortée par la **qualité de ses contreparties**, dont 78,9% sont notées A ou plus au 31 décembre 2006. Dans ces conditions, les ratios du nouveau dispositif prudentiel mis en place dans le cadre du Plan de Développement à moyen terme affichent une évolution très favorable.

…que traduit sa signature triple AAA,…

La **notation triple AAA** confirmée par les agences Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings traduit du reste l'appréciation de la signature de la CEB sur les marchés financiers internationaux.

…sa capacité d'adaptation, à la fois interne…

La Banque a porté une attention accrue à la **qualité des projets** qu'elle finance et à l'**efficacité de sa contribution** en faveur du développement social.

En attestent la **politique de prêt et de financement de projets**, adoptée par le Conseil d'administration en juin 2006 et qui rationalise le cadre d'intervention de la CEB, la promotion du volet *non lending services* de son activité ou encore l'apport de la fonction d'**évaluation ex post** ; à cet égard, la conférence organisée conjointement avec le Groupe d'évaluation indépendante de la Banque mondiale, à Paris, les 20 et 21 novembre, a livré plusieurs enseignements très utiles en matière de "gestion des risques de catastrophes naturelles".

…et reflétée à l'extérieur par une politique de partenariats étroits,…

Y concourt également la **politique de partenariats étroits tissée avec les autres organisations internationales**. Autour de l'accord pivot tripartite signé avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), le 30 mai 2006, qui fixe le cadre de coopération pour le financement de projets de développement urbain durable (initiative JESSICA*), la CEB a ainsi amplifié ses relations avec l'**Union européenne** dans une perspective à long terme. Parmi les autres initiatives conclues par la Banque en 2006, figurent la signature de la "Déclaration sur les principes européens pour l'environnement" à laquelle sont associées plusieurs institutions financières internationales sous l'égide de la Commission, et celle d'un accord cadre bilatéral de coopération renforcée avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

…les manifestations entourant le cinquantenaire de sa création,…

Au cours de cette année du **50ème anniversaire** de sa création, la CEB a naturellement mis en œuvre une série d'actions de **communication** spécifiques. Les manifestations publiques qui se sont succédé à Sofia, Strasbourg, Paris et Berlin ont reflété le visage européen de l'Institution. Le **colloque intitulé "La cohésion sociale, condition de la croissance ?"**, organisé à Paris le 13 novembre 2006, a été l'occasion pour des personnalités d'horizons très variés de nourrir un large débat d'idées sur le lien entre croissance économique et développement social, et de faire valoir l'importance du rôle de la CEB aux termes d'une visibilité bien comprise.

* *Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas (soutien européen commun pour un investissement durable dans les zones urbaines).*

La **politique de financement** se caractérise par le respect des objectifs définis depuis plusieurs années et l'ajustement au volume d'activité.

En 2006, les émissions de la Banque se sont établies à 2,1 milliards d'euros, en retrait de 500 millions sur 2005, compte tenu d'un volume de dettes à rembourser sensiblement inférieur à celui de l'exercice précédent. Ces emprunts ont été libellés à 76% en dollars des États-Unis en raison des opportunités offertes par ce marché. Cette politique s'est notamment traduite par le lancement d'une émission d'1 milliard de dollars US, portée ensuite à 1,1 milliard après une opération de réouverture. Comme en 2005, la Banque a également été très active sur le **marché du dollar australien** qui a représenté la deuxième devise d'émission de la CEB, à hauteur de 20% du total des emprunts. L'ensemble de ces opérations de financement, dont la maturité moyenne s'établit à 6 ans, a systématiquement été assorti de swaps de couverture en euros à taux variables, sachant que la quasi-totalité de l'encours de ces derniers est elle-même collatéralisée. Au 31 décembre 2006, le ratio de liquidité s'élève à 108%, pour un minimum requis de 50%.

*

Dans le prolongement de l'exercice précédent, les résultats enregistrés en 2006 sont pleinement conformes aux objectifs du Plan de Développement et soulignent notamment la vigueur du redéploiement géographique de l'activité en faveur des pays du groupe cible d'Europe centrale et du Sud-Est.

Cette performance a été nourrie par la mobilisation des équipes, la capacité d'adaptation de l'Institution à un environnement en constante évolution et le soutien de ses actionnaires : au demeurant, l'adhésion de la Géorgie à la Banque, le 10 janvier 2007, confirme l'attrait qu'exerce aujourd'hui la CEB.

C'est donc avec confiance que la plus ancienne des institutions financières multilatérales européenne a pu célébrer en 2006 le cinquantenaire de sa création et apprécier le chemin parcouru. Riche de son expérience, forte de l'appui de ses 39 États membres et inspirée par les valeurs du Conseil de l'Europe, la CEB est en mesure de jouer tout son rôle au service de la cohésion sociale et du développement durable.

C'est enfin avec beaucoup d'émotion que je tiens à rendre hommage à la mémoire de notre collègue Vice-Gouverneur et ami, Krzysztof J. Ners, trop tôt disparu. Il était aux avant-postes de cette aventure collective et son enthousiasme continuera d'insuffler l'ambition qui nous anime : être la banque du développement social en Europe.

Paris, le 26 février 2007



Raphaël ALOMAR

…et le soutien d'une politique de financement dynamique…

…ont permis à la CEB de respecter les orientations stratégiques du Plan de Développement 2005-2009,…

…pour affirmer toujours mieux sa vocation sociale au service de la solidarité européenne.

MANIFESTATIONS DU 50ÈME ANNIVERSAIRE

L'année 2006 a marqué pour l'Institution le 50ème anniversaire de sa création. La Banque a naturellement entrepris d'exprimer ce temps fort à travers des supports de communication institutionnelle, des manifestations publiques et une démarche de communication interne, dans la continuité d'une stratégie de communication institutionnelle ciblée et dans le respect des contraintes budgétaires.



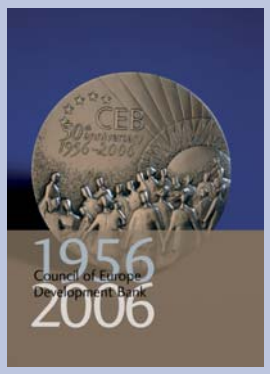
Strasbourg, 24 octobre 2006
Grand Hall du Conseil de l'Europe
Le Gouverneur de la CEB, M. Raphaël Alomar et la Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe, Mme Maud de Boer-Buquicchio

Communication institutionnelle

La CEB a consacré un encadré spécial à son 50ème anniversaire dans le cadre de son Rapport annuel 2005 qui a été publié le 16 avril 2006, soit précisément à la date d'anniversaire de la signature par les pays fondateurs de l'Accord Partiel sur le Fonds de Réétablissement du Conseil de l'Europe pour les réfugiés nationaux et les excédents de populations en Europe, en 1956.

À cette même date a été ouverte sur le site Internet de la CEB une fenêtre spécialement consacrée aux événements du 50ème anniversaire.

Parallèlement, la CEB a proposé tout au long de l'année 2006 un visuel spécial 50ème anniversaire, qui a complété son logo habituel et a été apposé, outre le site Internet, sur des objets commémoratifs.



La Banque a publié en septembre 2006, dans ses deux langues officielles, un ouvrage exclusivement consacré à l'histoire de l'Institution depuis 50 ans.



Sofia, Bulgarie, 15 juin 2006
National Gallery for Foreign Art
Concert : Bulgarian Voices

Manifestations publiques

- Le premier temps fort a été concomitant avec la Réunion Commune des organes de la Banque, à travers une soirée inaugurale qui s'est tenue le 15 juin 2006 en Bulgarie, à **Sofia.**

- Un autre temps fort a consisté en une exposition de photos consacrée aux grandes réalisations de la CEB dans les locaux du Conseil de l'Europe à **Strasbourg** et





Paris, 13 novembre 2006
Palais Brongniart
Colloque "La cohésion sociale, condition de la croissance ?"
Ci-dessus, le Gouverneur de la CEB, M. Raphaël Alomar,
à gauche, l'ancien Président de la République de Pologne,
Prix Nobel de la Paix, M. Lech Walesa

inaugurée le 24 octobre 2006. Conformément aux accords noués avec la Direction de la Communication du Conseil de l'Europe, cette exposition est restée en place jusqu'en novembre 2006. Elle permettra d'organiser, le cas échéant, d'autres manifestations complémentaires CEB auprès des autres Accords Partiels du Conseil de l'Europe.

- Un grand colloque intitulé "La cohésion sociale, condition de la croissance ?" a été organisé à **Paris** le 13 novembre 2006, consacré aux grands enjeux sociaux et économiques dont la CEB est un acteur reconnu. Ce colloque a été l'occasion pour des intervenants majeurs de la scène et de l'Histoire européenne de participer à un débat d'idées et de présenter l'importance du rôle de la CEB en Europe.

- Les autorités allemandes ont organisé à **Berlin** en coopération avec la CEB, le 28 novembre 2006, dans la Weltsaal du Ministère des Affaires Étrangères, une conférence intitulée "La CEB : une banque évoluant à l'unisson d'une Europe en mutation". Cette manifestation a été l'occasion d'un échange approfondi avec des parlementaires et des responsables économiques.

*

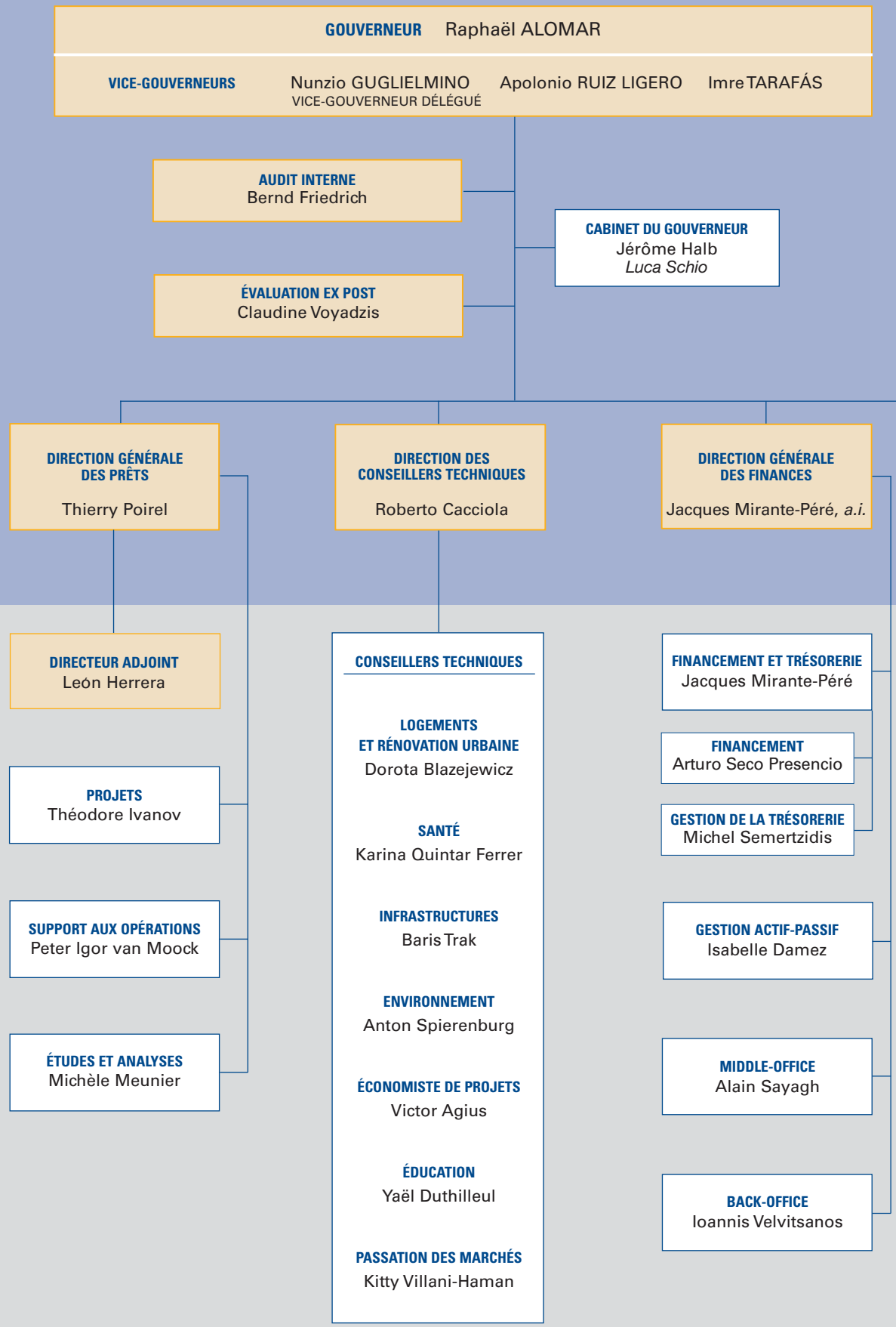
Au total donc le 50ème anniversaire de l'Institution aura été marqué dans quatre villes qui cartographient une certaine idée de l'Europe : Sofia, Strasbourg, Paris, Berlin. *"Il y a dans ce périple*, relevait le Gouverneur Raphaël Alomar en décembre 2006, *comme un symbole du destin de la Banque : née à Strasbourg de la volonté du Conseil de l'Europe, regroupée à Paris où se trouve l'ensemble de ses services, elle ne cesse depuis quelques années d'orienter ses activités vers l'Est du continent européen*".





Berlin, 28 novembre 2006
Weltsaal du Ministère des Affaires Étrangères
À droite, le Ministre Délégué, M. Gernot Erler,
À la tribune, au centre, le Chef de la Division du Conseil de l'Europe au Ministère des Affaires Étrangères,
M. Johann-Adolf Cohausz ; à sa droite, le Gouverneur de la CEB, M. Raphaël Alomar ;
à sa gauche, le Président du Conseil de direction, M. Lars Kolte et le Président du Conseil d'administration, M. Rainer Steckhan

ORGANIGRAMME



L'ÉQUIPE DE DIRECTION



Au premier plan **Raphaël ALOMAR**, Gouverneur

Au deuxième rang,
à gauche, **Nunzio GUGLIELMINO**, Vice-Gouverneur Délégué
à droite. **Apolonio RUIZ LIGERO**, Vice-Gouverneur
Imre TARAFÁS, Vice-Gouverneur *(absent sur la photo)*

Au troisième rang, de gauche à droite
Arnaud VIOLETTE,
Directeur Central des Systèmes d'Information et du Contrôle
Roberto CACCIOLA,
Directeur des Conseillers Techniques
Bernd FRIEDRICH,
Directeur de l'Audit Interne
Thierry POIREL,
Directeur Général des Prêts
Michael ROESKAU,
Directeur Central des Affaires Juridiques et de la Prospective
Claudine VOYADZIS,
Directeur de l'Ex Post
Jacques MIRANTE-PERE,
Directeur Général des Finances
Jan DE BEL,
General Counsel
Richard VENEAU,
Directeur de l'Administration Générale

DIRECTION CENTRALE DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU CONTRÔLE
Arnaud Violette

- **GESTION DES RISQUES** — Martin Weigand, *Rafael Ruisanchez*
- **COMPTABILITÉ** — José Limet
- **INFORMATIQUE** — Frédéric Lardinois
- **ORGANISATION** — Ahmet Kizil

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
Richard Veneau

- **RESSOURCES HUMAINES** — Maria Lucia Oristanio
- **CONTRÔLE DE GESTION** — Patrick Radhauer
- **COMMUNICATION ET DOCUMENTATION** — Armelle de la Jugannière
- **SÉCURITÉ ET MOYENS GÉNÉRAUX** — Maurice Le Verche
- **MISSIONS**

DIRECTION CENTRALE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA PROSPECTIVE
Michael Roeskau

- **AFFAIRES JURIDIQUES** — Jan De Bel, *Heikki Cantell*
- **PROSPECTIVE** — Sébastien Relland
- **RELATIONS INTER-INSTITUTIONNELLES** — Nicola Catalano

COMITÉS

Comité de Direction Générale

Comité de Direction Financière
Comité des Risques
Comité de Projets et de Développement
Comité de Financement
Comité de Gestion Actif-Passif
Comité de Pilotage Informatique
Comité Organisation et Risques Opérationnels
Comité d'Encadrement Stratégique
Comité de Pilotage Budgétaire

30 mars 2007



Une coopération approfondie en faveur du développement urbain durable

Les villes et les aires métropolitaines sont le moteur du développement économique en Europe, par la croissance, l'innovation et l'emploi qu'elles engendrent. Cependant, c'est aussi là que les problèmes liés aux disparités économiques et sociales sont les plus aigus.

C'est la raison pour laquelle la Banque encourage une approche multisectorielle et intégrée dans ses interventions, visant à répondre à l'ensemble des défis liés au renforcement de la cohésion sociale en Europe et à créer les conditions nécessaires à l'établissement de communautés durables en milieux urbain et rural. En même temps, la question urbaine est de plus en plus une priorité politique. En effet, la nouvelle politique communautaire de cohésion met fortement l'accent sur le concept de développement urbain durable comme moyen de dynamiser la compétitivité régionale et de renforcer davantage le potentiel économique des États membres.

En vue d'une traduction opérationnelle des interventions en faveur du logement social, de la rénovation urbaine et de l'amélioration du cadre de vie en général, notamment dans les nouveaux pays membres de l'Union européenne, la CEB continue de renforcer son partenariat avec la Commission européenne et les gestionnaires des Fonds structurels et de cohésion de l'Union européenne.

C'est dans ce contexte que la CEB a signé en mai 2006 un accord tripartite avec la Commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI), qui définit le cadre de coopération pour la mise en œuvre de la politique communautaire de développement urbain pour la période 2007-2013. Cet accord organise l'approche commune et les activités des trois partenaires en matière de rénovation urbaine. Il définit le cadre pour la préparation et le financement conjoint de projets de logement social et d'infrastructures urbaines associées. L'accord prévoit également la coordination des actions pour le développement de l'initiative communautaire JESSICA (Soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines). Cette nouvelle initiative stratégique de la Commission, développée en collaboration avec la CEB et la BEI, instaure les conditions nécessaires pour une coopération avancée en matière d'ingénierie financière favorisant le développement de projets urbains intégrés dans les pays membres de l'Union européenne.

Envisagée comme un instrument destiné à stimuler la participation du secteur privé au développement des zones urbaines défavorisées par la mise en œuvre de projets rentables répondant aux attentes des marchés, l'initiative JESSICA devrait permettre de pallier certains des risques associés au développement de projets urbains complexes. Dans ce contexte, les autorités de gestion des États membres pourront utiliser une partie des dotations qu'elles reçoivent au titre des Fonds structurels comme contributions aux fonds de développement urbains qui les investiront, à titre remboursable, dans des projets générateurs de revenus en milieu urbain. L'initiative JESSICA devrait également faciliter l'apport d'expertise et d'aide financière supplémentaire de la CEB, de la BEI et d'autres institutions financières, et permettre de mobiliser des capitaux propres additionnels, à l'appui des projets intégrés de développement urbain.

La CEB continuera de renforcer son action pour la mise en œuvre de programmes de développement urbain intégrés, à la fois au travers de ses instruments traditionnels de prêts mais également en profitant des nouvelles possibilités offertes par JESSICA en termes d'instruments financiers.



1 FAITS MARQUANTS EN 2006

L'exercice 2006 a été marqué à la fois par :

- l'impulsion continue donnée au redéploiement des interventions de la Banque en faveur des pays d'Europe centrale et du Sud-Est
- la poursuite et l'approfondissement de la politique de coopération tissée avec les autres organisations internationales, notamment l'Union européenne
- les mesures engagées pour renforcer la performance de la Banque et l'efficacité de ses instruments d'intervention, de suivi et de contrôle.

1 - Redéploiement des interventions en faveur des pays du groupe cible

La CEB a poursuivi cette année le redéploiement géographique de ses interventions autour d'un objectif prioritaire : amplifier davantage son action dans le domaine social en faveur d'un groupe de pays[1] cibles défini dans le Plan de Développement 2005-2009 de la CEB. La part des approbations dédiée à ces pays a en effet représenté 80% du total des projets approuvés en 2006, pour un montant de près de **€ 2 milliards**, contre € 1,4 milliard, soit 56%, en 2005.

Au sein de ce groupe de pays, la CEB a porté une attention particulière aux besoins de ses États membres d'Europe du Sud-Est. A ce titre, c'est un total de € 830 millions, répartis sur huit projets, qui a été approuvé en faveur de la **Roumanie** afin de l'accompagner dans ses efforts pour respecter les conditions d'adhésion à l'Union et lui permettre de faire face aux défis du développement durable. La Banque a par ailleurs été très active cette année dans cinq de ses États membres[2] dont l'agenda de développement est couvert par les Documents de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) établis en concertation étroite avec la Banque mondiale et le Fonds Monétaire International.

Mais la Banque a également mis l'accent en 2006 sur l'accompagnement des réformes sectorielles dans les pays du groupe cible. En témoignent des initiatives comme :

- le rapport publié conjointement avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur la contribution de la santé au développement économique en Europe du Sud-Est (voir encadré page 35),
- l'organisation de séminaires d'information, organisés en partenariat avec plusieurs institutions nordiques spécialisées dans le financement des collectivités locales[3], qui ont permis de rassembler des représentants de plusieurs pays cibles et d'initier un premier transfert d'expérience et de savoir-faire en la matière,
- le recours croissant à des instruments novateurs tels que les comptes fiduciaires, qui permettent à la Banque d'enrichir la valeur ajoutée de sa contribution. À cet égard, il convient de souligner le rôle important joué par le Compte fiduciaire norvégien (NTA) dans les phases de préparation et d'instruction de plusieurs projets en faveur des pays des Balkans. Ce programme a pu être reconduit en 2006, grâce au versement par les Autorités norvégiennes d'une nouvelle dotation de € 1 million.

"L'EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE"
Logements sociaux à Skopje



1. *Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.*
2. *Albanie, Bosnie-Herzégovine, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Moldova et Serbie.*
3. *KommuneKredit (Danemark), Municipality Finance (Finlande), Municipality Credit Iceland (Islande), Kommunalbanken (Norvège) et Kommuninvest (Suède).*





BOSNIE-HERZÉGOVINE
Logements sociaux

2 - Coopération renforcée avec les autres organisations internationales

Cette année encore, les efforts se sont poursuivis sur le chemin d'une coopération encore plus étroite avec les institutions supranationales, afin de renforcer la capacité d'action et le niveau d'expertise de la Banque au bénéfice notamment des pays du groupe cible, tout en faisant valoir la spécificité de la Banque et sa reconnaissance en tant qu'institution financière au service de la cohésion sociale. Les perspectives de cofinancement les plus prometteuses concernent essentiellement l'Europe du Sud-Est.

En outre, la CEB a intégré à ses secteurs éligibles d'intervention celui des "Infrastructures des services publics et judiciaires", à la suite du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe (voir encadré page 29).

La CEB a par ailleurs approfondi ses liens avec plusieurs agences spécialisées des Nations Unies, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) ainsi que le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Avec ces deux dernières, des accords-cadres bilatéraux de coopération ont été négociés et devraient être signés au cours de l'année 2007.

S'agissant de la coopération de la Banque avec l'Union européenne, celle-ci a pris une dimension nouvelle depuis la conférence du 24 novembre 2005 sur la croissance et le développement social, organisée par la Commission européenne.

En effet, l'accord tripartite CEB-Commission-BEI, signé à Bruxelles le 30 mai 2006, fixe le cadre de la coopération de ces institutions pour le financement de projets de développement urbain durable, avec un accent spécifique mis sur le logement social. La traduction opérationnelle de cet important accord tripartite est désormais bien engagée, y compris dans le développement de l'initiative communautaire JESSICA pour l'accélération d'investissements dans le domaine des projets urbains intégrés (voir encadré page 16).

Enfin, la CEB a également signé en 2006 la Déclaration sur les Principes européens pour l'Environnement (PEE), qui associe la Commission et plusieurs institutions financières internationales à l'effort commun de mise en œuvre du "droit fondamental des générations tant présentes que futures à travers le monde de vivre dans un environnement sain" (voir encadré page 32).

3 - Amélioration de la performance et de l'efficacité des interventions

La recherche permanente de la qualité des projets est reflétée par l'amélioration continue des indicateurs de performance des opérations, dans le cadre du suivi opéré tout au long du cycle de vie du projet (voir page 20), et par l'accent mis sur la contribution de l'évaluation ex post. À cet égard, il convient de souligner l'importance de la coopération avec les spécialistes de l'évaluation d'autres organisations nationales et internationales, entre autres par l'organisation, de la part de la CEB, d'un groupe de travail consultatif sur les méthodes d'évaluation ex post.

Les résultats d'un premier programme d'évaluations de projets pour la reconstruction et la prévention des catastrophes naturelles ont été présentés à l'occasion d'une conférence organisée conjointement avec la Banque mondiale, en novembre 2006, à Paris (voir page 38). Cette conférence a permis de souligner la nécessité d'une meilleure coordination des interventions entre l'assistance d'urgence aux victimes, le plus souvent opérée par les ONG et les agences onusiennes, et les projets de reconstruction ou de prévention financés par les institutions financières internationales.



Les trois lignes d'action sectorielle de la CEB

LIGNES D'ACTION SECTORIELLE	SECTEURS D'INTERVENTION
Renforcement de l'intégration sociale	• Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées • Logement pour les personnes à bas revenus • Création et maintien d'emplois viables • Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural • Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires
Gestion de l'environnement	• Catastrophes naturelles ou écologiques • Protection de l'environnement • Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel
Développement du capital humain	• Santé • Éducation et formation professionnelle

2 MODALITÉS D'INTERVENTION

Reconnue pour son expertise et son savoir-faire dans le domaine du financement de projets à vocation sociale, la CEB bénéficie d'un positionnement unique et original en Europe, à la fois par la nature des projets qu'elle finance, les secteurs dans lesquels elle intervient et le périmètre de son actionnariat.

1 - Lignes d'action sectorielle

Le mandat originel de la Banque était de répondre à des situations d'urgence. De ce fait, l'aide aux réfugiés et migrants ainsi que les projets dans le secteur des catastrophes naturelles ou écologiques sont statutairement prioritaires. La capacité d'intervention de la CEB s'est progressivement élargie à d'autres secteurs d'intervention contribuant directement au **renforcement de la cohésion sociale en Europe.**

La structure de l'activité projets-prêts de la Banque s'articule autour de trois lignes d'action sectorielle, à savoir : le **renforcement de l'intégration sociale,** la **gestion de l'environnement** et le **développement du capital humain** (voir tableau ci-dessus).

Cette démarche répond à une double exigence : d'une part, assurer une meilleure lisibilité de l'activité de la Banque au moyen d'un regroupement homogène de ses secteurs éligibles, d'autre part, affirmer la mission de l'institution au service du développement social durable.

2 - Modalités de financement

La CEB intervient sous forme de prêts et par l'entremise de comptes fiduciaires afin de financer des projets bancables.

A cet effet, la Banque évalue la capacité d'endettement (*debt sustainability*) de l'emprunteur et, le cas échéant, du garant.

En outre, des bonifications d'intérêt et des dons peuvent être accordés pour financer une assistance technique ou éventuellement pour le financement de projets d'investissement à haute valeur sociale.

Les projets de la CEB sont financés au travers de prêts à long terme, décaissés en plusieurs tranches et assortis le plus souvent d'une période de franchise. Ce type de financement permet ainsi de soutenir des investissements sociaux présentant souvent une rentabilité différée. L'intervention de la Banque permet alors de lever les contraintes qui pèsent sur l'accès au crédit à long terme pour des projets générateurs d'externalités positives.

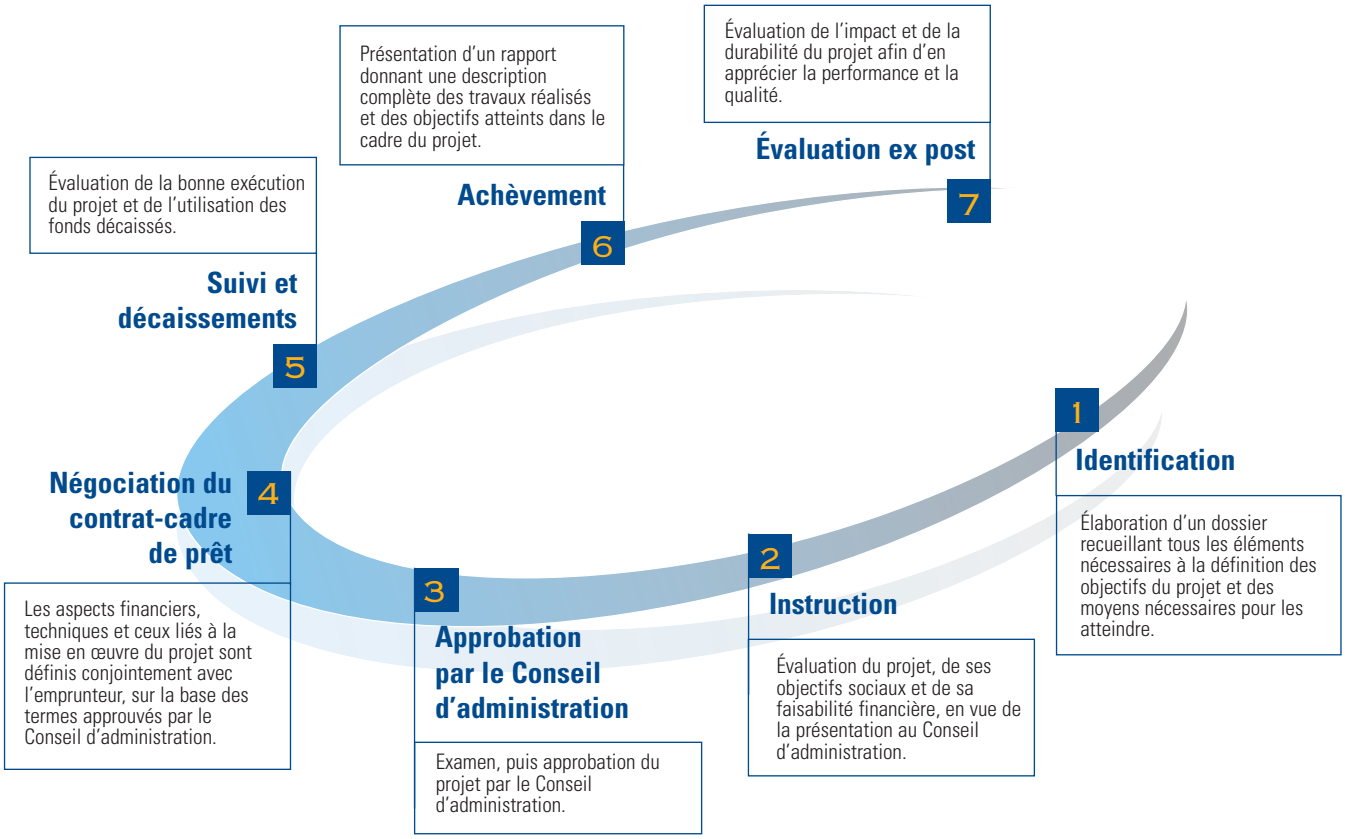
Emprunter auprès de la CEB

La CEB peut octroyer des prêts à ses **39 États membres**[1] ou à leurs collectivités locales ou régionales ainsi qu'à des institutions financières, publiques ou privées.
Les prêts sont octroyés conformément à un ensemble de critères précis du point de vue sectoriel, géographique et social. Les demandes de prêts sont préparées par l'emprunteur, en étroite relation avec les services de la Banque.
Après avoir fait l'objet d'une analyse financière et technique par les équipes de la CEB, celles-ci sont soumises pour approbation au Conseil d'administration.

1. La Géorgie a adhéré à la CEB le 10 janvier 2007



Les différentes phases du cycle du projet



La CEB accorde une attention particulière à la qualité des projets qu'elle finance, en vue d'en optimiser l'impact social. A ce titre, la Banque renforce son rôle d'assistance et de suivi tout au long du cycle de vie des projets (voir ci-dessus).

Sur la base de la demande de prêt formulée par l'emprunteur, la Banque évalue le projet et le montage financier. Pour ce faire, elle analyse attentivement l'impact socio-économique, les aspects techniques, les coûts, la capacité institutionnelle à gérer le projet, ainsi que les effets du projet sur l'environnement.

Une fois le projet approuvé par le Conseil d'administration, le contrat-cadre de prêt est négocié par la Banque avec l'emprunteur.

Une fois démarré le financement du projet, les services de la Banque, dans le cadre d'un suivi régulier et de missions sur sites, vérifient l'avancement physique des travaux, le respect des coûts, les procédures de passation des marchés et la réalisation des objectifs sociaux prévus.

A l'achèvement du projet, l'emprunteur prépare un rapport final afin que la Banque puisse vérifier que l'utilisation des fonds a été conforme aux objectifs et prévisions approuvés par le Conseil d'administration. A cette occasion, elle évalue également les résultats obtenus, qu'ils soient matériels ou sociaux.

Les services de la Banque ont également un rôle d'alerte sur les difficultés qui pourraient entraver la réussite du projet et un rôle de conseil pour leur résolution. Cette démarche est sous-tendue par la recherche de l'efficacité, à savoir le degré de réalisation des objectifs et de l'efficience, c'est-à-dire l'utilisation des ressources déployées pour atteindre ces objectifs.

La Banque continue par ailleurs d'enrichir sa contribution :

- en amont des projets, par un recours accru aux stratégies pays, préparées en étroite coordination avec les autorités concernées et l'élaboration de politiques sectorielles en matière de développement durable et de cohésion sociale

- ainsi qu'en aval, par l'accent mis sur l'évaluation ex post, laquelle permet de mesurer l'impact social à moyen terme des projets et des programmes, à l'issue de leur achèvement, tout en améliorant la qualité des projets en cours et à venir par effet d'apprentissage.



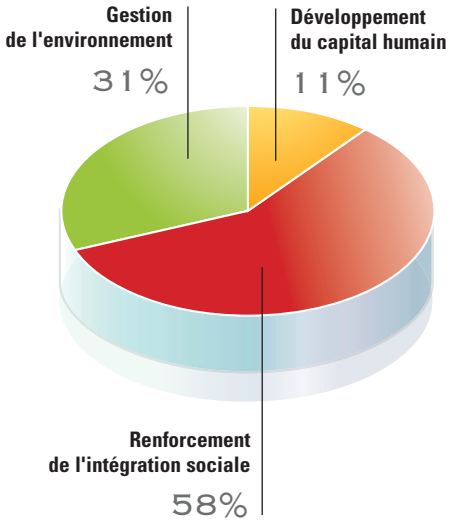
3 ACTIVITÉS PROJETS ET PRÊTS EN 2006

La Banque a approuvé 37 projets en 2006 pour un montant total de **€ 2 460 millions**, dont € 1 966 millions en faveur des pays du groupe cible (soit 78% des projets approuvés).

Ces nouvelles opérations sont réparties entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, à hauteur respectivement de (voir graphique) :

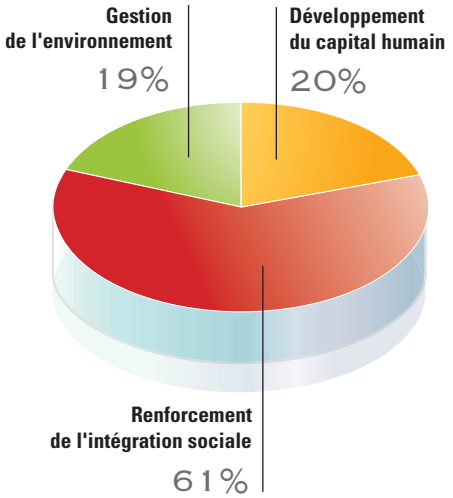
- 58% pour le renforcement de l'intégration sociale
- 31% pour la gestion de l'environnement
- 11% pour le développement du capital humain.

Projets approuvés en 2006
Répartition par ligne d'action sectorielle



A fin 2006, la Banque a décaissé un total de **€ 1 640 millions** (dont € 811 millions en faveur de pays du groupe cible), répartis entre 76 projets.

Prêts décaissés en 2006
Répartition par ligne d'action sectorielle



Les décaissements sont répartis entre les trois lignes d'action sectorielle de la Banque, à hauteur respectivement de (voir graphique) :

- 61% pour le renforcement de l'intégration sociale
- 19% pour la gestion de l'environnement
- 20% pour le développement du capital humain.

Au 31 décembre 2006, l'encours de prêts s'élevait à **€ 11 965 millions**, réparti sur 33 pays.

La Banque entend par son intervention favoriser l'amélioration des conditions de vie et la cohésion sociale. La distribution sectorielle des projets approuvés et des prêts décaissés au cours de l'exercice 2006 reflète cette volonté.



PROJETS APPROUVÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2002 à 2006

en milliers d'euros

	2006		Total cumulé 2002-2006	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	29 000	1,2	52 169	0,5
Allemagne *	92 500	3,8	831 000	7,9
Bosnie-Herzégovine	-	-	19 834	0,2
Bulgarie	20 000	0,8	90 000	0,8
Chypre	-	-	318 039	3,0
Croatie	45 232	1,8	188 768	1,8
Danemark	100 000	4,1	300 000	2,9
Espagne	150 000	6,1	998 772	9,5
Estonie	-	-	1 000	<0,1
Finlande	200 000	8,1	525 000	5,0
France	-	-	300 000	2,8
Hongrie	200 000	8,1	917 634	8,7
Irlande **	-	-	100 000	1,0
Islande	40 000	1,6	66 591	0,6
Italie *	475 000	19,3	1 865 200	17,8
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	-	-	10 000	0,1
Lettonie	21 000	0,9	128 000	1,2
Lituanie	-	-	10 292	0,1
Malte	-	-	152 182	1,5
Moldova	4 900	0,2	10 900	0,1
Norvège	-	-	119 000	1,1
Pologne	120 000	4,9	825 515	7,9
Portugal	3 165	0,1	477 825	4,6
République slovaque	-	-	6 394	0,1
République tchèque	-	-	40 000	0,4
Roumanie	829 000	33,7	1 233 525	11,8
Serbie	10 000	0,4	39 600	0,4
Slovénie	20 000	0,8	70 000	0,7
Suède *	100 000	4,1	208 256	2,0
Turquie	-	-	575 400	5,5
TOTAL	**2 459 797**	**100,0**	**10 480 896**	**100,0**

* *au bénéfice des pays du groupe cible (2006)*
** *dont € 50 millions pour des projets approuvés en faveur des pays du groupe cible (2006)*

	2006		Total cumulé 2002-2006	
LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ***	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	1 429 600	58,1	5 230 866	49,9
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	150 000	6,1	539 677	5,2
Logement pour les personnes à bas revenus	199 900	8,1	1 229 015	11,7
Création et maintien d'emplois viables	786 000	32,0	2 319 000	22,1
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	293 700	11,9	1 143 174	10,9
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	754 000	30,7	3 271 879	31,2
Catastrophes naturelles ou écologiques	109 200	4,5	1 409 222	13,4
Protection de l'environnement	536 600	21,8	1 505 879	14,4
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	108 200	4,4	356 778	3,4
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	276 197	11,2	1 978 151	18,9
Santé	121 397	4,9	1 017 766	9,7
Éducation et formation professionnelle	154 800	6,3	960 385	9,2
TOTAL	**2 459 797**	**100,0**	**10 480 896**	**100,0**

*** *Dans le cas des programmes, la répartition indicative par domaine d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*
NB : Il est à noter que les montants approuvés par la CEB représentent en moyenne 40% du volume total des investissements effectifs. L'impact des financements de la CEB correspond donc en réalité à 2,5 fois les montants indiqués dans ce tableau.



PROJETS APPROUVÉS
par contrepartie, en 2006

en millions d'euros

PAYS	CONTREPARTIES	SECTEURS	MONTANTS
Albanie	Gouvernement	Éducation	14
	Gouvernement	Logement social	15
Allemagne	KfW Bankengruppe *	Multi-sectoriel	13
	KfW Bankengruppe *	PME	80
Bulgarie	Raiffeisenbank Bulgaria	PME	20
Croatie	Gouvernement	Santé	45
Danemark	KommuneKredit	Logement/Personnes âgées	100
Espagne	Bilbao Bizkaia Kutxa	Logement/Réfugiés, migrants et populations déplacées	50
	Caixa Galicia	Logement/Réfugiés, migrants et populations déplacées	50
	Caja Vital Kutxa	Logement/Réfugiés, migrants et populations déplacées	20
	Gipuzkoa Donostia Kutxa	Logement/Réfugiés, migrants et populations déplacées	30
Finlande	Finnvera	PME	100
	OKO Bank	Multi-sectoriel	100
Hongrie	Magyar Fejlesztési Bank	Multi-sectoriel	200
Islande	Hitaveita Suðurnesja	Protection de l'environnement	20
	Municipality Credit Iceland	Multi-sectoriel	20
Italie	Banca Intesa *	Multi-sectoriel	70
	Banca Intesa *	PME	55
	Società Italiana per le Imprese all'Estero *	PME	150
	UniCredito Italiano	PME	200
Lettonie	Mortgage and Land Bank of Latvia	PME	21
Moldova	Gouvernement	Logement social	5
Pologne	Bank Gospodarstwa Krajowego	Multi-sectoriel	100
	VB Leasing Polska	PME	20
Portugal	Santa Casa da Misericórdia de Sintra	Santé	3
Roumanie	Gouvernement	Catastrophes naturelles	99
	Gouvernement	Éducation	67
	Gouvernement	Protection de l'environnement	459
	Gouvernement	Modernisation urbaine et rurale	116
	Gouvernement	Patrimoine historique	78
	Gouvernement	Santé	10
Serbie	Gouvernement	Catastrophes naturelles	10
Slovénie	Nova Ljubljanska Banka	PME	20
Suède	Skandinaviska Enskilda Banken *	Multi-sectoriel	100
TOTAL			**2 460**

** au bénéfice des pays du groupe cible*





RÉPUBLIQUE SLOVAQUE
Réhabilitation d'un cours d'eau près d'un village Rom

1 - Renforcement de l'intégration sociale

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social, de la création et du maintien d'emplois, améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural et moderniser les infrastructures des services publics administratifs et judiciaires.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2002-2006, un montant cumulé de **€ 5,2 milliards** en termes de projets approuvés (soit 50% de l'ensemble des projets approuvés depuis 2002). Pour la seule année 2006, le montant des approbations de projets a été de **€ 1,4 milliard** (soit 58% du total des projets approuvés cette année).

Parallèlement, au cours des cinq dernières années, les prêts décaissés en faveur du renforcement de l'intégration sociale ont représenté un montant cumulé de **€ 4,2 milliards**, soit 54% du total des décaissements réalisés depuis 2002. En 2006, la Banque a procédé au décaissement de plus de **€ 1 milliard**, dont € 516 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées

L'aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées est une des priorités statutaires de la CEB. Les projets financés dans ce secteur portent essentiellement sur la reconstruction et la réparation de structures d'accueil (tels les centres d'accueil, les logements sociaux provisoires et permanents), les programmes de médecine préventive et curative, d'éducation et de formation professionnelle, ainsi que les infrastructures techniques et d'équipements de base nécessaires aux besoins immédiats des populations victimes de situations exceptionnelles.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a répondu aux demandes émises par plusieurs de ses États membres pour la mise en œuvre de projets destinés aux réfugiés et personnes déplacées. La CEB a en effet approuvé un montant total de près de € 540 millions depuis 2002 pour la mise en œuvre de nouvelles opérations dans ce secteur. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 242 millions**, soit 15% du total des décaissements effectués dans l'année.

En **Espagne**, la CEB a approuvé plusieurs nouvelles opérations en 2006, en matière d'accès au logement pour des populations immigrées, pour un montant total de € 150 millions (soit 6% du total des projets approuvés) pour la mise en œuvre de deux programmes de prêts, l'un avec Caixa Galicia (€ 50 millions) et l'autre (€ 100 millions), avec trois caisses d'épargne du Pays basque espagnol (Bilbao Bizkaia Kutxa, Gipuzkoa Donostia Kutxa et Caja Vital Kutxa).

Ces nouvelles opérations permettront de financer des prêts hypothécaires pour l'acquisition d'une résidence principale par des personnes immigrées en situation régulière. Ces populations se heurtent en effet à des obstacles considérables sur le marché des prêts hypothécaires, dans la mesure où elles occupent le plus souvent des emplois saisonniers, n'ont pas d'ancienneté dans une banque ou sont désavantagées par d'autres facteurs liés à l'immigration. Les fonds de la CEB serviront à financer partiellement la construction, l'acquisition et la réhabilitation de logements sociaux *(viviendas oficiales protegidas* et *viviendas sociales).*

*

Par ailleurs, dans le cadre de la collaboration entre la CEB et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), la CEB a approuvé en 2006 deux dons en faveur de populations réfugiées et de personnes déplacées :

- Un don de USD 500 000 en faveur de la **Bosnie-Herzégovine**, pour le financement d'un projet visant à



faciliter le retour des personnes déplacées, victimes de la guerre, résidant dans des centres collectifs.

- Un don de USD 500 000, en **Serbie**, sera destiné à financer un projet visant à fournir des micro-prêts au logement pour des réfugiés ayant opté pour l'intégration dans le pays.

Logement pour les personnes à bas revenus

Depuis sa création, la Banque considère les interventions en faveur du logement social comme essentielles pour contribuer à l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural.

Les projets financés dans ce secteur concernent la rénovation, la construction ou la réhabilitation de logements ainsi que la transformation de bâtiments en immeubles d'habitation, afin de fournir un logement décent aux personnes à bas revenus. Les projets éligibles peuvent viser l'accès à la propriété, le logement locatif ou les infrastructures connexes (telles que l'adduction d'eau, l'approvisionnement en gaz et en électricité, la collecte et le traitement des eaux usées et des déchets, les locaux commerciaux, les aires de jeux), y compris en ce qui concerne l'habitat rural (limité à la résidence principale dans le cadre d'exploitations agricoles à caractère familial).

Au cours des cinq dernières années, la CEB est intervenue dans le secteur du logement social pour un montant cumulé, en termes de projets approuvés, de € 1 229 millions, soit près de 12% du total des approbations pour la période 2002-2006 (€ 10,5 milliards). Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 229 millions**, soit 14% du total des décaissements effectués dans l'année.



PORTUGAL
Logements sociaux



POLOGNE
Logements sociaux

En 2006, la CEB a approuvé de nouvelles opérations dans ce secteur, pour un montant total de **€ 200 millions** (soit 8% du total des projets approuvés).

En **Albanie**, un projet avec le Gouvernement (€ 15 millions) permettra de remédier à la pénurie de logements qui frappe les ménages à faibles revenus, grâce à la construction d'environ 1 100 appartements dans différentes communes du pays.

La Banque a également approuvé un nouveau programme au **Danemark** avec Kommunekredit (€ 100 millions) pour la construction ou la rénovation de logements pour personnes âgées, avec des subventions des pouvoirs publics.

En **Finlande**, un nouveau programme avec OKO Bank permettra de consacrer € 70 millions au financement de la construction ou rénovation de logements et infrastructures connexes, destinés à des personnes à faibles revenus.

De même, un projet en **Moldova**, approuvé avec le Gouvernement (€ 5 millions), permettra d'améliorer et développer le parc de logements locatifs en faveur de populations socialement vulnérables et de réfugiés (voir encadré en page 27).

Enfin, la Banque a approuvé cette année un programme qui devrait permettre en particulier de soutenir le financement d'investissements dans le secteur du logement social en **Estonie**, en **Lettonie** et en **Lituanie**, par l'intermédiaire de Skandinaviska Enskilda Banken (Suède).



PRÊTS DÉCAISSÉS
par pays et par ligne d'action sectorielle, de 2002 à 2006

en milliers d'euros

	2006		Total cumulé 2002-2006	
PAYS	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
Albanie	485	<0,1	9 679	0,1
Allemagne *	176 750	10,8	655 500	8,4
Belgique	-	-	130 000	1,7
Bosnie-Herzégovine	2 400	0,2	2 400	<0,1
Bulgarie	33 384	2,0	81 297	1,0
Chypre	85 701	5,2	371 261	4,7
Croatie	34 839	2,1	155 347	2,0
Danemark	100 000	6,1	300 000	3,8
Espagne	252 775	15,4	1 027 507	13,1
Estonie	-	-	6 624	0,1
Finlande	187 500	11,4	497 500	6,4
France	-	-	313 357	4,0
Grèce	-	-	149 503	1,9
Hongrie	164 002	10,0	623 033	7,9
Irlande	-	-	50 000	0,6
Islande	19 768	1,2	40 174	0,5
Italie **	240 000	14,6	1 253 886	16,0
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	6 700	0,4	18 256	0,2
Lettonie	38 500	2,4	55 923	0,7
Lituanie	4 233	0,3	18 836	0,2
Malte	-	-	101 000	1,3
Moldova	2 000	0,1	2 000	<0,1
Norvège	61 500	3,8	190 288	2,4
Pologne	103 442	6,3	514 008	6,6
Portugal	-	-	466 180	5,9
République slovaque	580	<0,1	24 506	0,3
République tchèque	16 000	1,0	28 000	0,4
Roumanie	51 587	3,2	246 931	3,2
Saint-Marin	-	-	1 162	<0,1
Serbie	9 600	0,6	9 600	0,1
Slovénie	15 000	0,9	40 520	0,5
Suède	-	-	136 058	1,7
Turquie	33 462	2,0	334 492	4,3
TOTAL	**1 640 206**	**100,0**	**7 854 828**	**100,0**

* *dont € 18,8 millions pour des prêts décaissés en faveur des pays du groupe cible (2006)*
** *dont € 190 millions au bénéfice des pays du groupe cible (2006)*

	2006		Total cumulé 2002-2006	
LIGNES D'ACTION SECTORIELLE ***	**Montants**	**%**	**Montants**	**%**
RENFORCEMENT DE L'INTÉGRATION SOCIALE	1 001 022	61,1	4 203 160	53,5
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	242 163	14,8	476 432	6,1
Logement pour les personnes à bas revenus	229 464	14,0	1 322 353	16,8
Création et maintien d'emplois viables	348 838	21,3	1 443 770	18,4
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	180 557	11,0	960 605	12,2
GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	307 251	18,7	1 710 119	21,8
Catastrophes naturelles ou écologiques	86 931	5,3	834 333	10,6
Protection de l'environnement	193 184	11,8	754 805	9,6
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	27 136	1,6	120 981	1,6
DÉVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN	331 933	20,2	1 941 549	24,7
Santé	118 995	7,2	963 464	12,3
Éducation et formation professionnelle	212 938	13,0	978 085	12,4
TOTAL	**1 640 206**	**100,0**	**7 854 828**	**100,0**

*** *Dans le cas des programmes, la répartition indicative par secteur d'intervention est établie par l'emprunteur. Elle est actualisée au fur et à mesure des décaissements.*



Moldova : financement de logements sociaux en faveur de populations socialement vulnérables

En 2006, la CEB a approuvé en Moldova un projet de € 5 millions afin d'améliorer et de développer le stock de logements locatifs en faveur de populations socialement vulnérables et des réfugiés (soit environ 1 500 personnes).

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une série de stratégies et de programmes directeurs du gouvernement dans les domaines du logement et de la cohésion sociale.

A cet effet, la CEB a apporté son soutien actif et des conseils dans la phase de préparation du projet, en aidant les autorités à identifier les risques potentiels du projet, en termes de structure institutionnelle et de durabilité, et à définir les mesures appropriées à mettre en œuvre.

Cette opération devrait non seulement permettre au Gouvernement moldave de terminer les immeubles d'appartements inachevés et de fournir des logements décents et abordables à des groupes socialement vulnérables de la population, mais également permettre la mise en place d'un partenariat entre le Gouvernement central et les collectivités locales dans la poursuite de ces objectifs.

Dans un contexte de loyers élevés et d'une offre de logements qui ne répond qu'insuffisamment à la demande, ce projet pilote à haute valeur sociale devrait contribuer au renforcement des institutions et de la cohésion sociale dans l'un des États membres de la CEB les plus défavorisés.



CROATIE
Boulangerie à Osijek

Création et maintien d'emplois viables

La CEB apporte son soutien à des projets d'investissements productifs (actifs immobilisés) afin de permettre la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces projets s'adressent à des micro, petites et moyennes entreprises (PME) ainsi qu'à des entités exerçant une activité artisanale ou des entreprises familiales qui pratiquent régulièrement une activité économique.

Au cours des cinq dernières années (2002-2006), la Banque a approuvé des projets dans ce secteur pour un montant total de **€ 2 319 millions**. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 349 millions**, soit 21% du total des décaissements effectués dans l'année.

Pour la seule année 2006, le montant des projets approuvés a représenté **€ 786 millions** (soit 32% du total des projets approuvés cette année).

La Banque a approuvé de nouveaux montants (€ 60 millions) avec KfW Bankengruppe (Allemagne) pour la poursuite de deux opérations concernant le financement de projets d'investissements productifs en vue de la préservation et de la création d'emplois dans des PME situées dans **différents pays du groupe cible** de la CEB. La première opération s'inscrit dans le cadre de la Facilité de financement de l'Union européenne en faveur des PME, qui couvre treize pays d'Europe centrale et orientale avec un accent particulier mis sur la Bulgarie, la Croatie, la Roumanie et la Turquie. La deuxième, sera mise en œuvre dans le contexte du Programme d'Action Préparatoire de l'Union européenne qui met l'accent sur l'offre de microcrédits à des PME situées dans plusieurs nouveaux pays membres de l'Union européenne.



La Banque a par ailleurs approuvé une nouvelle opération (€ 20 millions), par l'intermédiaire de KfW Bankengruppe (Allemagne), qui s'inscrit dans le cadre du programme SELP II, programme de prêt aux petites entreprises, lancé par l'Union européenne en **Turquie**. Son objectif est d'apporter les ressources et l'expertise de la CEB, en matière de développement économique et de création d'emplois, à des PME situées dans les provinces les moins privilégiées.

La Banque participera également au financement de plusieurs opérations visant à soutenir les investissements productifs réalisés par des PME afin de permettre le maintien ou la création d'emplois dans plusieurs pays : en **Bulgarie**, avec Raiffeisen Bank Bulgaria (€ 20 millions) ; en **Finlande**, avec Finnvera (€ 100 millions) ; en **Pologne**, avec VB Leasing Polska (€ 20 millions) et en **Slovénie** avec Nova Ljubljanska Banka (€ 20 millions).

Parmi les autres opérations de cette année en faveur de la création et du maintien d'emplois, la Banque a approuvé plusieurs nouveaux programmes de prêt au bénéfice de **différents pays du groupe cible**, par l'intermédiaire de banques et institutions financières italiennes. Les deux premiers avec Banca Intesa (€ 55 millions) concerneront la création et la préservation d'emplois dans des PME situées en Bosnie-Herzégovine d'une part, et en Hongrie, République slovaque et République tchèque d'autre part. Le troisième projet, mis en œuvre avec UniCredito Italiano (€ 200 millions), contribuera à la création et à la préservation d'emplois dans les PME situées en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Roumanie et en Serbie. Le quatrième projet, mis en œuvre avec la Società Italiana per le Imprese all'Estero (€ 150 millions), vise à soutenir des PME dans leur développement et leur croissance, contribuant ainsi à la création et au maintien de l'emploi dans les pays du groupe cible concernés.

BULGARIE
Renforcement des digues à Vidin



Enfin, en **Hongrie**, la Banque a approuvé un nouveau programme avec Magyar Fejlesztési Bank (MFB). Cette opération permettra de consacrer € 80 millions afin d'aider des PME à investir dans des locaux administratifs et de production, des machines et des équipements, leur permettant ainsi de développer leurs opérations et de demeurer compétitives.

Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural

La CEB intervient en milieu urbain en faveur de quartiers dégradés ou de villes ayant un manque d'infrastructures urbaines ou d'équipements sociaux et culturels. Parallèlement, en milieu rural, la Banque finance des projets situés dans des régions caractérisées par une faible densité de population ou des activités dans des domaines tels que l'agriculture, la sylviculture, l'aquaculture et la pêche. Les projets financés peuvent porter sur la construction ou la réhabilitation d'infrastructures en milieu urbain et rural en faveur d'entités publiques, au niveau national ou local, telles que :

- l'aménagement de zones industrielles
- les services tels que l'adduction d'eau potable, d'électricité, de gaz, les égouts, le traitement des déchets solides et liquides
- la voirie
- les réseaux de transports locaux en milieu rural
- les équipements éducatifs et médicaux de base
- les centres socioculturels ou sportifs tels que les aires de jeux, les espaces verts, les parcs d'expositions, les théâtres, les bibliothèques
- les réseaux d'irrigation en milieu rural.

Au cours de la période 2002-2006, la Banque est intervenue en matière de modernisation urbaine et rurale pour un montant total de projets approuvés de plus de **€ 1,1 milliard**. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 181 millions**, soit 11% du total des décaissements effectués dans l'année.

Pour le seul exercice 2006, un total de **€ 294 millions** a été approuvé pour la mise en œuvre de nouveaux projets dans ce secteur.

Ainsi, parmi les nouvelles opérations, un programme de prêts mis en œuvre par l'intermédiaire de KfW Bankengruppe (Allemagne) permettra de consacrer € 4 millions au financement de projets d'infrastructures urbaines et rurales, mis en œuvre dans des communes situées en **Bulgarie, Croatie, Roumanie** et **Turquie.**



De même, un nouveau programme de prêts a été approuvé en **Hongrie** avec Magyar Fejlesztési Bank (MFB). Celui-ci permettra de consacrer € 100 millions au financement de divers investissements en infrastructures municipales, réalisés par des communes ou fédérations de communes et des entreprises sous contrôle communal.

Par ailleurs, un programme approuvé en **Islande**, avec Municipality Credit Iceland, permettra de consacrer € 4 millions au financement d'investissements réalisés par des municipalités islandaises ou des entreprises et institutions municipales, en matière de modernisation rurale et d'amélioration des conditions de vie en milieu urbain dégradé.

En Italie, un nouveau programme avec Banca Intesa permettra de consacrer € 25 millions au financement de projets d'infrastructures municipales, mis en œuvre dans des communes situées en **Hongrie**, **République slovaque** et **République tchèque**.

Un nouveau programme de prêts en **Pologne** avec Bank Gospodarstwa Krajowego (BGK), consacrera € 25 millions au financement de projets d'investissements municipaux en infrastructures sociales afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants des communes concernées.

Enfin, la Banque a également approuvé un projet en **Roumanie** avec le Gouvernement, destiné au financement de la réhabilitation de bâtiments culturels publics situés dans trois municipalités (€ 116 millions).

Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires

A la suite du Troisième Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe, en mai 2005, la CEB a introduit en 2006 un nouveau secteur éligible : le financement de projets de construction, réhabilitation ou transformation d'infrastructures ou de bâtiments destinés à abriter des services publics, afin de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics administratifs et judiciaires de ses pays membres (voir encadré ci-contre).

Les projets éligibles à un financement de la CEB devront nécessairement concerner des bâtiments destinés à être rattachés à l'administration nationale, régionale ou locale ou des agences techniques à participation majoritaire de ces administrations.

Un soutien renforcé en faveur des droits de l'homme

En mai 2005, s'est tenu à Varsovie le 3ème Sommet des Chefs d'État et de Gouvernement du Conseil de l'Europe. Cet événement a permis de réaffirmer l'engagement des États membres en faveur de la défense des droits de l'homme au sens large. Il s'est conclu par l'adoption d'une Déclaration politique et d'un Plan d'action, articulé autour de cinq lignes directrices :

- promouvoir les valeurs fondamentales communes : droits de l'homme, État de droit et démocratie
- renforcer la sécurité des citoyens européens
- construire une Europe plus humaine et plus inclusive
- développer la coopération avec les autres organisations et institutions internationales et européennes
- mettre en œuvre le Plan d'action : un Conseil de l'Europe transparent et efficace.

Le Plan d'action a également invité la CEB à apporter un soutien renforcé en faveur des droits de l'homme, dans le cadre général de sa vocation sociale.

En vue d'une traduction opérationnelle de ces attentes nées du Sommet de Varsovie, la CEB a introduit en 2006 un nouveau secteur éligible, à savoir le financement de projets de construction, réhabilitation ou transformation d'infrastructures ou bâtiments afin de contribuer à l'amélioration de l'organisation et du fonctionnement des services publics administratifs, judiciaires et pénitentiaires de ses pays membres.

Dans ce cadre, les projets éligibles à un financement de la CEB devront nécessairement concerner des bâtiments destinés à être rattachés à l'administration nationale, régionale ou locale ou d'agences techniques à participation majoritaire de ces administrations. Seront également éligibles à un financement de la CEB les projets portant sur le financement de programmes de formation des magistrats, des fonctionnaires et des agents de l'État.



Catastrophes naturelles en Hongrie, Roumanie et Serbie : la CEB intervient pour la reconstruction et la prévention durable

L'aide aux régions frappées par des catastrophes naturelles ou écologiques est un des secteurs prioritaires d'intervention de la CEB. Dans ce cadre, la Banque s'attache à apporter des réponses adaptées à l'urgence des besoins et à la nécessité de mener une action durable, dans une perspective à long terme de prévention.

Force est de constater que les catastrophes naturelles sont malheureusement des phénomènes à fréquence croissante en Europe centrale et orientale. En effet, au cours des dix dernières années cette région a subi plus de cent inondations d'importance majeure qui ont provoqué la mort de plusieurs centaines de personnes, le déplacement d'environ un demi-million d'habitants et des pertes économiques considérables.

L'année 2006 a été tristement marquée par de nombreuses inondations et mouvements de terrains, à la suite desquels la Banque est intervenue afin de permettre de faire revivre les zones touchées par ces catastrophes.

Inondations en Hongrie et en Roumanie

En raison de sa géomorphologie particulière, la **Hongrie** subit régulièrement de très graves inondations. En effet, près de 25% de son territoire est menacé par les crues et plus de 70% des terres potentiellement inondables sont situées dans la vallée de la Tisza et de ses affluents. Dans cette région, les données enregistrées au cours des deux derniers siècles montrent que l'amplitude et la fréquence des crues sont en hausse.

En mars 2006, des inondations sans précédent ont ainsi affecté les bassins du Danube et de la Tisza. Celles-ci ont nécessité l'évacuation de milliers de personnes et entraîné des pertes, en termes d'infrastructures, d'activité productive et d'emplois. Suite à ces catastrophes, la CEB a approuvé un décaissement exceptionnel de € 33 millions destiné à financer des actions d'urgence comprenant la consolidation des rives, des canaux et rivières et, à plus long terme, la reconstruction des régions sinistrées et la prévention de dommages futurs dans le bassin de la Tisza.

De graves inondations ont également submergé des régions de **Roumanie** au printemps et en août 2006. Les conditions naturelles spécifiques de la Roumanie, son climat (en particulier le régime des précipitations), son relief montagneux aux versants abrupts, la densité de son réseau hydrographique, géologique et hydrogéologique, l'exposent à des catastrophes naturelles telles que les débits torrentiels, les inondations, les érosions et les glissements de terrain, qui causent des dégâts majeurs aux biens et aux infrastructures et frappent lourdement les populations locales.

Suite à cette catastrophe qui a entraîné d'importants dommages matériels et la destruction de nombreuses infrastructures et habitations, la CEB a approuvé un prêt de € 300 millions pour le financement d'investissements prioritaires pour la gestion des eaux, y compris une composante de € 180 millions pour le financement de mesures de prévention des risques et de vulnérabilité aux inondations dans les régions de Roumanie les plus menacées. Globalement, on estime qu'environ 1,3 million de personnes, dans cinq cents localités du pays, bénéficieront du projet.

Mouvements de terrain en Serbie

Une série de mouvements de terrain s'est produite en **Serbie** centrale au printemps 2006. Ces mouvements de terrain (glissements de terrain et éboulements) s'expliquent en grande partie par une situation inhabituelle, caractérisée par le gonflement des nappes phréatiques, après les fortes précipitations de l'année précédente et les conditions météorologiques défavorables de cette année (fortes précipitations associées à une rapide fonte des neiges).

En réponse à cette catastrophe, la Banque a approuvé un projet de € 10 millions pour le financement de travaux de reconstruction et de réparation des logements et des infrastructures connexes détruits. On estime que le projet aura des retombées sociales et économiques majeures dans la région concernée, permettant à la population de retrouver des conditions de vie normales et mettant fin aux dommages et aux perturbations subies par les activités économiques de la Serbie centrale, notamment avec le déplacement des habitations et la réparation des infrastructures.



2 - Gestion de l'environnement

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2002-2006, un montant cumulé de près de **€ 3,3 milliards** en termes de projets approuvés. Pour la seule année 2006, le montant des approbations de projets a été de **€ 754 millions** (soit près de 31% du total des projets approuvés cette année).

Parallèlement, depuis 2002, les prêts décaissés en faveur de la gestion de l'environnement ont représenté un montant cumulé de plus de **€ 1,7 milliard**, soit 22% du total des décaissements. En 2006, la Banque a procédé au décaissement de **€ 307 millions**, dont € 167 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Catastrophes naturelles ou écologiques

Les projets dans ce secteur sont éligibles dès lors qu'ils concernent la reconstruction ou la réhabilitation des structures publiques détruites ou endommagées, et plus précisément les infrastructures de base, telles que l'adduction d'eau, le traitement des eaux usées et des déchets solides, l'approvisionnement en électricité et en gaz. La fourniture de matériel et d'équipement d'intervention pourra également être éligible à un financement par la CEB.

Les interventions mises en œuvre ont pour but, d'une part, d'apporter aux autorités nationales et locales une assistance pour la reconstruction des régions sinistrées (voir encadré page ci-contre) et d'autre part à développer les moyens de prévention, notamment en ce qui concerne les inondations, les incendies, les avalanches, les tremblements de terre et les glissements de terrain.

Dans le cadre de projets de prévention de catastrophes naturelles ou écologiques, les projets concernant la réalisation de digues de retenue des eaux sont éligibles, pour autant qu'ils n'impliquent pas un déplacement forcé de populations ou un déplacement de populations sans mesures compensatoires adéquates et lorsque des mesures de contrôle environnemental sont prévues.

Au cours de la période 2002-2006, la Banque est intervenue dans ce secteur pour un montant total de projets approuvés de plus de **€ 1,4 milliard.** Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 87 millions,** soit 5% du total des décaissements effectués dans l'année.

En 2006, le montant total des approbations de nouveaux projets dans ce secteur a représenté **€ 109 millions,** répartis entre deux pays, la Roumanie et la Serbie.

Ainsi, en matière de prévention des catastrophes naturelles, la Banque a approuvé deux nouveaux projets en **Roumanie** avec le Gouvernement. Le premier est destiné à financer la restauration de routes et de torrents dans des zones forestières affectées par de récentes inondations (€ 48 millions). Le second projet est destiné à financer des travaux de réhabilitation et de protection contre les inondations dans la région de Banat (€ 51 millions).

La Banque a par ailleurs approuvé une opération (€ 10 millions) avec le Gouvernement de **Serbie,** qui permettra de financer la reconstruction et la réparation de logements et d'infrastructures locales touchés par des glissements de terrain au cours du printemps 2006.

ROUMANIE
Réhabilitation d'une digue





La CEB et le développement durable

De par son mandat, la CEB place la notion de développement durable au centre de ses actions réparties entre ses trois lignes d'action sectorielle.

En mai 2006, la CEB a réaffirmé son attachement aux exigences environnementales relatives au développement durable en signant la Charte PEE (Principes Européens pour l'Environnement). Cette charte promeut une approche européenne commune en matière de politique environnementale entre les institutions financières internationales opérant dans la même zone géographique que la CEB : Banque européenne d'investissement (BEI), Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), Banque Nordique d'Investissement (NIB) et Société nordique de financement pour l'environnement (NEFCO). En adoptant la Charte, la CEB s'est engagée à appliquer les principes et dispositions réglementaires extraits de la politique environnementale de l'Union européenne et de sa législation secondaire afférente aux projets qu'elle finance dans les pays couverts par la Charte. De plus, elle s'est engagée à promouvoir l'usage des bonnes pratiques dans les domaines de la gestion environnementale, de la transparence, de la consultation publique et du *reporting*.

Bien que la gestion environnementale ait toujours fait l'objet d'une attention particulière à la CEB, la mise en pratique de l'ensemble des préconisations de la Charte PEE présente un défi important pour une institution de la taille de la CEB. Pour répondre à cela, plusieurs orientations stratégiques sont en cours de réalisation :

- Harmonisation des procédures internes pour intégrer pleinement les préconisations des PEE dans les activités de la CEB et pour assurer une action cohérente entre les différents départements
- Collaboration étroite avec les autres institutions financières internationales, afin d'élaborer des outils et des indicateurs communs pour faciliter la mise en œuvre des PEE et pour mesurer l'efficacité des mesures prises
- Dialogue actif avec les emprunteurs pour intégrer la notion de développement durable dès la conception des projets
- Sensibilisation de l'ensemble du Personnel de la Banque à la problématique du développement durable
- Mise en place d'un *reporting* spécifique relatif à la gestion des aspects de développement durable dans les activités de la Banque.

Protection de l'environnement

Les initiatives mises en œuvre dans ce secteur présentent aujourd'hui une large diversité géographique. La CEB finance des projets qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement, et par là même à l'amélioration du cadre de vie, s'agissant notamment de :

- réduction et traitement des déchets solides et liquides
- assainissement et protection des eaux superficielles et souterraines
- protection contre les nuisances sonores
- production d'énergie renouvelable et réduction de la pollution atmosphérique
- protection et développement de la biodiversité
- moyens et réseaux de transport moins polluants.

Parallèlement à son action spécifique en la matière, la CEB tient compte de façon systématique des aspects environnementaux dans l'ensemble des projets qu'elle instruit, quel que soit le secteur d'intervention concerné.

Au cours des cinq dernières années (2002-2006), la Banque a approuvé de nouveaux projets dans ce secteur pour un montant cumulé de plus de **€ 1,5 milliard**. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 193 millions**, soit 12% du total des décaissements effectués dans l'année.

En 2006, le montant total des approbations de nouveaux projets en faveur de la protection de l'environnement a représenté **€ 537 millions**.



Ainsi, parmi celles-ci, la Banque a approuvé un nouveau programme en **Hongrie** avec Magyar Fejlesztési Bank (MFB). Cette opération permettra de consacrer € 20 millions au financement de travaux de réhabilitation de logements modulaires afin de favoriser les économies d'énergie. Les économies réalisées grâce à une meilleure isolation des bâtiments peuvent être considérables et avoir un effet bénéfique sur l'environnement.

La Banque a également approuvé deux nouvelles opérations en **Islande**. La première, avec Hitaveita Suðurnesja, permettra de financer les travaux d'extension du complexe géothermique et de production d'eau chaude de Svartsengi (€ 20 millions). La deuxième, avec Municipality Credit Iceland, permettra de consacrer € 10 millions au financement d'investissements municipaux en infrastructures environnementales.

Enfin, en **Roumanie**, deux importants projets dans le domaine de l'eau ont été approuvés cette année avec le Gouvernement. Le premier projet portera sur le financement (€ 160 millions) des travaux de remise en état des réseaux d'adduction d'eau potable, d'évacuation et de traitement des eaux résiduelles dans de petites municipalités. Le deuxième, d'un montant de près de € 300 millions, et prioritaire pour la gestion des eaux, permettra au Gouvernement roumain de réduire la vulnérabilité du pays face aux catastrophes naturelles, de remédier à la dégradation des berges et des zones côtières, de promouvoir le développement durable et le respect des normes environnementales de l'Union européenne.

Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel

La CEB peut financer la restructuration et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel classé comme tel par l'UNESCO ou par l'État membre concerné.

Sur la période 2002-2006, la Banque a approuvé un montant total de **€ 357 millions** en faveur de la protection et de la réhabilitation d'éléments de patrimoine historique et culturel. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 27 millions**, soit 2% du total des décaissements effectués dans l'année.

En 2006, le montant total des approbations de nouveaux projets dans ce secteur a représenté plus de **€ 108 millions**.

Ainsi, parmi les nouvelles opérations approuvées cette année, un programme de prêts en **Pologne** avec Bank Gospodarstwa Krajowego (BGK) permettra de consacrer € 20 millions au financement de projets de restauration de sites appartenant au patrimoine historique et culturel polonais.



TURQUIE
Réfection de la route après une inondation

Par ailleurs, un projet en **Roumanie** a été approuvé cette année avec le Gouvernement (€ 78 millions). Cette opération porte sur la restauration de quatorze monuments historiques inscrits sur la liste des sites les plus célèbres du patrimoine culturel national, le Palais Royal de Bucarest et le Musée Brukenthal de Sibiu par exemple. La restauration de ces monuments devrait contribuer à préserver leur valeur architecturale et historique et à promouvoir le développement des initiatives culturelles qu'ils accueillent tout en renforçant la cohésion sociale, grâce à des répercussions multiples sur les activités économiques, l'emploi et le tourisme.

3 - Développement du capital humain

Soutenir le développement du capital humain, dans les domaines clés de la santé ainsi que de l'éducation et de la formation professionnelle, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

Les deux secteurs de la santé et de l'éducation jouent un rôle primordial dans la recherche d'un développement





ALLEMAGNE
Maison de retraite dans les nouveaux Länder

équilibré et d'une meilleure cohésion sociale en Europe. De fait, des services modernes dans ces secteurs sont essentiels pour promouvoir la croissance économique, le développement, tant régional que national de l'Europe, et la réduction des inégalités.

Cette ligne d'action sectorielle a représenté, sur la période 2002-2006, un montant cumulé de **€ 2 milliards** en termes de projets approuvés. En 2006, le montant des approbations a été de **€ 276 millions** (soit 11% du total des projets approuvés).

Parallèlement, depuis 2002, les prêts décaissés en faveur du développement du capital humain ont représenté un montant cumulé de près de **€ 2 milliards**, soit 25% du total des décaissements réalisés au cours des cinq dernières années. Pour la seule année 2006, la Banque a procédé au décaissement de **€ 332 millions**, dont € 127 millions au bénéfice de pays du groupe cible.

Santé

La CEB participe notamment au financement de projets de construction, rénovation et modernisation d'infrastructures de santé comme des hôpitaux, des centres de soins de proximité, y compris ceux qui sont spécialisés dans l'assistance aux populations vulnérables, des centres hospitaliers universitaires ou des centres spécialisés dans l'accueil de personnes âgées et handicapées.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé de nouvelles opérations pour un montant cumulé de plus de **€ 1 milliard**. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 119 millions**, soit 7% du total des décaissements effectués dans l'année.

Albanie : Appui à la réforme du système éducatif

Afin de répondre aux besoins du secteur de l'éducation, le Gouvernement albanais a adopté une stratégie nationale pour l'éducation 2004-2015, qui est centrée sur l'enseignement pré-universitaire. La stratégie cible quatre domaines prioritaires :

- gouvernance, réforme et renforcement des capacités de gestion
- amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'acquisition des connaissances
- financement de l'enseignement pré-universitaire
- développement institutionnel et des ressources humaines.

Dans ce cadre, la CEB a approuvé en 2006 un projet de € 14 millions répondant à une logique de *Sector Wide Approach* (SWAp), s'inscrivant dans le cadre du Programme gouvernemental pour l'Excellence et l'Équité du système Éducatif (EEE-P), qui est l'instrument d'application de la stratégie nationale. Le prêt de la CEB sera affecté en particulier à la première phase de l'EEE-P, à savoir l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves et l'augmentation du taux de scolarisation dans l'enseignement secondaire général, en particulier parmi les populations défavorisées. Par ailleurs, un nombre important d'enseignants pourront accéder à des programmes de formation.

Avec cette nouvelle opération, qui s'inscrit dans le prolongement d'un précédent projet approuvé en mars 2005 pour la réhabilitation d'établissements scolaires à Tirana, la CEB apportera au Gouvernement un appui financier et technique pendant quatre ans (2006-2010).

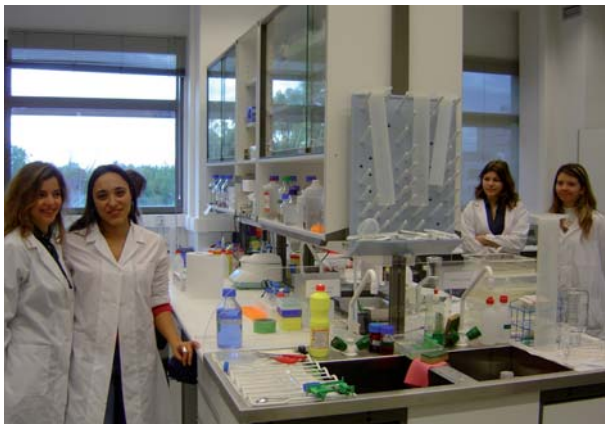


En 2006, le montant total des projets approuvés dans ce secteur s'est élevé à plus de **€ 121 millions**.

Parmi les opérations approuvées cette année, la Banque financera un projet en **Croatie** avec le Gouvernement. Ce projet permettra d'améliorer l'accès de la population à des soins de santé de meilleure qualité, par le réaménagement de sept établissements de santé régionaux et l'acquisition d'équipements médicaux et non médicaux (€ 45 millions).

La Banque participera également au financement de plusieurs opérations destinées à améliorer la qualité des infrastructures sociales de santé en **Finlande** (€ 15 millions) avec OKO Bank et en **Pologne** (€ 25 millions) avec Bank Gospodarstwa Krajowego (BGK).

Enfin, une nouvelle opération a été approuvée cette année en **Roumanie** avec le Gouvernement. Cette opération s'inscrit dans le prolongement de deux précédents projets financés par la CEB dans le cadre du Programme gouvernemental pour la protection de l'enfance. Elle permettra de financer le développement d'un réseau de services sociaux de proximité pour les familles et les enfants en difficulté, de prévenir les phénomènes d'abandon et/ou de permettre la réintégration d'enfants abandonnés dans leur famille d'origine.



GRÈCE
Laboratoire d' Histologie, Académie d'Athènes

Éducation et formation professionnelle

La CEB intervient aux différents niveaux du système éducatif, qu'il s'agisse d'écoles primaires, d'établissements secondaires ou d'universités. Ainsi, la Banque finance la construction et la modernisation d'infrastructures scolaires, universitaires et de formation professionnelle ainsi que la fourniture d'équipements pédagogiques.

Santé et développement économique en Europe du Sud-Est

La CEB a publié en 2006 un rapport conjoint avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) intitulé *Health and economic development in South-Eastern Europe*, portant sur la contribution de la santé au développement économique en Europe du Sud-Est.

Ce rapport, qui souligne les liens étroits entre performance économique et santé publique, fait suite à la seconde Conférence ministérielle sur la Santé qui s'est tenue à Skopje les 25 et 26 novembre 2005, organisée par la CEB en coopération avec l'OMS et le Conseil de l'Europe.

Le rapport présente le contexte socioéconomique, l'évolution du secteur de la santé, les inégalités socioéconomiques en matière de santé, la mise au point de systèmes et de politiques de santé et la façon dont ils doivent évoluer pour qu'il soit possible de relever les défis futurs dans le domaine de la santé.



Cette publication souligne l'importance économique de la santé pour les pays de l'Europe du Sud-Est. La santé, élément du capital humain, présente un intérêt particulier pour le développement économique durable et le renforcement de la cohésion sociale dans la région.

L'intégralité du rapport est téléchargeable sur le site internet de la CEB :
http://www.coebank.org/fr/presse/frgenerale.htm





FINLANDE
École professionnelle

S'agissant de la formation professionnelle, l'alternance d'un enseignement théorique et de la pratique d'un métier en entreprise constitue une réponse adaptée à la fois aux besoins des entreprises, notamment les PME, et aux attentes de ceux et celles qui s'apprêtent à rejoindre le monde du travail. Dans ce cadre, la CEB finance notamment des programmes d'assistance à la formation de personnels spécialisés dans les secteurs sociaux et de l'éducation ainsi que des programmes de reconversion professionnelle dans des secteurs économiques en déclin.

Au cours des cinq dernières années, la CEB a approuvé des opérations pour un montant cumulé de près de **€ 1 milliard**. Les financements réalisés dans ce secteur en 2006 se sont élevés à **€ 213 millions**, soit 13% du total des décaissements effectués dans l'année.

En 2006, de nouvelles opérations ont été approuvées dans ce secteur pour un montant total de **€ 155 millions**.

Parmi les opérations approuvées cette année, la Banque financera un important projet en **Albanie** avec le Gouvernement (€ 14 millions) (voir encadré page 34).

De même, la Banque participera au financement de plusieurs opérations destinées à financer la construction, la rénovation et la modernisation d'infrastructures d'éducation dans plusieurs pays : en **Finlande** (€ 15 millions) avec OKO Bank ; en **Islande** (€ 6 millions) avec Municipality Credit Iceland et en **Pologne** (€ 30 millions) avec Bank Gospodarstwa Krajowego (BGK).

Enfin, la Banque a approuvé un nouveau projet en **Roumanie** (€ 67 millions) dans le cadre de la Stratégie pour l'éducation de la petite enfance. Mis en œuvre avec le Gouvernement, ce projet a pour but la création et la rénovation d'écoles maternelles sur tout le territoire, l'organisation de la formation des enseignants et la création de structures de soutien.

En 2006, la répartition, tant des approbations de nouveaux projets que des décaissements, témoigne de la fidélité de la CEB à ces trois grandes lignes d'action que sont l'intégration sociale, la gestion de l'environnement et le développement du capital humain.

Les financements réalisés cette année ont permis de porter l'encours de prêts à **€ 11 965 millions** et le stock de projets en attente de financement à € 3 798 millions (dont **€ 3 289 millions** pour les pays du groupe cible). Cette dernière donnée constitue naturellement pour la CEB une solide réserve d'intervention en faveur de ses États membres pour les exercices à venir.



ÉVALUATION EX POST

Catastrophes naturelles

L'année 2006 a marqué l'achèvement d'un programme d'évaluations ex post de projets dans le domaine des catastrophes naturelles, qui a été suivi de la synthèse de ces évaluations.

Cette synthèse analyse les résultats des évaluations de onze projets approuvés entre 1995 et 1999, à la suite d'inondations, de coulées de boue et de tremblements de terre, pour un montant total de plus d'un milliard d'euros.

Chaque évaluation repose sur une étude technique de la qualité des travaux et sur une analyse d'impact socio-économique, environnemental et institutionnel.

Résultats des évaluations

Les résultats sont positifs, les projets évalués ayant dans l'ensemble atteint leurs objectifs. La grande majorité des projets répondaient à des besoins prioritaires bien définis. Ils ont été mis en place de façon efficace et efficiente et ont généré des effets positifs dans les domaines économique, social, environnemental et culturel.

Enseignements et recommandations

La synthèse a souligné la difficulté d'établir, dans le choix des projets, l'équilibre entre les secours d'urgence et les efforts de reconstruction à plus long terme. Or la CEB a une plus grande valeur ajoutée dans le soutien à la reconstruction à long terme tandis que les organisations humanitaires sont mieux préparées et équipées pour les secours d'urgence.

S'agissant de la préparation et du suivi des projets, l'évaluation propose :

- une participation plus importante des bénéficiaires aux opérations
- une communication et une coordination accrues entre les emprunteurs, la CEB et les autres financeurs
- le renforcement des mesures de prévention et de réduction des risques dans les projets de reconstruction, ce qui a déjà été pris en compte partiellement par la Banque dans la plupart de ses projets.

Conférence avec la Banque mondiale

Le Groupe d'Évaluation Indépendante de la Banque mondiale et le Département Évaluation Ex Post de la CEB ont organisé conjointement en novembre 2006 une conférence, suivie d'une table ronde, sur les enseignements de l'évaluation dans le domaine de la gestion des risques de catastrophes naturelles. Cette conférence a réuni plus de 70 représentants d'organisations multilatérales, bilatérales et non gouvernementales (voir encadré page 38).

Création d'emplois

Une évaluation d'un programme multi-projets de création d'emplois a été réalisée conjointement avec la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD).

L'évaluation indique que la pertinence initiale du programme était bonne en permettant l'accès des PME à des prêts à taux préférentiels, mais que son impact à plus long terme sur les plans institutionnel et socioéconomique est moins performant.

L'évaluation conjointe avec la BERD s'est avérée très enrichissante : elle a permis un apprentissage réciproque grâce à l'échange des connaissances et à la mise en commun des ressources. Bien que complémentaire, cet exercice a ses limites qui sont liées au mandat des bailleurs de fonds : la BERD met l'accent sur les critères déterminant le niveau de transition économique et institutionnelle des emprunteurs, tandis que la CEB souligne les aspects socioéconomiques du projet.

Logement social

Une évaluation d'un programme de logement social dans un pays scandinave a été finalisée en 2006, tandis qu'une deuxième évaluation en Europe centrale et orientale est en cours.

Le programme évalué est marqué par une grande efficacité aussi bien dans la réalisation de ses objectifs que dans sa gestion par l'emprunteur. L'évaluation note que l'existence d'un cadre légal et institutionnel approprié est cruciale pour une mise en œuvre efficace des programmes de logements sociaux.



Gestion des risques de catastrophes naturelles : les enseignements de l'évaluation

Paris 20-21 novembre 2006

Le Groupe d'Évaluation Indépendante de la Banque mondiale et le Département Évaluation Ex Post de la CEB ont organisé conjointement une conférence suivie d'une table ronde intitulée "Gestion des risques de catastrophes naturelles : les enseignements de l'évaluation". Le Bureau de l'Évaluation et de la Surveillance de la Banque Interaméricaine de Développement y a aussi contribué de façon significative. La conférence a réuni plus de 70 représentants d'organisations multilatérales, bilatérales et non gouvernementales. Elle avait pour objectif de passer en revue les enseignements de l'évaluation, de comparer les expériences et les défis posés par la préparation et la mise en œuvre des projets, et d'analyser les différentes approches pour mieux gérer l'aide au développement. La table ronde visait à encourager des discussions interactives sur les approches, les méthodologies innovantes, les bonnes pratiques et les moyens de transmission des résultats des évaluations et leur mise en application par les décideurs des institutions financières internationales.

Les conclusions et les recommandations des différentes évaluations présentent des similitudes dans tous les domaines.

Jouer des complémentarités

Une importante complémentarité a été notée entre les institutions financières internationales et les organisations humanitaires. Ces dernières sont mieux positionnées pour fournir les secours d'urgence tandis que les institutions financières internationales sont mieux adaptées au soutien à la reconstruction physique et socioéconomique sur le long terme. Les intervenants ont prôné une définition plus précise du rôle de chacun sur la gamme des interventions (premiers secours, réhabilitation, reconstruction, réduction des risques et développement).

Privilégier la prévention et la réduction des risques

En réponse aux évaluations, le management des institutions financières a commencé à mettre en place des stratégies mieux adaptées au financement des projets en rapport avec les catastrophes naturelles. Elles visent à privilégier les approches de prévention et de réduction des risques et à y associer davantage les États membres et les bénéficiaires de l'aide. La présentation du Département Évaluation Ex Post de la CEB a souligné les financements considérables que la CEB consent dans la reconstruction ainsi que le rôle croissant et d'avant-garde qu'elle joue en matière de prévention parmi les institutions financières internationales.



Vers des actions communes

Le succès de cette manifestation s'est traduit par l'élaboration d'un plan d'action qui devrait mener à la réalisation d'évaluations conjointes, d'un glossaire commun, de directives d'évaluation en matière de catastrophes naturelles, d'un référentiel et de modules de formation professionnelle.

Enfin, la conférence et la table ronde ont appelé à renforcer la coordination entre les bailleurs de fonds et à rapprocher les différents acteurs du domaine des catastrophes naturelles pour accroître l'impact de leur assistance.

ACTIVITÉS FINANCIÈRES

1 L'ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE EN 2006

Le bilan général de l'année 2006 montre que l'économie mondiale a connu des taux de croissance relativement élevés qui devraient s'inscrire aux alentours de 5%.

Les faibles rendements à long terme persistent. En Europe et aux États-Unis, les courbes de taux s'aplatissent et vont jusqu'à s'inverser au Royaume-Uni, à la suite des relèvements des taux directeurs et de la faiblesse des rendements longs.

Les banques centrales, américaine, européenne et japonaise, ont toutes remonté leurs taux directeurs en 2006, ce qui n'était pas arrivé depuis 2000.

Par ailleurs, plusieurs pays ont annoncé qu'ils augmenteront leurs réserves en euros au détriment du dollar américain.

Aux États-Unis : baisse de l'immobilier et ralentissement de la croissance

La FED a opéré, depuis juin 2006, une pause dans le mouvement de hausse des taux directeurs, entamée dès juin 2004. Parallèlement, la croissance américaine a commencé à montrer des risques de ralentissement suite à la baisse de l'immobilier au second semestre 2006. Le déficit public s'est redressé légèrement grâce à d'importantes rentrées fiscales.

En Europe : hausse des taux courts

La Banque centrale européenne a remonté ses taux directeurs de 25 pb à 5 reprises, de 2,25% à 3,50%. Dans le même temps, l'euro s'est substantiellement réévalué par rapport au dollar américain, le cours de change passant de 1,21 à 1,32 (presque 10%) durant l'année 2006. Les taux long terme sur le marché de l'euro sont demeurés à un niveau très bas, mais supérieurs à ceux de 2005.

En dehors de la zone euro, les banques centrales d'Europe centrale et orientale continuent leur route vers la convergence avec la Banque centrale européenne, en baissant leur taux directeurs. De son côté, la banque centrale d'Angleterre a remonté ses taux directeurs à 5%.

En Asie : la Banque centrale chinoise devient le premier détenteur de réserves au monde

Les effets connexes de la croissance chinoise commencent à se ressentir sur différents marchés : le surinvestissement fait monter le prix des matières premières et la surcapacité fait baisser les prix des produits finis. Afin de contrôler ces mouvements, le Gouvernement chinois a essayé de freiner la croissance en remontant les taux directeurs à plusieurs reprises. En 2006, la Chine a passé le cap symbolique de 1 000 milliards de dollars américains de réserves.

La hausse des matières premières et du pétrole continue à être alimentée par les très fortes croissances enregistrées en Chine et en Inde

Le pétrole a été très volatil, avec une amplitude de hausse de 20% dans l'année, pour finir l'année pratiquement au même niveau que début 2006. La nouvelle "juste valeur" généralement acceptée se situe entre 40 et 60 dollars le baril, fourchette de prix qui autorise toujours la recherche de nouvelles énergies alternatives.

La consommation annuelle continue à progresser grâce aux économies émergentes. Même si le prix du pétrole devait baisser de nouveau, les prix pratiqués depuis 2004 ont bouleversé de manière irréversible l'économie mondiale.

Des marchés boursiers toujours en hausse depuis 2003 malgré les relèvements des taux successifs

Les marchés boursiers majeurs en 2006 ont connu des hausses très substantielles : aux États-Unis (15%), en Europe (plus de 10%), au Japon (7%) et à Hong Kong (37%).

2 PORTEFEUILLES OBLIGATAIRES

Deux portefeuilles obligataires figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

- Les titres du **portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente** ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans. Afin

de limiter l'exposition au risque de taux, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap de couverture *(asset swap)*. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, incluent également les ECP *(Euro Commercial Paper)*. Ces derniers constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations à moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2006, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an dans ce portefeuille s'élève à € 1,8 milliard.

- Le **portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance** est composé d'obligations à taux fixe *plain vanilla*, libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans. Les titres éligibles à ce portefeuille requièrent une notation minimale de AA ou Aa2. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et s'inscrivent dans une limite n'excédant pas € 500 millions. L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital utilisable (capital libéré et réserves), augmenté du Compte Fiduciaire Sélectif et des provisions pour les avantages du Personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique est de rémunérer ces ressources par un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne peuvent être ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2006, l'encours total de ce portefeuille s'élève à € 1,9 milliard.

En pratique, la CEB met en œuvre un programme d'achat annuel correspondant au réinvestissement des titres arrivés à échéance et à celui des bénéfices de l'année en cours.

3 PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par l'utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par les organes de direction. La Banque, en tant qu'utilisateur final *(end-user)*, ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2006, la distribution des produits dérivés par type de couverture est de 81% pour les emprunts, 17% pour les prêts et 2% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques découlant de ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion rigoureuses dont les principes sont présentés dans Gestion intégrée des risques, page 45.

Afin de limiter son risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec la quasi-totalité de ses contreparties. Ainsi, au 31 décembre 2006, la presque totalité (99,9%) de l'encours de swaps de la CEB est collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

4 FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2006

1 - Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB contracte des émissions sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2006, la Banque a emprunté un montant total de € 2,1 milliards, réparti en 17 opérations de financement dont 12 réouvertures d'opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à 1 an. Ce montant, légèrement inférieur au volume de financement atteint en 2005, a répondu à plusieurs objectifs :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts, légèrement supérieurs à ceux de 2005
- honorer les échéances de remboursement de dettes de la Banque, qui ont été sensiblement moins importantes en 2006 qu'en 2005.

Le volume de ressources levées en 2006 a également permis à la Banque de maintenir un niveau de liquidité conforme aux règles fixées par le Conseil d'administration. La prise en compte du stock de projets

EMPRUNTS LANCÉS EN 2006

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
17/01/2006	14/12/2015	AUD	10 ans*	200	Royal Bank of Canada
08/02/2006	18/01/2012	AUD	6 ans*	100	The Toronto-Dominion Bank
23/02/2006	18/01/2012	AUD	6 ans*	50	The Toronto-Dominion Bank
27/03/2006	27/03/2009	NZD	3 ans	30	Fortis Bank
27/03/2006	27/03/2009	AUD	3 ans	50	Fortis Bank
27/03/2006	27/03/2009	HUF	3 ans	10 000	Fortis Bank
29/03/2006	22/04/2013	USD	7 ans*	250	The Royal Bank of Scotland
07/04/2006	30/06/2014	USD	8 ans*	100	ABN AMRO Bank
11/04/2006	23/01/2012	USD	6 ans*	100	Royal Bank of Canada
13/04/2006	14/12/2015	AUD	10 ans*	100	The Toronto-Dominion Bank
14/06/2006	14/12/2015	AUD	10 ans*	100	Royal Bank of Canada
21/07/2006	21/07/2011	USD	5 ans	1 000	Dresdner Bank / Nomura / Royal Bank of Canada
21/09/2006	21/09/2021	JPY	15 ans**	3 000	Dresdner Bank
28/09/2006	18/01/2012	AUD	5 ans*	100	The Toronto-Dominion Bank
17/10/2006	22/04/2013	USD	6 ans et 6 mois*	250	Royal Bank of Canada
18/10/2006	21/07/2011	USD	5 ans*	100	Dresdner Bank
26/10/2006	23/01/2012	USD	5 ans*	200	Bank of America

** opérations d'abondement de souche existante*
*** opération avec option de remboursement anticipé à cinq ans*

dans les besoins prévisionnels de trésorerie s'inscrit dans ce contexte. Conformément à la politique de prudence en matière de liquidité, le ratio de liquidité renforcé de la CEB requiert qu'au moins 50% des besoins prévisionnels de trésorerie à trois ans soient disponibles en liquidité. Ces besoins prévisionnels incluent les projets approuvés et les besoins supplémentaires de liquidité couvrant le risque de défaut à trois ans.

Afin de s'assurer durablement les ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue de combiner des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

En 2006, 76% des fonds levés par la Banque ont été libellés en dollars US, contre 81% en 2005. Les 24% restants ont été levés en dollars australiens (20%), forints hongrois (2%), dollars néozélandais (1%) et yen japonais (1%).

La place prépondérante du dollar américain, swapé en euros flottants, s'explique par les conditions de financement attractives sur ce marché. A ce sujet, il faut souligner que la CEB a lancé une émission libellée en dollars US, à cinq ans de maturité, d'une taille initiale de 1 milliard de dollars US, augmentée à 1,1 milliard de dollars US après la réalisation d'une opération de réouverture. La CEB a lancé également deux nouvelles tranches, de 250 millions de dollars US chacune, sur son émission benchmark de maturité 2013, ce qui amène la taille de cette ligne à 1,75 milliard de dollars US. L'émission benchmark de maturité 2012 a été deux fois réouverte pour un total de 300 millions de dollars US, ce qui donne à cette ligne une taille totale de 1 milliard de dollars US. Une dernière opération de réouverture sur le marché du dollar US a été effectuée sur la ligne 2014 pour un montant de 100 millions de dollars US, amenant la ligne à 1,1 milliard de dollars US.

La CEB a réalisé en 2006, via son programme *kangaroo*, trois opérations d'augmentations de 200, 100 et 100 millions de dollars australiens sur la ligne 2015. Le nouvel encours de cette émission atteint maintenant 600 millions de dollars australiens. Ces opérations, avec les réouvertures effectuées sur les émissions en dollars australiens existantes sur le programme EMTN, ont fait du dollar australien la deuxième devise en termes de volume de financement.

La CEB a lancé également trois nouvelles émissions simultanées au début de 2006, de 50 millions de dollars australiens, 30 millions de dollars néo-zélandais et 10 milliards de forints hongrois. Les trois émissions ont été vendues sur les marchés domestiques belge et néerlandais avec une contrevaleur globale de 88 millions d'euros.

Ces opérations de financement ont été assorties de swaps de couverture, qui annulent aussi bien le risque de taux que le risque de change. Après swap, la quasi-totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

La maturité moyenne des emprunts lancés en 2006 a été de 6 ans, contre 5 ans pour 2005. Le tableau page 41 reprend le détail des fonds levés dans leur devise d'origine.

Près de 95% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale supérieure ou égale à cinq ans, afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gaps de trésorerie sur les exercices à venir.

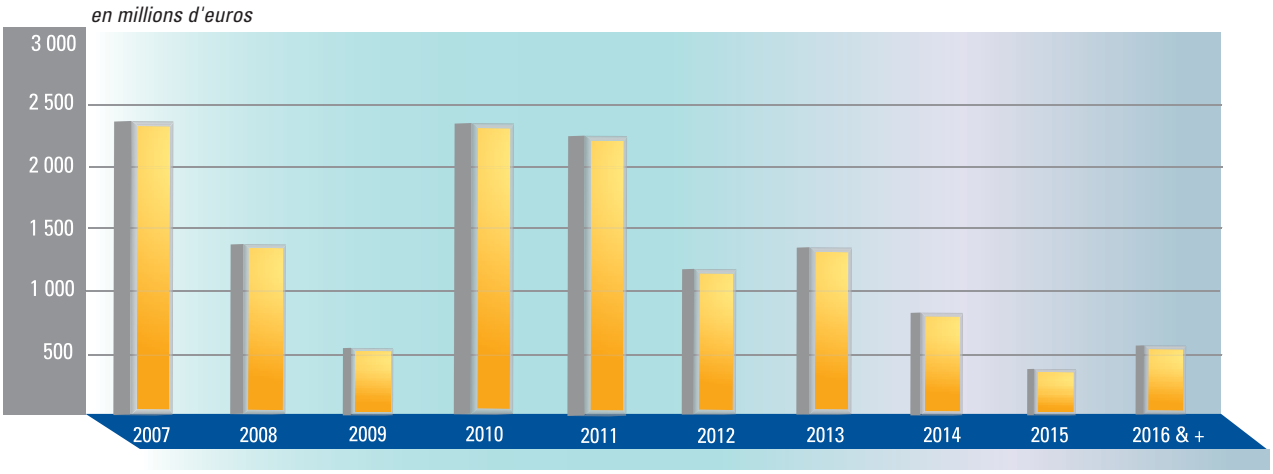
Le programme EMTN multidevises a été mis à jour en novembre 2006 afin d'adapter le cadre juridique des émissions de la Banque aux évolutions réglementaires des marchés financiers.

2 - Évolution de la dette

Au 31 décembre 2006, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élève à € 13,3 milliards, en augmentation par rapport à l'exercice précédent (€ 13 milliards).

La Banque a procédé à des rachats de sa propre dette pour un total de € 6 millions et à des opérations de remboursement anticipé pour € 158 millions. Compte tenu de ces opérations et des emprunts lancés, la décomposition de la dette par maturité est donnée dans le schéma suivant :

Encours de la dette par maturité au 31 décembre 2006



5 RÉSULTAT ET BILAN

Depuis l'exercice 2005, les états financiers de la CEB sont élaborés selon les normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

1 - Évolution du résultat

Le résultat net de l'exercice 2006 est de € 88,1 millions contre € 88,5 millions en 2005. Cette stabilité du résultat, - € 0,4 million, soit - 0,5% s'explique par les évolutions suivantes :

Une progression du produit net bancaire de + € 1,6 million, soit + 1,4%, compte tenu :

- de l'augmentation des revenus nets d'intérêts du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sous l'effet de l'accroissement en volume de ce portefeuille, suite notamment à un changement dans les modalités de rémunération des dépôts du Compte Fiduciaire Sélectif à compter du 1er janvier 2006.
- de l'augmentation des revenus nets d'intérêts des placements de trésorerie (dépôts à terme, actifs financiers disponibles à la vente) sous l'effet de l'augmentation en volume de ces actifs.

Et à l'inverse,

- de l'augmentation du montant des intérêts versés sur les dépôts reçus (comptes rémunérés et Compte Fiduciaire Sélectif).
- de la contraction des marges dégagées entre les conditions de refinancement (dettes financières représentées par un titre) d'une part et les conditions auxquelles sont octroyés les prêts d'autre part.

Une augmentation des frais généraux (y compris amortissements) de + € 2 millions, soit + 7,3%, compte tenu :

- de l'évolution des charges de Personnel conformément aux dispositions statutaires (salaires et avantages postérieurs à l'emploi)
- de l'augmentation modérée des dépenses administratives compte tenu en 2006 de nouvelles surfaces de locaux et de frais exceptionnels liés aux manifestations du 50ème anniversaire de la CEB.

En conséquence, le coefficient d'exploitation (frais généraux / produit net bancaire) ressort à 25% en 2006, contre 23,6% pour l'exercice précédent.

2 - Évolution du bilan

Au 31 décembre 2006, le total du bilan s'élève à € 18 232 millions, en progression de + 3,2% par rapport à fin 2005.

- **A l'actif**, l'encours de prêts augmente de € 388 millions, soit + 3,3%. Cette progression résulte d'un volume de décaissement significatif de nouveaux prêts pour € 1 640 millions, dont 49% en faveur des pays du groupe cible *, de remboursements pour € 1 052 millions (dont € 251 millions par anticipation) et d'une variation de change défavorable de € 105 millions.

ÉVOLUTION DU RÉSULTAT

en millions d'euros

	2006	2005	Variation	%
Produit net bancaire	**117,5**	**115,9**	**+ 1,6**	**+ 1,4%**
Frais généraux	*- 29,4*	*- 27,4*	*+ 2,0*	*+ 7,3%*
Résultat net	**88,1**	**88,5**	**- 0,4**	**- 0,5%**

* *Pays du groupe cible : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie, Turquie.*

Par ailleurs, le bilan enregistre une augmentation du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance de € 151 millions et des emplois de trésorerie, y compris le portefeuille d'actifs disponibles à la vente, de près de € 300 millions (voir Évolution du résultat page 43).

- **Au passif**, les dettes représentées par un titre diminuent de € 105 millions, sous l'effet de l'appréciation de l'euro contre le dollar US, réduisant ainsi la dette de € 1 107 millions, des émissions de l'exercice pour € 2 095 millions et des remboursements effectués. Enfin, les capitaux propres augmentent de € 80 millions après affectation du résultat de l'exercice 2005 (€ 88,5 millions), sous déduction du dividende à caractère social de € 8 millions alloué aux États membres pour subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif.

L'appréciation de l'euro par rapport au dollar US de 1,18 au 31 décembre 2005 à 1,32 au 31 décembre 2006 a entraîné de fortes variations des postes de l'actif comme du passif. Ces variations reflètent l'efficacité de la couverture du risque de change, et sont sans incidence sur le résultat de la Banque.

ÉVOLUTION DU BILAN

en millions d'euros

	2006	2005	Variation	%
ACTIF				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	974	1 253	- 279	- 22,3%
Prêts	12 102	11 714	+ 388	3,3%
Emplois de trésorerie	3 201	2 904	+ 297	10,2%
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 901	1 750	+ 151	8,6%
Autres actifs	54	54	-	-
TOTAL	**18 232**	**17 675**	**+ 557**	**3,2%**

	2006	2005	Variation	%
PASSIF				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture	2 599	1 909	+ 690	36,1%
Dettes représentées par un titre	13 620	13 725	- 105	- 0,8%
Ressources de trésorerie	70	79	- 9	- 11,4%
Capitaux propres	1 773	1 693	80	4,7%
Autres passifs	170	269	- 99	- 36,8%
TOTAL	**18 232**	**17 675**	**+ 557**	**3,2%**

GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solidité financière d'un établissement de crédit. La CEB révise ainsi en permanence son dispositif de gestion et de surveillance des risques afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession, aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne.

1 UNE FONCTION STRUCTURÉE ET DYNAMIQUE

Des départements dédiés

Le **Département de Gestion des Risques** : il identifie, évalue et gère tous les risques inhérents à l'activité de la CEB, résultant à la fois de ses opérations de bilan et de hors-bilan. Pour chaque nouveau prêt, le département procède à une analyse de l'opération en prenant en compte la fiabilité de la contrepartie, les opérations déjà en cours avec cette dernière, ainsi que le risque-pays et recommande si nécessaire l'obtention de garanties. Par ailleurs, le département suit en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

Le **Département ALM** : il assure un suivi régulier des risques de marché (risque de taux d'intérêt, risque de change) et de liquidité supportés par la Banque. Ses conclusions sont présentées dans un rapport trimestriel soumis au Comité ALM. Ce rapport analyse, dans le cadre de *stress tests,* divers scénarios de variation des taux d'intérêt et leur impact sur la rentabilité de la Banque et présente la situation prévisionnelle de liquidité en fonction de diverses hypothèses de défaillance d'emprunteurs. Il rend compte, le cas échéant, des dépassements effectifs ou prévisionnels de limites et formule des recommandations au Comité ALM afin de réduire les risques observés.

Le **Département de l'Organisation** : il est en charge des actions visant à prémunir la Banque contre les risques opérationnels. Ce département recense tous les événements susceptibles de causer des pertes opérationnelles. Il pilote le plan de continuité des activités (mises à jour, tests avec repli sur le site de secours), gère le plan d'archivage de l'institution et examine les procédures internes couvrant l'ensemble des activités présentant des risques opérationnels. Concrètement, le département est actuellement engagé dans la mise en œuvre d'une politique des risques opérationnels et dans cet objectif, dresse une cartographie des processus et des risques opérationnels associés. Parallèlement, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation du Personnel à la sécurité, différentes actions de formation sont dispensées au cours de l'année.

Des instances décisionnaires

- Le **Comité des Risques** : il constitue la clé de voûte du dispositif de gestion des risques de la Banque. Chaque semaine, les décisions concernant les limites des contreparties et des pays y sont prises à partir des analyses et des recommandations présentées par le Département de la Gestion des Risques.

- Le **Comité ALM** : il décide de la stratégie de gestion actif-passif. Il prend les décisions qui s'imposent en matière de risques financiers, à la lumière du rapport ALM et sur la base des politiques financières validées par le Conseil d'administration.

- Le **Comité de Financement** : il décide de la stratégie d'emprunt (montants, devises, conditions et calendrier) en tenant compte des besoins prévisionnels de liquidité de la Banque et dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt accordée par le Conseil d'administration.

- Le **Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO)** : il valide la politique de sécurité de la Banque et prend les décisions relatives à la prévention et au suivi des risques opérationnels, conformément à la politique des risques opérationnels de la CEB.

Des instances de contrôle

- **Contrôle interne** : chaque direction contrôle les risques propres à son activité (auto-évaluation). La *Direction Centrale des Affaires Juridiques et de la Prospective*

valide avant signature tous les contrats engageant la CEB (prêts, émissions, dérivés…) afin de contrôler tous les risques juridiques inhérents à l'activité bancaire et plus particulièrement à ceux d'une banque multilatérale de développement.

Par ailleurs, le *Département d'Audit Interne*, directement rattaché au Gouverneur, complète le dispositif de contrôle de la Banque en s'assurant, par des revues périodiques de l'ensemble des activités, que les procédures sont systématiquement respectées.

Enfin, le *Comité de surveillance*, constitué de trois membres issus des pays actionnaires et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans, examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude, conformément au Statut. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait figure dans les états financiers, est communiqué aux Conseils de la Banque lors de l'approbation des comptes annuels de l'exercice.

• **Contrôle externe** : en tant que banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise à aucune autorité de régulation nationale ou internationale. Néanmoins, en application de ses dispositions statutaires, et conformément aux meilleures pratiques du secteur, elle dispose des entités de contrôle externes suivantes :

- l'**Auditeur externe** : suite à un appel d'offres, il est nommé pour un mandat de trois ans, sur décision du Conseil de direction, après avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque et à procéder à un examen du contrôle interne et des risques. A l'issue de chaque exercice, l'Audit externe certifie les comptes et émet un rapport d'opinion (voir les états financiers). Il prépare également, à l'attention des Conseils, un rapport intérimaire rassemblant ses conclusions sur les procédures et le contrôle interne et un rapport détaillé sur les comptes de l'exercice et la situation en matière de risques.

- Par ailleurs, la Banque se soumet à l'examen rigoureux des **agences de notation internationales**, Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings, qui procèdent chaque année à une analyse approfondie de la situation financière de la Banque afin d'en vérifier la solidité à long terme et de lui attribuer une notation. En 2006, elles ont toutes confirmé la notation maximale (AAA/Aaa) qu'elles accordent à la CEB depuis plusieurs années.

2 SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à trois différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

1 - Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie. Le risque de crédit sur le portefeuille de prêts est mesuré à partir d'un système de notation. En application des Recommandations du Comité de Bâle, lorsqu'une contrepartie bénéficie de notations différentes, la seconde meilleure notation est retenue. En cas de garantie avec transfert de risque sur le garant, la CEB retient la notation de ce dernier. En l'absence de notation externe, une notation interne est appliquée.

Au cours de l'exercice 2006, la CEB a continué de développer et d'améliorer ses méthodes de gestion des risques.

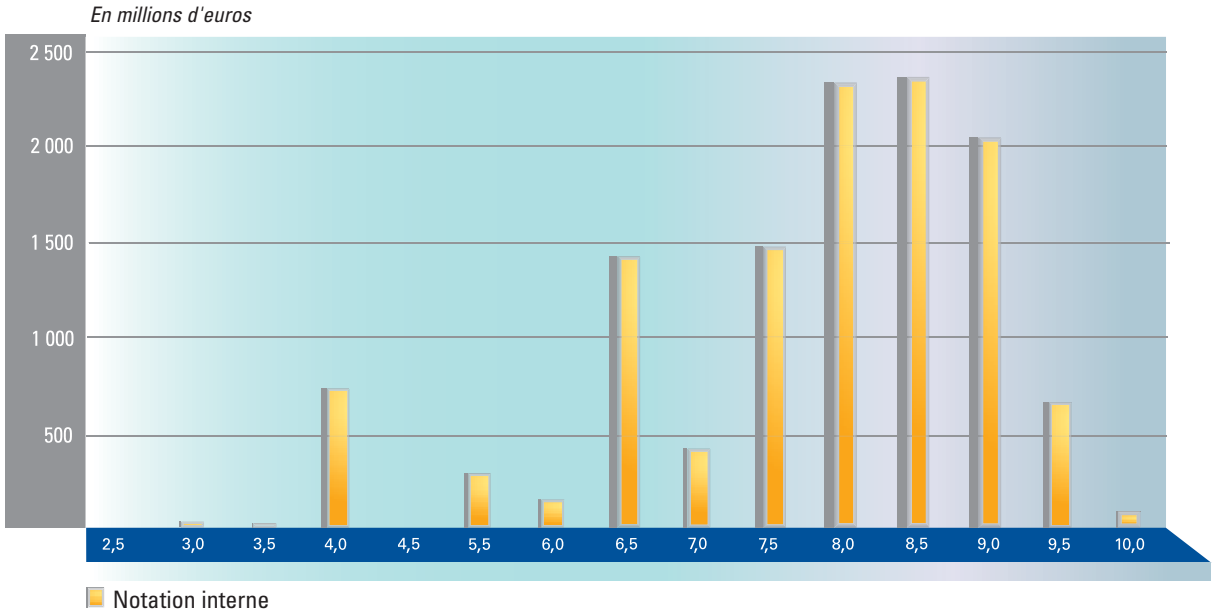
Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties en fonction d'analyses adaptées (sur site ou hors site).

Depuis la mi-2006, le Département de Gestion des Risques applique une notation interne "risque de transaction" pour toutes les transactions de la Direction Générale des Prêts. Cette notation reflète le risque spécifique à l'origine des transactions de prêt. Elle prend en considération la notation interne de la contrepartie, de même que les éventuelles améliorations de crédit (collatéraux, lettres de confort, engagements financiers ou non financiers, etc.) et les garanties reçues de tiers.

Les nouvelles notations de risques de transactions (prêts) sont les indicateurs de référence des risques concernant l'exposition de la CEB au risque de crédit. Ils devraient mettre en lumière de façon adéquate le risque pris par la CEB au travers de ses opérations de prêts.

Le système interne de notation des risques comporte plusieurs catégories, la catégorie 10 étant la meilleure et la catégorie 1 la plus mauvaise en termes de risques. A chaque catégorie correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation. Le système de

Encours de prêts par notation interne à fin 2006



notation interne fait l'objet d'un examen régulier par les auditeurs tant internes qu'externes.

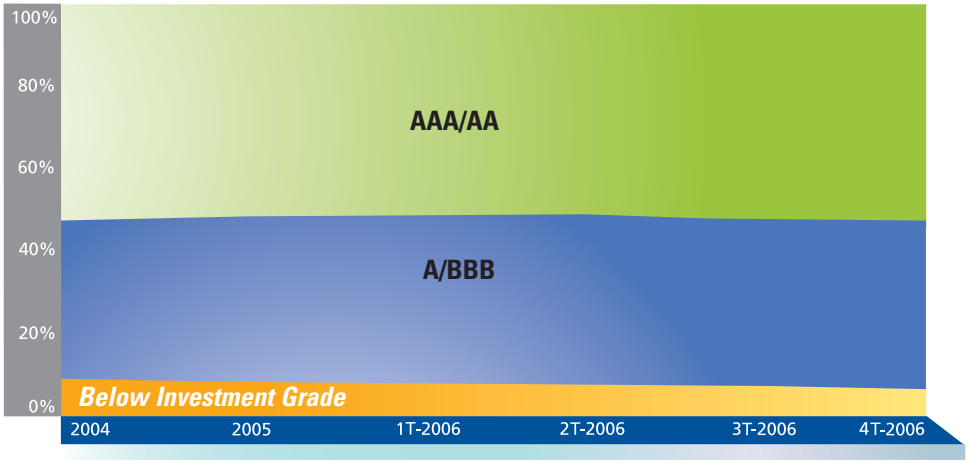
De plus, la Banque a introduit et perfectionné une méthode permettant d'établir des limites de risque de crédit lorsque les contreparties sont des autorités régionales ou locales.

Portefeuille de prêts

En 2006, l'encours de prêts a augmenté de 4,2% par rapport à 2005 et a atteint € 11,96 milliards. Les encours notés *investment grade* représentent 93,6% du portefeuille total, contre 92,5% fin 2005. Le poids relatif des encours classés *below investment grade* est passé de 7,5%, en 2005, à 6,4%. Cette amélioration résulte de la diminution de l'encours sur la principale contrepartie notée *below investment grade*.

En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie en 2006, 52,5% des prêts ont été alloués à des institutions financières, 47,1% à des États ou à des administrations publiques et 0,4% à d'autres contreparties.

Profil de risque du portefeuille de prêts



Stock de projets

La qualité en termes de risque de crédit du stock "engagé" reste remarquable, avec 84,1% de contreparties notées *investment grade*, contre 91,4% fin 2005. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation des projets approuvés dans les pays du groupe cible.

	2002	2003	2004	2005	2006
Stock engagé (en millions d'euros)	1 906,5	2 171,0	2 199,7	2 290,9	2 202,6
AAA/AA	25,3%	30,2%	26,4%	29,6%	15,2%
A/BBB	57,5%	52,8%	56,7%	61,8%	68,9%
Below investment grade	17,2%	17,0%	16,9%	8,6%	15,9%

Précisons que le stock de projets engagé correspond à la fraction des engagements de financement approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels, soit un contrat-cadre a été signé, soit au moins un décaissement de prêt a été réalisé (voir les états financiers, note D).

Rehaussements de crédit

A fin décembre 2006, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 2,1 milliards (contre € 1,8 milliard fin 2005), dont € 0,4 milliard de collatéraux et € 1,7 milliard de garanties.

Au 31 décembre 2006, l'impact global de ces rehaussements de crédit sur le profil des risques est illustré dans le tableau suivant :

Décembre 2006	Avant garantie	Après garantie	Variation
AAA/AA	49,6%	52,3%	5,5%
A/BBB	43,2%	41,3%	-4,6%
Below investment grade	7,2%	6,4%	-10,7%
TOTAL	**100,0%**	**100,0%**	

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente (voir Activités financières, page 39). La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2006 est donnée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	AAA	AA	A	Total
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	459,8	1 538,1	32,0	2 029,9
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 496,8	260,7	35,6	1 793,0
TOTAL	**1 956,6**	**1 798,8**	**67,6**	**3 822,9**

Chiffres en valeur nominale

Produits dérivés

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir ses risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêt et d'emprunt (voir Produits dérivés, page 40).

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas, au préalable, une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice accordée par le Comité des Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (*Credit Support Annex*) avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge si nécessaire.

La CEB a poursuivi et systématisé sa politique active de gestion des contrats de collatéraux afin de réduire encore davantage le risque de crédit associé à l'utilisation des produits dérivés. A ce jour, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée. De plus, 81,7% de la valeur notionnelle de l'encours et 100% de la valeur en risque portent sur des contreparties bénéficiant de notations égales ou supérieures à AA.

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres le capital appelé, les réserves et les bénéfices majorés du capital non appelé des seuls pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Fin 2006, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB et seules quatre contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces quatre contreparties atteint € 2,1 milliards, soit 53,3% des capitaux propres de la CEB, pour une limite de 800%.

2 - Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *trading*, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle. En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB se trouve limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé au capital utilisable de la Banque, majoré du montant des liquidités du Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) et des provisions pour avantages au Personnel postérieurs à l'emploi.

En matière de risque de change, la stratégie de la CEB est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2006, la position ouverte nette est proche de zéro.

Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un *reporting* hebdomadaire soumis au Comité de Direction Financière. Elle est complétée par des *stress tests* présentés au Comité ALM intégrant différents scénarios de défaillance des emprunteurs.

Le ratio de liquidité renforcé correspond au ratio de liquidité en prenant en compte, pour les trois prochaines années, le risque de défaut calculé sur le portefeuille. En conséquence, les besoins de liquidité augmentent puisque les défauts potentiels doivent être compensés par des ressources de liquidités supplémentaires (voir page 50).

3 - Risque opérationnel

La CEB définit le risque opérationnel comme le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes, ou de la survenance d'événements extérieurs, y compris le risque juridique et le risque d'image.

La CEB choisit de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle et d'être en conformité avec les pratiques en vigueur de la profession (Bâle II, CAD III). Ainsi, afin de prévenir les risques opérationnels et d'en évaluer le coût financier au cas où ils se matérialiseraient, la CEB s'engage à les suivre ; elle les évalue en permanence et met en place les mesures de prévention nécessaires, conformément à sa politique des risques opérationnels. Cette politique prévoit que la CEB gère ses risques opérationnels selon les principes généraux basés sur les meilleures pratiques bancaires recommandées par le Comité de Bâle (*Sound practices 2002)*, qu'elle détermine les processus métier et y associe les risques opérationnels.

Ce dispositif est approuvé et revu périodiquement par le Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO) qui a la responsabilité de prendre toute décision en la matière.

Pour couvrir les exigences en fonds propres concernant les risques opérationnels (Pilier I de l'Accord de Bâle II), l'approche "indicateur de base" est retenue.

3 DISPOSITIF PRUDENTIEL

Parallèlement à l'élaboration de son Plan de Développement 2005-2009 et en vue d'encadrer avec rigueur les nouvelles orientations stratégiques qui le caractérisent, la Banque a défini un nouveau dispositif prudentiel inspiré des Recommandations du Comité de Bâle, notamment en matière d'adéquation des capitaux propres.

Ce nouveau dispositif prudentiel, approuvé par le Conseil d'administration de la CEB en juin 2004 et ayant pris effet le 1er janvier 2005, s'organise principalement autour de trois ratios :

Le ratio d'emploi des fonds propres

Il permet de limiter le risque de défaut au capital utilisable :

RATIO D'EMPLOI DES FONDS PROPRES =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré}}{\text{Capital utilisable}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré = Σ [(capital + intérêts) x probabilité défaut]*
- *Capital utilisable = Total du capital versé et des réserves*

La limite maximale du ratio d'emploi des fonds propres est fixée à 100%. Fin 2006, le ratio ressort à 14,9%, contre 17% fin 2005.

Le *risk asset coverage ratio*

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à l'encours des prêts en volume. Conformément à la méthodologie d'analyse déjà appliquée par les agences de notation, il limite l'encours de la fraction du portefeuille de prêts notée *below investment grade* au capital utilisable augmenté du capital AAA/AA non appelé.

RISK ASSET COVERAGE RATIO =

$$\frac{\text{Portefeuille de prêts noté } \textit{below investment grade}}{\text{Capital utilisable + Capital AAA/AA non appelé}}$$

La limite est fixée à 66%, soit € 2,7 milliards. Fin décembre 2006, le ratio ressort à 19,1%, contre 21,8% fin 2005.

Le ratio de liquidité renforcé

La trésorerie de la CEB ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à horizon de 3 ans, y compris le besoin supplémentaire de liquidité égal au risque de défaillance des contreparties du portefeuille de prêts sur ce même horizon. Fin 2006, le ratio de liquidité renforcé ressort à 108,1%, contre 75,8% fin 2005.

Autres ratios de contrôle

- Le **ratio d'endettement** : rapport entre l'encours total de la dette et le total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves et résultat de l'année). Au 31 décembre 2006, le ratio s'élève à 3,24 pour une limite maximale de 4, par rapport à 3,11 fin 2005.

- Le **ratio de portefeuille** : rapport entre l'encours des opérations de trésorerie et le total des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves et résultat de l'année). L'encours des opérations de trésorerie est défini par la somme de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, "repos"). Au 31 décembre 2006, le ratio s'élève à 1,06 pour une limite maximale de 2, par rapport à 0,99 fin 2005.



GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Renforcement des effectifs

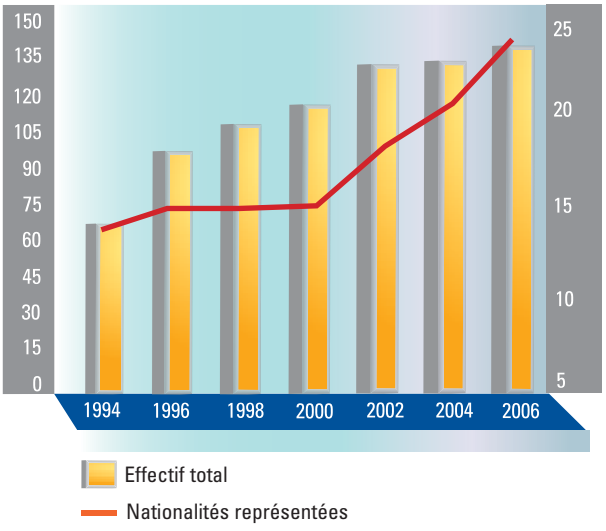
Afin d'accompagner le redéploiement tant sectoriel que géographique de son activité, adapter ses instruments d'intervention aux attentes de ses États membres et satisfaire à des normes opérationnelles toujours plus rigoureuses, la CEB a, durant ces dernières années, progressivement étoffé ses effectifs.

Depuis 1994, ceux-ci ont ainsi vu leur nombre augmenter en moyenne de 6% par an, soit un doublement sur la période. Au total, le nombre d'élus et d'agents permanents s'établissait, à fin décembre 2006, à 141, soit un chiffre encore très modeste au regard des volumes d'activité.

Au cours des deux derniers exercices, la CEB a accentué cet effort de recrutement afin de disposer des ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre de son Plan de Développement 2005-2009. La Banque a ainsi effectué, sur cette période, 16 recrutements, qui ont permis, en particulier, de renforcer encore ses équipes en charge du financement ainsi que du suivi des projets et prêts.

Diversification des nationalités

Cet effort de recrutement s'est accompagné d'une démarche très active de diversification des nationalités représentées au sein des équipes de la Banque : les recrutements effectués en 2005 et 2006 ont en effet porté sur un total de 14 nationalités différentes.



Ainsi, la Banque a vu le nombre des nationalités représentées au sein de ses effectifs croître de 20% depuis 2004 et de près de 60% depuis 1994 pour s'établir à fin 2006, à 24 nationalités. Cette augmentation a été encore plus nette au sein du Personnel d'encadrement, où le nombre des nationalités représentées a, au cours des douze dernières années, plus que triplé.

Un effort tout particulier a été effectué afin d'accroître encore la représentation des États membres les plus récents. La moitié des agents recrutés au cours des deux dernières années sont ainsi issus de pays ayant rejoint la Banque depuis 1994. Au total, ces États représentaient, à fin 2006, plus du tiers des nationalités représentées au sein des équipes de la Banque.

Conditions d'emploi et organisation des services

Parallèlement, la CEB s'est attachée à poursuivre en 2006 la modernisation de ses outils de gestion de ressources humaines. En particulier, la Banque a engagé une réflexion en vue d'adapter encore mieux les conditions d'emploi de son Personnel aux spécificités de son activité.

Par ailleurs, la Banque s'est appliquée, au cours de l'exercice, à améliorer davantage encore l'organisation de ses services. Il a ainsi été créé une Direction de l'Administration Générale regroupant, afin de favoriser leur efficacité respective, l'ensemble des fonctions administratives de la Banque.

Développements internes

Très naturellement, la CEB a développé, dans le cadre de la célébration de son 50ème anniversaire, sa politique de communication interne au bénéfice de la cohésion de ses équipes. Celles-ci ont notamment participé très activement au colloque international organisé le 13 novembre 2006 (voir encadré page 12) et aux diverses manifestations commémoratives.

Enfin, la Banque a poursuivi, tout au long de cette année, un important effort de renforcement des compétences de ses agents, reposant en particulier sur des programmes de formation interne conçus spécifiquement en fonction de ses besoins.

ÉTATS FINANCIERS 2006

TABLE DES MATIÈRES

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs de la Banque 54

Bilan 55

Compte de résultat 56

État de variation des capitaux propres 57

Tableau des flux de trésorerie 58

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Résumé des principales méthodes comptables appliquées 59

2. Notes annexes relatives aux états financiers 63

2.1 Notes relatives au bilan 63

2.2 Notes relatives au compte de résultat 78

2.3 Notes complémentaires 82

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE 87

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE 89

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 90

APPROBATION DES COMPTES PAR LE CONSEIL DE DIRECTION 90

BILAN APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 91

ÉTATS FINANCIERS ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

OBJECTIFS DE LA BANQUE

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".

(Statut, Article II).

Dans le cadre du renforcement de son action en faveur de la cohésion sociale, conformément à la Résolution 1424 (1997), révisée en 2003, les domaines d'intervention de la Banque ont été étendus. Depuis 2001, la Banque peut, au delà de ses domaines prioritaires initiaux statutaires, contribuer au financement d'infrastructures sociales liées à la protection de l'environnement et à la réhabilitation du patrimoine historique. De même, le financement de projets d'investissement dans les PME/PMI, à l'origine de nombreuses créations d'emplois, constitue également un de ses axes majeurs d'intervention.

Les activités de la Banque en matière de financement de projets peuvent être présentées selon 3 domaines principaux d'intervention : renforcement de l'intégration sociale, gestion de l'environnement et développement du capital humain. Dans ce contexte, la Banque a procédé à la redéfinition de certains critères d'éligibilité applicables dans les domaines de l'amélioration des conditions de vie en milieu urbain défavorisé, du logement social, ainsi que ceux régissant les programmes sectoriels multi-projets (PSM), en vue de mieux s'adapter aux réalités économiques et sociales de ses Membres.

La politique de la Banque, similaire à celle des autres institutions financières multilatérales, consiste à ne pas rééchelonner les intérêts ou le capital des prêts et à ne pas participer à des accords de rééchelonnement de dettes.

BILAN

En milliers d'euros

Actif	Notes	**31/12/2006**	**31/12/2005**
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		47	65
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	A	158 217	384 778
Instruments dérivés de couverture	B	815 775	868 587
Actifs financiers disponibles à la vente	C	2 049 204	1 168 179
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	D	12 101 562	11 713 728
Autres créances	D	1 151 572	1 734 690
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	C	1 901 241	1 750 402
Immobilisations corporelles et incorporelles	E	30 413	29 251
Comptes de régularisation et actifs divers	F	24 439	25 164
Total de l'actif		**18 232 470**	**17 674 844**
Passif			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	A	2 039 517	1 278 289
Instruments dérivés de couverture	B	559 418	630 997
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	G	70 304	79 084
Dettes représentées par un titre	G	13 620 468	13 724 837
Comptes de régularisation et passifs divers	F	44 491	155 056
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	H	70 410	64 740
Provisions pour risques et charges	I	55 067	48 609
Total dettes		**16 459 675**	**15 981 612**
Capital	J		
Souscrit		3 293 570	3 293 570
Non appelé		(2 924 922)	(2 924 922)
Appelé		368 648	368 648
Réserve générale		1 316 359	1 235 820
Gains ou pertes latents ou différés	C	(301)	225
Résultat de l'exercice		88 089	88 539
Total capitaux propres		**1 772 795**	**1 693 232**
Total du passif		**18 232 470**	**17 674 844**

COMPTE DE RÉSULTAT

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2006	31/12/2005 (1)
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		41 350	30 319
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		426 098	299 786
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		89 473	84 038
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		(7 505)	(5 524)
Dettes représentées par un titre		(431 532)	(292 258)
Autres intérêts et charges assimilées		(2 480)	(2 244)
Marge d'intérêts	K	**115 404**	**114 117**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	L	1 989	1 576
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		104	143
Commissions nettes		24	28
Produit net bancaire		**117 521**	**115 864**
Charges générales d'exploitation	M	(27 841)	(25 630)
Dotations nettes aux amortissements sur immobilisations	E	(1 591)	(1 695)
Résultat brut d'exploitation		**88 089**	**88 539**
Coût du risque			
Résultat net		**88 089**	**88 539**

(1) Après reclassement des charges d'intérêts sur le passif actuariel relatif aux avantages postérieurs à l'emploi. Une information détaillée est présentée en préalable aux notes relatives au compte de résultat.

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros

	Capital appelé	Réserves et résultats	Gains/Pertes latents ou différés	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2004	**368 648**	**1 245 823**		**1 614 471**
Incidence de l'adoption des normes IAS 32 et IAS 39		(3)	(96)	(99)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 selon les normes IAS/IFRS appliquées en 2005 avant affectation du résultat 2004	**368 648**	**1 245 820**	**(96)**	**1 614 372**
Affectation du résultat de l'exercice 2004		(10 000)		(10 000)
Capitaux propres au 1er janvier 2005 après affectation du résultat 2004	**368 648**	**1 235 820**	**(96)**	**1 604 372**
Résultat de l'exercice 2005		88 539		88 539
Autres variations			321	321
Capitaux propres au 31 décembre 2005 selon les normes IAS/IFRS	**368 648**	**1 324 359**	**225**	**1 693 232**
Affectation du résultat de l'exercice 2005		(8 000)		(8 000)
Résultat de l'exercice 2006		88 089		88 089
Autres variations			(526)	(526)
Capitaux propres au 31 décembre 2006	**368 648**	**1 404 448**	**(301)**	**1 772 795**

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En milliers d'euros

Exercice clos le 31 décembre	Notes	31/12/2006	31/12/2005
Résultat de l'exercice		**88 089**	**88 539**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	E	1 591	1 695
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement		3 290	2 456
+/- Autres mouvements		16 051	9 413
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat		**20 932**	**13 564**
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle		(590 496)	(578 455)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		(1 209 153)	480 938
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		(116 106)	112 155
Diminution /(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles		**(1 915 755)**	**14 638**
Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)		**(1 806 734)**	**116 741**
+/- Flux liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		(151 870)	(88 084)
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	E	(2 041)	(4 320)
Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)		**(153 911)**	**(92 404)**
+/- Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres		15 607	11 039
+/- Flux nets de trésorerie provenant des activités de financement		1 419 980	219 628
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)		**1 435 587**	**230 667**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (d)		**(58 052)**	**12 624**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalent de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)		**(583 110)**	**267 628**
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		**1 731 310**	**1 463 682**
Caisse, banques centrales		*65*	*49*
Comptes d'actifs et prêts à vue auprès des établissements de crédit	*D*	*1 731 245*	*1 464 734*
Comptes de passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit			*(1 101)*
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		**1 148 200**	**1 731 310**
Caisse, banques centrales		*47*	*65*
Comptes d'actifs et prêts à vue auprès des établissements de crédit	*D*	*1 148 153*	*1 731 245*
Variation de la trésorerie nette		**(583 110)**	**267 628**

Les activités de financement sont composées des flux provenant des dettes représentées par un titre.

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les principales règles d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation des états financiers de la Banque sont indiquées ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les états financiers de la Banque ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Dans le cadre de l'application de ce référentiel, les principaux domaines d'estimation concernent l'appréciation des risques de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB n'amène pas, en termes de jugement ou de complexité d'évaluations, à procéder à des estimations ou à des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Accessoirement, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages postérieurs à l'emploi. Par ailleurs, la Banque n'a pas changé sa méthode de comptabilisation des écarts actuariels suite à l'amendement de la norme IAS 19 relatif à une approche alternative de la comptabilisation de ces écarts.

D'autre part, aucune autre norme, amendement et interprétation entré en vigueur en 2006 ne s'applique aux activités de la Banque. De plus, en 2006, la CEB n'a pas adopté par anticipation de normes, amendements et interprétations non encore entrés en vigueur. A ce titre, certaines de ces interprétations ne s'appliqueront pas aux activités de la Banque.

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros conformément à l'Article IV (Section 1) du Statut de la Banque.

Les actifs et les passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont convertis en euros au cours du marché en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

Les actifs non monétaires libellés en devises, notamment les actions et autres titres à revenu variable qui sont classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change en résultant sont enregistrés en capitaux propres et ne sont constatés en résultat que lors de la cession du titre ou de sa dépréciation éventuelle ainsi qu'en cas de couverture de juste valeur du risque de change.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme restant à courir de la devise concernée. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Prêts

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti et les intérêts calculés selon la méthode du taux effectif global.

Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour le montant non encore utilisé.

Des dépréciations sont constituées sur les prêts dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt. Les provisions relatives aux engagements de financement suivent des principes analogues.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert en application de la norme IAS 39.

Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

- **Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance**

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe, à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement de ces titres.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat.

Des dépréciations sont constituées sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à l'acquisition de l'actif.

Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

- **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

La valeur enregistrée lors de leur comptabilisation initiale est le prix de négociation (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée).

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués à leur valeur de marché en date d'arrêté et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres ("Gains ou pertes latents ou différés").

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des titres est ajustée au compte de résultat des gains et pertes attribuables au risque couvert en application de la norme IAS 39.

La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. La valeur de marché retenue est le prix coté lorsque le titre est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la valeur de marché est celle déterminée par la société gestionnaire de ce titre.

Lors de la cession ou de la dépréciation des titres (en cas de dépréciation durable), ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les actifs financiers disponibles à la vente sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est portée au compte de résultat. Dans le cas d'un titre à revenu variable, cette dépréciation est portée en capitaux propres et reprise en résultat à la date de cession du titre.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres classés en "Actifs financiers disponibles à la vente" sont portées au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans l'agrégat "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat. Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

- **Date et critères de comptabilisation**

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont inscrits au bilan à la date à laquelle est conclue la transaction.

Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par la Banque sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle de délivrer du numéraire aux détenteurs des titres.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert en application de la norme IAS 39.

Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de négociation pour leur prix de transaction. En date d'arrêté ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés en comptabilité comme instrument de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

• Dérivés et comptabilité de couverture

La couverture de valeur est utilisée par la Banque pour couvrir le risque de taux des actifs et passifs à taux fixe pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif, le passif, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture. L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire en fonction de la durée de vie économique attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

A chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie "construction" des immeubles d'exploitation est ventilée selon les composants suivants qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

• Gros œuvre	50 ans
• Façades et toitures	50 ans
• Installations générales techniques	10 ans
• Agencements et aménagements	10 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

• Aménagements et mobilier	10 ans
• Véhicules de transport	4 ans
• Matériel de bureau et informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties linéairement soit sur 1 an (logiciels bureautiques) soit sur 5 ans (logiciels métiers).

AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et à la fois par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les deux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (maintien de la couverture d'assurance-maladie aux pensionnés qui le souhaitent, ajustement fiscal) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes sont représentatifs d'un engagement à la charge de la Banque qui donne lieu à évaluation et provisionnement.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant des engagements provisionnés est déterminé par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées.

La Banque applique la méthodologie dite "du corridor" pour comptabiliser les écarts actuariels sur les engagements constatés sur les avantages postérieurs à l'emploi. Cette méthode conduit à amortir en résultat les écarts actuariels sur la durée de vie active moyenne résiduelle attendue des agents bénéficiaires dès lors qu'ils excèdent 10% de la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies.

COMPTE FIDUCIAIRE SÉLECTIF (CFS)

Le Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) est l'instrument privilégié de la Banque pour accentuer l'impact de son action dans les domaines sociaux prioritaires (catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables, ainsi que migrations) dont les modalités sont définies par la Résolution CA 1380 (1995) et révisées par la Résolution CA 1437 (1999, révisée en 2001) et la Résolution 1495 (2006).

Le compte a pour objet l'octroi de bonifications d'intérêts de prêts consentis pour des projets hautement sociaux, concernant des pays à faible revenu, en particulier les pays d'Europe centrale et orientale. Le CFS peut être utilisé également pour l'octroi de dons au bénéfice des victimes de catastrophes naturelles, réfugiés, minorités et personnes vulnérables.

Le compte est alimenté par des subventions reçues des États membres de la Banque, au travers de dividendes à caractère social, attribuées à l'occasion de l'affectation du résultat de la Banque. Il est également alimenté par des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe.

Les bonifications d'intérêts et les dons font l'objet d'une approbation par le Conseil d'administration de la Banque.

Les dons sont versés aux bénéficiaires et les bonifications sont enregistrées au compte de résultat en "Intérêts et produits assimilés" et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants.

Ce compte fait l'objet d'une note annexe (voir Note H).

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 décembre 2006 comme au 31 décembre 2005, les provisions enregistrées au passif du bilan de la Banque concernent uniquement les engagements sociaux - avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

PARTIES LIÉES

Au regard de la norme IAS 24, la Banque ne contrôle aucune entité et ne détient aucun titre de participation. De plus, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont affectés par aucune relation avec des parties liées.

RÉGIME FISCAL

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque sont exonérés de tout impôt direct.

2 NOTES ANNEXES RELATIVES AUX ÉTATS FINANCIERS

2.1 Notes relatives au bilan

Note A - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique enregistre la valeur (incluant les intérêts) des instruments financiers dérivés de couverture de la Banque mais dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39. Ces opérations se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché de ces instruments financiers dérivés.

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	137 551	129	(1 284)	150 056	157	(866)
Instruments dérivés de cours de change	466 350	2 380	(5 042)	432 809	2 007	(4 891)
Réévaluation des positions de change		155 708	(2 033 191)		382 614	(1 272 532)
Total	**603 901**	**158 217**	**(2 039 517)**	**582 865**	**384 778**	**(1 278 289)**

Note B - Instruments financiers dérivés de couverture

Le tableau suivant présente les montants notionnels et les valeurs de marché (incluant les intérêts) des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture de juste valeur et dont la relation de couverture est conforme à la norme IAS 39. Ces opérations se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme.

En milliers d'euros

	31/12/2006			31/12/2005		
	Notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Notionnels	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments dérivés de taux d'intérêt	4 723 774	263 081	(199 586)	4 872 838	289 216	(303 287)
Instruments dérivés de cours de change	13 722 851	552 694	(359 832)	12 488 857	579 371	(327 710)
Total	**18 446 625**	**815 775**	**(559 418)**	**17 361 695**	**868 587**	**(630 997)**

Note C - Portefeuille-titres

En milliers d'euros

	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan (*)	**dont gains et pertes latents**	**Valeur au bilan (*)**	**dont gains et pertes latents**
Actifs financiers disponibles à la vente				
Effets publics et valeurs assimilées	100 517		100 429	
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 944 403	(499)	1 052 559	14
Actions et autres titres à revenu variable	723	198	735	211
Sous-total	**2 045 643**	**(301)**	**1 153 723**	**225**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	3 561		14 456	
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**2 049 204**	**(301)**	**1 168 179**	**225**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance				
Effets publics et valeurs assimilées	924 151		772 570	
Obligations et autres titres à revenu fixe	977 090		977 832	
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 901 241**		**1 750 402**	
Total du portefeuille titres	**3 950 445**	**(301)**	**2 918 581**	**225**

(*) y compris les créances rattachées

Les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont constitués d'obligations émises par des pays ou des institutions assimilées dont la notation à la date d'acquisition est au moins égale à AA. Aucun titre de ces actifs financiers n'a été cédé ou transféré dans une autre catégorie d'actifs au cours des deux derniers exercices.

D'autre part, aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2005 et en 2006.

Au 31 décembre 2006, les titres non cotés des actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance s'élèvent à 8 millions d'euros (2005 : 16,57 millions d'euros).

Le montant des gains nets transférés, après cessions ou échéances, au compte de résultat 2006 pour les actifs financiers disponibles à la vente, s'élève à 53,50 milliers d'euros (2005 : 94 milliers d'euros).

Les opérations sur titres effectuées au cours des exercices 2005 et 2006 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Actifs financiers disponibles à la vente		
Au 1er janvier	1 135 930	1 737 685
Acquisitions	1 108 855	452 616
Ventes ou arrivées à l'échéance	(204 869)	(1 071 886)
Fluctuations de change	(16 402)	18 144
Provisions	(525)	(629)
Sous-total	**2 022 989**	**1 135 930**
Ajustements de juste valeur des titres couverts par des instruments dérivés de couverture	3 561	14 456
Créances rattachées	22 654	17 793
Total des actifs financiers disponibles à la vente	**2 049 204**	**1 168 179**
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
Au 1er janvier	1 696 482	1 620 687
Acquisitions	151 870	152 058
Arrivées à l'échéance		(66 304)
Décotes / Surcotes amorties au cours de l'exercice	(3 320)	(11 045)
Fluctuations de change	(845)	1 086
Sous-total	**1 844 187**	**1 696 482**
Créances rattachées	57 054	53 920
Total des actifs détenus jusqu'à l'échéance	**1 901 241**	**1 750 402**
Total du portefeuille-titres	**3 950 445**	**2 918 581**

Note D - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre d'une part les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle et d'autre part les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2006	31/12/2005
Prêts aux établissements de crédit		
Encours	8 103 649	7 597 038
Créances rattachées	46 900	39 764
Sous-total	**8 150 549**	**7 636 802**
Prêts à la clientèle		
Encours	3 861 600	3 885 718
Créances rattachées	32 944	31 692
Echéances impayées		
Provisions pour dépréciation		
Sous-total	**3 894 544**	**3 917 410**
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés de couverture	56 469	159 516
Total des prêts	**12 101 562**	**11 713 728**
Autres créances		
Dépôts à vue	39 835	8 147
Dépôts à terme	1 108 318	1 723 098
Sous-total	**1 148 153**	**1 731 245**
Créances rattachées	3 419	3 445
Total des autres créances	**1 151 572**	**1 734 690**

Les prêts sont garantis à hauteur de 2 058 247 milliers d'euros (2005 : 1 784 518 milliers d'euros). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Les opérations sur prêts effectuées au cours des exercices 2005 et 2006 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Au 1er janvier	11 482 755	10 764 822
Décaissements	1 640 206	1 558 535
Remboursements	(1 052 948)	(969 749)
Fluctuations de change	(104 764)	129 147
Au 31 décembre	**11 965 249**	**11 482 755**
Créances rattachées	79 844	71 457
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés de couverture	56 469	159 516
Total	**12 101 562**	**11 713 728**

Répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006 :

En milliers d'euros

	Encours des prêts				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2006	%	2005	%	2006	2005
Espagne	2 268 302	18,96	2 167 511	18,88	79 832	182 607
Italie [1]	1 436 849	12,01	1 337 017	11,64	285 000	160 000
France	1 089 940	9,11	1 097 332	9,55		
Allemagne [2]	1 084 137	9,06	1 272 979	11,09	205 500	213 750
Pologne	705 872	5,90	613 651	5,34	13 407	116 387
Finlande	690 941	5,77	550 004	4,79	110 000	97 500
Turquie	689 506	5,76	791 361	6,89	276 258	138 926
Hongrie	667 810	5,58	523 802	4,56	348 862	313 183
Portugal	510 221	4,26	540 571	4,71	14 660	17 334
Grèce	500 346	4,18	577 821	5,03	57 947	57 947
Chypre	457 643	3,82	447 728	3,90	197 867	292 714
Danemark	273 333	2,28	190 000	1,65		
Roumanie	271 146	2,27	234 806	2,04	279 599	113 000
Belgique	220 155	1,84	227 972	1,99		
Norvège	190 288	1,59	128 788	1,12	61 008	125 235
Croatie	184 831	1,54	155 864	1,36	62 454	97 048
Suède	163 058	1,36	163 058	1,42		
Malte	101 972	0,85	120 170	1,05		79 503
Bulgarie	85 591	0,72	55 076	0,48	12 746	16 175
Slovénie	64 088	0,54	54 496	0,47	15 000	
Lettonie	53 802	0,45	17 150	0,15	61 500	100 000
Islande	48 415	0,40	33 942	0,30	42 385	27 956
Irlande [3]	45 474	0,38	50 000	0,44		50 000
République slovaque	37 871	0,32	39 118	0,34	7 220	7 107
Serbie	27 170	0,23	21 084	0,18	10 000	
République tchèque	23 548	0,20	11 386	0,10	12 000	28 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	22 949	0,19	16 785	0,15	6 500	13 200
Lituanie	22 163	0,19	19 146	0,17	3 620	7 853
Albanie	9 643	0,08	9 602	0,08	17 984	19 408
Estonie	7 947	0,07	8 145	0,07		2 046
Bosnie-Herzégovine	6 146	0,05	4 182	0,04	17 265	8 000
Saint-Marin	2 092	0,02	2 208	0,02		
Moldova	2 000	0,02			4 000	6 000
Total	**11 965 249**	**100,00**	**11 482 755**	**100,00**	**2 202 614**	**2 290 879**

(1) dont 345 523 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2006 (31 décembre 2005 : 169 000 milliers d'euros)
(2) dont 122 756 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2006 (31 décembre 2005 : 209 133 milliers d'euros)
(3) dont 22 737 milliers d'euros d'encours en faveur des pays du groupe cible au 31 décembre 2006 (31 décembre 2005 : 25 000 milliers d'euros)

L'encours des prêts et les engagements de financement bonifiés par le Compte Fiduciaire Sélectif inclus dans le tableau ci-dessus sont présentés dans la note H.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financements	
Répartition par ligne d'action sectorielle	2006	%	2005	%	2006	2005
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	168 593		296 457		91 545	183 677
Logement pour les personnes à bas revenus	2 785 270		2 327 937		171 976	90 514
Création et maintien d'emplois viables	1 885 014		1 703 639		772 467	256 540
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 294 026		1 231 149		213 874	292 590
Sous-total	**6 132 903**	**51**	**5 559 182**	**48**	**1 249 862**	**823 321**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	1 507 623		1 626 007		208 840	276 443
Protection de l'environnement	1 364 463		1 417 532		224 990	391 701
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	228 422		176 177		96 791	92 333
Sous-total	**3 100 508**	**26**	**3 219 716**	**28**	**530 621**	**760 477**
Développement du capital humain						
Education et formation professionnelle	1 431 391		1 362 927		274 484	457 984
Santé	1 300 447		1 340 930		147 647	249 097
Sous-total	**2 731 838**	**23**	**2 703 857**	**24**	**422 131**	**707 081**
Total	**11 965 249**	**100**	**11 482 755**	**100**	**2 202 614**	**2 290 879**

Engagements de financement

Les engagements de financement englobent d'une part les projets pour lesquels un contrat-cadre a été signé, et d'autre part les projets ayant fait l'objet d'au moins un décaissement de prêt.

En milliers d'euros

Répartition par année d'approbation	2004 et avant	2005	2006	Total
Projets				
Avec signature de contrats-cadres	628 319	646 883	768 865	**2 044 067**
Avec au moins un décaissement de prêt	158 547			**158 547**
Total	**786 866**	**646 883**	**768 865**	**2 202 614**

Note E - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Immobilisations corporelles				Immobilisations incorporelles	Total
	Terrains	Constructions	Aménagements et mobiliers	Autres		
Valeur brute						
Au 1er janvier 2005	11 321	9 057	10 449	4 522	3 308	**38 657**
Acquisitions	1 725	1 380	737	753	369	**4 964**
Cessions / Mises au rebut				(43)		**(43)**
Autres mouvements			(104)	(317)	(180)	**(601)**
Au 31 décembre 2005	**13 046**	**10 437**	**11 082**	**4 915**	**3 497**	**42 977**
Valeur brute						
Au 1er janvier 2006	13 046	10 437	11 082	4 915	3 497	**42 977**
Acquisitions			1 684	563	795	**3 042**
Cessions / Mises au rebut				(712)		**(712)**
Autres mouvements			(119)	(44)	(126)	**(289)**
Au 31 décembre 2006	**13 046**	**10 437**	**12 647**	**4 722**	**4 166**	**45 018**
Amortissements						
Au 1er janvier 2005			(6 178)	(3 149)	(2 747)	**(12 074)**
Dotations de l'exercice			(809)	(648)	(238)	**(1 695)**
Cessions / Mises au rebut				43		**43**
Au 31 décembre 2005			**(6 987)**	**(3 754)**	**(2 985)**	**(13 726)**
Amortissements						
Au 1er janvier 2006			(6 987)	(3 754)	(2 985)	**(13 726)**
Dotations de l'exercice			(819)	(548)	(224)	**(1 591)**
Cessions / Mises au rebut				712		**712**
Au 31 décembre 2006			**(7 806)**	**(3 590)**	**(3 209)**	**(14 605)**
Valeur nette						
Au 31 décembre 2006	**13 046**	**10 437**	**4 841**	**1 132**	**957**	**30 413**
Au 31 décembre 2005	13 046	10 437	4 095	1 161	512	29 251

Note F - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir (*)	5 358	10 715
Autres comptes de régularisation	15 125	10 341
Débiteurs divers	2 760	2 950
Charges constatées d'avance	1 111	1 072
Produits à recevoir	85	86
Total des comptes de régularisation et actifs divers	**24 439**	**25 164**
Dépôts de garantie reçus	24 191	140 462
Autres comptes de régularisation	20 300	14 594
Total des comptes de régularisation et passifs divers	**44 491**	**155 056**

(*) Voir détail Note J

Note G - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Dettes envers les établissements de crédit		
Emprunts		
Dettes rattachées		
Total des dettes envers les établissements de crédit	**-**	**-**
Dettes envers la clientèle		
Comptes rémunérés	37 521	40 760
dont Communauté européenne	*36 664*	*39 371*
Emprunts	31 861	35 997
Dettes rattachées	471	531
Ajustement de la valeur des dettes envers la clientèle couvertes par des instruments dérivés	451	1 796
Total des dettes envers la clientèle	**70 304**	**79 084**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	13 134 128	12 699 967
Euro Commercial paper		335 955
Emprunts perpétuels		130 889
Dettes rattachées	475 666	468 156
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	10 674	89 870
Total des dettes représentées par un titre	**13 620 468**	**13 724 837**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

La Banque a procédé à l'ouverture de comptes rémunérés alimentés par des contributions de la Communauté européenne :

- Six comptes destinés à recevoir les contributions de la Communauté européenne (Accord de Contribution pour les Facilités de Financement destinées aux PME Phase 2 Fonds spécial) pour le financement partiel de projets d'investissements productifs destinés à créer ou maintenir des emplois dans les PME de treize pays membres de la CEB en Europe centrale et orientale.

 - En 2001, création du "EC-Contribution Fund Phare Account"
 - En 2002, contribution destinée à la Turquie "EC-Contribution Fund MEDA Account"
 - En 2004, augmentation "SME Finance Facility (SMEFF) 2002 Special Account"
 - En 2004, contribution destinée à Chypre "SME Finance Facility (SMEFF) Cyprus Special Account"
 - En 2005, augmentation "SME Finance Facility (SMEFF) 2003 Special Account"
 - En 2006, augmentation "SME Finance Facility (SMEFF) 2005 Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey"

Le solde de ces comptes s'élève à 22 837 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (2005 : 24 361 milliers d'euros).

- Deux comptes destinés au financement partiel de projets d'infrastructures locales au bénéfice de municipalités de dix pays d'Europe centrale et orientale candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, République slovaque et Slovénie) dans le cadre du Programme de l'UE dit "Facilité de Financement de l'UE aux Municipalités".

 - En 2004, création du "EU Municipal Finance Facility Special Account"
 - En 2005, augmentation extension géographique au programme "EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account"

Le solde de ces comptes s'élève à 11 878 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (2005 : 13 012 milliers d'euros).

- Un compte destiné au financement partiel de projets d'investissements productifs de petites et moyennes entreprises et notamment des micro-entreprises dans huit nouveaux États membres de l'Union européenne en Europe centrale et orientale, destinés à la création et à la sauvegarde d'emplois, dit "Preparatory Action Programme".

 - En 2005, création du "Preparatory Action Special Account 04"

Le solde de ce compte s'élève à 1 949 milliers d'euros au 31 décembre 2006 (2005 : 1 998 milliers d'euros).

Les contributions des États membres sont retranscrites dans les fonds suivants :

- en 2001, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Finlandais, afin de financer l'assistance technique de projets en Estonie, Lettonie et Lituanie

- en 2004, le Gouvernement Suisse a effectué un versement destiné à la création d'un fonds pour l'éducation des Roms.

Ces deux fonds ont été clôturés en 2005, les disponibilités correspondantes ayant été versées au bénéfice du Fonds d'Éducation pour les Roms.

- en 2004, un compte destiné à recevoir les contributions du Gouvernement Norvégien afin de financer l'assistance technique de projets en soutien aux réformes économiques et sociales dans les pays des Balkans occidentaux.

Dettes représentées par un titre

Les opérations sur dettes effectuées au cours des exercices 2006 et 2005 sont indiquées ci-après :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Au 1er janvier	13 166 811	11 341 605
Nouvelles émissions	2 162 963	3 049 732
Échéances	(1 042 802)	(2 479 554)
Rachats	(6 268)	(13 316)
Variation de change	(1 146 576)	1 268 344
Au 31 décembre	**13 134 128**	**13 166 811**
Dettes rattachées	475 666	468 156
Ajustement de la valeur des emprunts couverts par des instruments financiers dérivés	10 674	89 870
Total	**13 620 468**	**13 724 837**

Après ventilation des swaps de devises, l'encours des titres obligataires se présente de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par devise	Encours	Swaps de devises	Valeur nette 2006	Valeur nette 2005
Euro	1 386 806	12 872 432	14 259 238	12 940 552
Dollar des États-Unis	9 649 776	(8 857 603)	792 173	976 197
Yen japonais	187 201	(161 075)	26 126	45 356
Dollar australien	1 078 426	(1 078 426)		
Dollar de Taiwan	232 938	(232 938)		
Livre sterling	223 381	(223 381)		
Franc suisse	124 463	(124 463)		130 889
Dollar canadien	98 161	(98 161)		
Rand sud-africain	97 236	(97 236)		
Forint hongrois	39 719	(39 719)		
Dollar néo-zélandais	16 021	(16 021)		
Total	**13 134 128**	**1 943 409**	**15 077 537**	**14 092 994**

Note H - Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)

1. Principe général de fonctionnement

Le principe de fonctionnement de ce compte repose sur des bonifications d'intérêt et sur l'octroi de dons. Dans le cadre du financement, par la Banque, de projets à caractère hautement social, il couvre le différentiel de taux d'intérêt entre le taux habituellement pratiqué par la Banque et le taux proposé à l'emprunteur. Toute proposition de bonification est mentionnée dans la demande de prêt soumise par le Gouverneur au Conseil d'administration pour approbation.

2. Ressources

Le CFS est alimenté, sans caractère automatique, par des subventions reçues des États membres de la Banque au travers de dividendes à caractère social à l'occasion de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

Des contributions volontaires des États membres de la Banque et du Conseil de l'Europe peuvent également être portées au crédit du CFS.

Les ressources du CFS sont rémunérées par la Banque, conformément à la Résolution 1437 (1999, révisée en 2001) et la Résolution 1495 (2006).

3. Traitement comptable

Le CFS est scindé en deux sous-comptes :

- Un sous-compte des États membres enregistrant le montant des ressources disponibles : au crédit sont inscrits les contributions reçues des États ainsi que le produit de la rémunération des ressources du CFS ; au débit sont portés les dons versés et les bonifications totales d'intérêts accordées au jour du versement de chaque prêt concerné.

- Un sous-compte des projets bonifiés enregistrant les bonifications d'intérêt : au débit est inscrit le montant des bonifications portées au crédit du compte de résultat de la Banque selon le même rythme que celui du paiement des intérêts par l'emprunteur ; au crédit sont inscrites les bonifications d'intérêts accordées au jour du décaissement du prêt bonifié.

En milliers d'euros

	Débit	Crédit
1) Sous-compte des États membres		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2005		**42 084**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2004		10 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		1 317
Bonifications de prêts décaissés	4 356	
Dons accordés	1 279	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2005 (a)		**47 766**
Versement des États membres au titre de l'exercice 2005		8 000
Intérêts créditeurs versés au CFS		2 253
Bonifications de prêts décaissés en 2006	7 141	
Dons accordés	1 022	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2006 (b)		**49 856**
2) Sous-compte des projets bonifiés		
Solde du sous-compte au 1er janvier 2005		**15 347**
Bonifications de prêts décaissés en 2005		4 356
Paiements des bonifications	2 729	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2005 (c)		**16 974**
Bonifications de prêts décaissés en 2006		7 141
Paiements des bonifications	3 561	
Solde du sous-compte au 31 décembre 2006 (d)		**20 554**
Solde du CFS au 31 décembre 2005 (a) + (c)		**64 740**
Solde du CFS au 31 décembre 2006 (b) + (d)		**70 410**

Dons

Depuis sa création en 1995, le CFS a permis l'octroi de dons pour un montant total de 11,4 millions d'euros (2005 : 10,4 millions d'euros).

La ventilation des dons versés au cours de ces deux derniers exercices est la suivante :

En milliers d'euros

Versements	31/12/2006	31/12/2005
Fonds d'Éducation Rom : contribution de la CEB à la mise en place du Fonds		500
Serbie et Monténégro (UNHCR) : aide aux réfugiés ayant opté pour l'intégration locale en Serbie	407	420
Bosnie-Herzégovine (UNHCR) : mise à disposition de logements permanents aux personnes déplacées	407	420
Estonie : création d'un centre de traitement et de réadaptation des toxicomanes à Sillamäe		150
Bulgarie (Fondation Internationale St Cyril et St Methodius) : accès à l'éducation des enfants Roms dans la municipalité de Nova Zagora	135	
Moldova (UNICEF) : création d'un centre de placement temporaire pour mère et enfant à Balti		78
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" (UNICEF) : création d'infrastructures de base liées à la santé, à l'éducation et à la formation professionnelle pour faciliter l'accès à l'éducation de la communauté Rom	74	
Programme conjoint CEB / Conseil de l'Europe Remboursement du solde non utilisé		(289)
Total	**1 023**	**1 279**

Encours des prêts et engagements de financement par pays avec bonification d'intérêts du CFS

En milliers d'euros

	Encours		Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2005
Hongrie	183 087	136 300	143 609	197 968
Croatie	160 257	142 813	26 301	49 137
Roumanie	91 360	53 800	176 040	77 400
Pologne	85 904	93 160		
République slovaque	28 771	30 000		
Bulgarie	9 931	9 269	12 747	13 675
Serbie	9 600		10 000	
Albanie	7 927	8 142	17 984	18 952
Lituanie	7 204	6 658	3 620	5 068
Bosnie-Herzégovine	6 146	4 182	17 265	8 000
Slovénie	5 419	6 168		
Moldova	2 000		4 000	6 000
Allemagne	256	383		
Total	**597 862**	**490 875**	**411 566**	**376 200**

Ces encours sont inclus dans le portefeuille de prêts de la Banque (Note D).

Note I - Provision pour risques et charges

La Banque a constitué, au titre des engagements sociaux postérieurs à l'emploi, les provisions pour risques et charges suivantes :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Provisions pour engagements de pension	43 678	38 424
Provisions pour autres avantages postérieurs à l'emploi	11 389	10 185
Total	**55 067**	**48 609**

La Banque administre un régime de pension. Elle assure également, au bénéfice des agents retraités, certaines prestations connexes (assurance maladie notamment). Le coût des prestations au titre des différents avantages sociaux des agents est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a eu lieu au 30 juin 2006 et a été projetée au 31 décembre 2006.

Régime de pension

La situation financière du régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(48 541)	(46 201)
Excédent / (déficit) actuariel	(48 541)	(46 201)
Stock de Gains / (Pertes) actuariels non reconnus	4 863	7 777
Provision au 31 décembre	**(43 678)**	**(38 424)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
Provision au 1er janvier	**(38 424)**	**(34 470)**
Coût des services rendus	(4 050)	(3 195)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(2 061)	(1 781)
Amortissement des écarts actuariels	(212)	
Charge comptable de l'exercice	(6 323)	(4 976)
Prestations versées	1 069	1 022
Provision au 31 décembre	**(43 678)**	**(38 424)**

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre du régime de pension figurent ci-dessous :

Informations diverses	2006	2005
Taux d'intérêt	4,75%	4,50%
Taux d'inflation	1,75%	1,75%
Taux de revalorisation de pension	1,75%	1,75%
Taux d'augmentation des traitements	5,00%	5,00%
Moyenne de vie active résiduelle des agents au 31 décembre	14	15

Engagements connexes au régime de pension

La situation financière des engagements connexes au régime de pension est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Situation financière du régime au 31 décembre		
Passif actuariel	(10 116)	(9 337)
Excédent / (déficit) actuariel	(10 116)	(9 337)
Stock de (Gains) / Pertes actuariels non reconnus	(1 273)	(848)
(Provision) / Créance au 31 décembre	**(11 389)**	**(10 185)**
Évolution de la provision au 31 décembre		
(Provision) / Créance au 1er janvier	**(10 185)**	**(8 832)**
Coût des services rendus	(930)	(988)
Charge financière liée à l'actualisation des engagements	(419)	(463)
Amortissement des écarts actuariels	49	
Charge comptable de l'exercice	(1 300)	(1 451)
Prestations versées	96	98
(Provision) / Créance au 31 décembre	**(11 389)**	**(10 185)**

Les hypothèses économiques relatives aux engagements connexes sont identiques à celles retenues dans le cadre du régime de pension. En outre, le taux d'augmentation des cotisations de la Banque est de 7,50% jusqu'en 2010 inclus et de 6,00% au-delà.

Note J - Capital souscrit

Le capital est composé de titres d'une valeur nominale de 1 000 euros. Chaque titre représente un droit de vote. Tous les États membres du Conseil de l'Europe ou d'autres États, sur autorisation du Conseil de direction, peuvent souscrire au capital. Cette souscription est acquise par l'acceptation du Statut de la Banque.

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Fraction non appelée	Capital appelé
Allemagne	549 692	489 000	60 692
France	549 692	489 000	60 692
Italie	549 692	489 000	60 692
Espagne	358 504	318 922	39 582
Turquie	233 077	207 344	25 733
Pays-Bas	119 338	106 161	13 177
Belgique	98 634	87 746	10 888
Grèce	98 634	87 746	10 888
Portugal	83 538	74 315	9 223
Suède	83 538	74 315	9 223
Pologne	76 988	68 488	8 500
Suisse	53 824	43 229	10 595
Danemark	53 823	47 879	5 944
Finlande	41 889	37 264	4 625
Norvège	41 889	37 264	4 625
Bulgarie	37 491	33 352	4 139
Roumanie	35 963	31 993	3 970
Irlande	28 998	25 797	3 201
Hongrie	26 884	23 916	2 968
République tchèque	25 833	22 981	2 852
Luxembourg	20 849	18 547	2 302
Serbie	15 511	13 799	1 712
Croatie	12 831	11 414	1 417
Chypre	11 934	10 617	1 317
République slovaque	11 380	10 123	1 257
Albanie	8 034	7 147	887
Lettonie	7 688	6 840	848
Estonie	7 637	6 794	843
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	7 637	6 794	843
Lituanie	7 556	6 722	834
Slovénie	7 380	6 565	815
Islande	6 089	5 417	672
Malte	6 089	5 417	672
Bosnie-Herzégovine	5 816	5 174	642
Moldova	3 294	2 930	364
Liechtenstein	2 921	2 374	547
Saint-Marin	2 921	2 478	443
Saint-Siège	82	58	24
Total 2006	**3 293 570**	**2 924 922**	**368 648**
Total 2005	**3 293 570**	**2 924 922**	**368 648**

Le capital souscrit, appelé, non versé et les réserves à recevoir, se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Membres	Capital	Réserves	Total
Irlande	800	2 475	3 275
Serbie	428	1 087	1 515
Bosnie-Herzégovine	161	407	568
Total	**1 389**	**3 969**	**5 358**

Le montant du résultat 2006 par titre du capital s'élève à 26,75 euros (26,88 euros pour 2005).

2.2 Notes relatives au compte de résultat

Préalable

Lors de l'établissement, au 31 décembre 2005, des premiers comptes annuels de la Banque selon les normes IFRS, la totalité de la charge des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (régime de pension, engagements connexes) a été comptabilisée dans les charges générales d'exploitation, sous la rubrique des charges de personnel (charges sociales et de pension). Il n'a pas été fait de distinction entre le coût des services rendus dans l'année, l'amortissement des écarts actuariels et le coût financier de ces avantages.

Afin de présenter une information plus homogène et en rapport avec les pratiques d'autres institutions financières, la Banque a scindé la charge entre le coût financier d'une part, et les charges de personnel (pour toutes les autres composantes de la charge) d'autre part.

Aussi la charge 2005 a été reclassée pour permettre la comparaison des données. Ainsi, le coût financier est enregistré dans "Autres intérêts et charges assimilés" (Note K). La charge de personnel est enregistrée, quant à elle, dans la rubrique "Charges générales d'exploitation" (Note M).

Un extrait du compte de résultat modifié est présenté ci-dessous :

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005 retraité	31/12/2005 publié
Autres intérêts et charges assimilées	(2 480)	(2 244)	
Marge d'intérêts	**115 404**	**114 117**	**116 361**
Produit net bancaire	**117 521**	**115 864**	**118 108**
Charges générales d'exploitation	(27 841)	(25 630)	(27 874)
Résultat brut d'exploitation	**88 089**	**88 539**	**88 539**
Coût du risque			
Résultat net	**88 089**	**88 539**	**88 539**

Note K - Marge d'intérêts

La Banque présente sous cette rubrique les produits et les charges selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée sous la rubrique "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (Note L).

Les produits et les charges d'intérêt sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Actifs financiers disponibles à la vente		
Opérations sur titres	46 823	40 370
Dérivés de couverture	(5 473)	(10 051)
Sous-total	**41 350**	**30 319**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	422 252	356 022
Autres créances	60 677	38 828
Dérivés de couverture	(56 831)	(95 064)
Sous-total	**426 098**	**299 786**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Opérations sur titres	89 473	84 038
Dérivés de couverture		
Sous-total	**89 473**	**84 038**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Emprunts	(1 149)	(1 224)
Comptes rémunérés	(4 985)	(3 856)
Dérivés de couverture	(1 371)	(444)
Sous-total	**(7 505)**	**(5 524)**
Dettes représentées par un titre		
Émissions	(624 334)	(581 951)
Dérivés de couverture	192 802	289 693
Sous-total	**(431 532)**	**(292 258)**
Autres intérêts et charges assimilés [1]	(2 480)	(2 244)
Marge d'intérêts	**115 404**	**114 117**

(1) Voir information détaillée dans le préalable aux notes relatives au compte de résultat.

Les intérêts sur prêts se rattachant à l'exercice se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	31/12/2006	31/12/2005
Espagne	70 181	48 689
Italie	44 147	32 364
Allemagne	41 559	48 242
Turquie	40 939	43 494
France	35 336	29 809
Pologne	31 235	26 037
Grèce	26 189	31 256
Finlande	19 841	13 888
Hongrie	19 793	12 648
Chypre	16 497	14 904
Portugal	15 379	11 608
Roumanie	10 533	6 731
Belgique	7 587	7 337
Croatie	7 202	6 277
Malte	5 565	5 747
Danemark	5 478	2 044
Norvège	5 347	2 695
Suède	4 670	2 686
Slovénie	2 516	1 774
Bulgarie	2 389	1 486
Lettonie	1 571	506
Irlande	1 397	1 077
République slovaque	1 300	988
Islande	1 129	706
Serbie	1 003	834
Lituanie	896	773
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	683	477
République tchèque	592	83
Albanie	426	46
Estonie	398	399
Bosnie-Herzégovine	325	303
Saint-Marin	108	114
Moldova	41	
Total	**422 252**	**356 022**

Note L - Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Cette rubrique recouvre les éléments de résultat liés aux instruments financiers dérivés de couverture de la Banque mais dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 ainsi que les résultats de change latents et réalisés. Les produits et charges d'intérêts de ces dérivés sont présentés dans la "marge d'intérêts" (Note K).

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Instruments financiers dérivés	2 267	1 364
Réévaluation des positions de change	(278)	212
Total	**1 989**	**1 576**

Note M - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Charges de Personnel		
Salaires et traitements	14 090	13 349
Charges sociales et de pension [1]	5 226	4 373
Autres charges générales d'exploitation	8 525	7 908
Total	**27 841**	**25 630**

(1) Voir l'information détaillée dans l'information préalable aux notes relatives au compte de résultat.

Au 31 décembre 2006, l'effectif de la Banque comptait 139 agents : 3 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneur) et 136 agents du cadre. Au 31 décembre 2005, 139 agents : 4 hors cadres élus (Gouverneur, Vice-Gouverneur Délégué et Vice-Gouverneurs) et 135 agents du cadre.

2.3 Notes complémentaires

Note N - Position de change

Les risques de change nets proviennent des marges sur opérations bancaires et plus accessoirement des charges générales d'exploitation. Des opérations sont effectuées sur le marché des changes afin de réduire ces risques.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2006**	**Position nette 2005**
Euro	15 882 363	5 806 308	(11 951 270)	(1 875 215)	(892 238)
Yen japonais	144 819	223 504	79 518	833	1 154
Dollar des États-Unis	1 661 211	10 171 016	8 510 414	609	1 014
Livre sterling	9 216	228 507	219 359	68	19
Franc suisse	68 439	128 384	60 001	56	(927)
Autres	466 422	1 674 751	1 208 484	155	173
Total	**18 232 470**	**18 232 470**	**(1 873 494)**	**(1 873 494)**	**(890 805)**

Note O - Position de liquidité

Le risque de liquidité exprime la situation prévisionnelle de trésorerie de la Banque.

Le tableau ci-dessous présente une analyse des actifs et des passifs, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date de clôture du bilan et la date contractuelle d'échéance des opérations.

Les actifs et les passifs pour lesquels il n'existe pas de date contractuelle d'échéance sont regroupés dans la colonne "Non défini".

La valorisation des instruments dérivés et des opérations sous-jacentes est classée dans la colonne " Non défini ". En effet, et à l'exception de l'inefficacité de couverture éventuelle, la symétrie de ces valorisations n'a pas d'impact dans la position de liquidité.

En milliers d'euros

	Non défini	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	**Total**
ACTIF							
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	47						47
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	158 217						158 217
Instruments financiers dérivés de couverture	815 775						815 775
Actifs financiers disponibles à la vente	4 543	4 977	70 326	252 146	906 625	810 587	2 049 204
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle	56 469	1 195 037	121 986	1 319 269	6 482 498	4 077 875	13 253 134
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		14 158	73 078	61 248	597 638	1 155 119	1 901 241
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 413						30 413
Comptes de régularisation et autres actifs	24 439						24 439
Total de l'actif	**1 089 903**	**1 214 172**	**265 390**	**1 632 663**	**7 986 761**	**6 043 581**	**18 232 470**
PASSIF							
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 039 517						2 039 517
Instruments financiers dérivés de couverture	559 418						559 418
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	451			37 521	32 332		70 304
Dettes représentées par un titre	10 674	802 208	423 945	1 471 503	6 655 394	4 256 744	13 620 468
Comptes de régularisation et passifs divers	44 491						44 491
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	70 410						70 410
Provisions pour risques et charges	55 067						55 067
Capitaux propres	1 772 795						1 772 795
Total du passif	**4 552 823**	**802 208**	**423 945**	**1 509 024**	**6 687 726**	**4 256 744**	**18 232 470**
Position de liquidité 2006	**(3 462 920)**	**411 964**	**(158 555)**	**123 639**	**1 299 035**	**1 786 837**	
Position de liquidité 2005	(2 479 823)	821 403	520 929	371 361	319 398	446 732	

Note P - Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les éléments d'informations mentionnés sont des estimations qui reposent sur des modèles de valorisation propre à la Banque.

Elles représentent une valeur instantanée au 31 décembre 2006 et 2005.

En milliers d'euros

	31/12/2006		31/12/2005	
	Valeur au bilan	***Prix de marché***	**Valeur au bilan**	***Prix de marché***
Actifs financiers				
Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	12 101 562	12 121 078	11 713 728	11 787 470
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 901 241	1 963 261	1 750 402	1 928 804
Passifs financiers				
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 304	70 235	79 084	78 820
Dettes représentées par un titre	13 620 468	13 144 357	13 724 837	13 395 784

Note Q - Notionnels des instruments financiers dérivés

En milliers d'euros

	31/12/2006	31/12/2005
Type d'instruments :		
Swaps de devises	14 086 608	12 823 034
Swaps de taux d'intérêt	4 861 324	5 022 894
Swaps de change	102 594	98 632
Total	**19 050 526**	**17 944 560**
Instruments de couverture admis par l'IAS 39 (1)	18 446 625	17 361 695
Instruments de couverture non admis par l'IAS 39 (2)	603 901	582 865
Total	**19 050 526**	**17 944 560**

(1) Voir détail Note A
(2) Voir détail Note B

Note R - Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités de financement de projets et de trésorerie, la CEB est exposée à trois différents types de risques : risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

1. Risque de crédit

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de défaillance d'une contrepartie. Le risque de crédit sur le portefeuille de prêts est mesuré à partir d'un système de notation. En application des Recommandations du Comité de Bâle, lorsqu'une contrepartie bénéficie de notations différentes, la seconde meilleure notation est retenue. En cas de garantie avec transfert de risque sur le garant, la CEB retient la notation de ce dernier. En l'absence de notation externe, une notation interne est appliquée.

Conformément aux meilleures pratiques bancaires internationales, le Département de la Gestion des Risques accorde une notation interne à toutes les contreparties en fonction d'analyses adaptées (sur site ou hors site).

Le système interne de notation des risques comporte plusieurs catégories, la catégorie 10 étant la meilleure et la catégorie 1 la plus faible en termes de risques. A chaque catégorie correspond une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation.

Portefeuille de prêts

En 2006, l'encours de prêts a augmenté de 4,2% par rapport à 2005 et a atteint € 11,96 milliards. Les encours notés *investment grade* représentent 93,6% du portefeuille total, contre 92,5% fin 2005. Le poids relatif des encours classés *below investment grade* est passé de 7,5%, en 2005, à 6,4%.

En ce qui concerne la répartition des risques par type de contrepartie en 2006, 52,5% des prêts ont été alloués à des institutions financières, 47,1% à des États ou à des administrations publiques et 0,4% à d'autres contreparties.

Rehaussements de crédit

A fin décembre 2006, le montant des rehaussements de crédit dans le portefeuille de prêts assurant un transfert de risque à 100% s'élève à € 2,1 milliards (contre € 1,8 milliard fin 2005), dont € 0,4 milliard de collatéraux et € 1,7 milliard de garanties.

Au 31 décembre 2006, l'impact global de ces rehaussements de crédit sur le profil des risques est illustré dans le tableau suivant :

Décembre 2006	Avant garantie	Après garantie	Variation
AAA/AA	49,6%	52,3%	5,5%
A/BBB	43,2%	41,3%	-4,6%
Below investment grade	7,2%	6,4%	-10,7%
Total	**100,0%**	**100,0%**	

Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : un portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et un portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente. La répartition par notation de l'encours de chacun de ces portefeuilles au 31 décembre 2006 est donnée dans le tableau suivant :

En millions d'euros

	AAA	AA	A	Total
Portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente	459,8	1 538,1	32,0	2 029,9
Portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 496,8	260,7	35,6	1 793,0
TOTAL	**1 956,6**	**1 798,8**	**67,6**	**3 822,9**

Chiffres en valeur nominale

Produits dérivés

La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir ses risques d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts, des actifs disponibles à la vente, d'émissions et d'emprunts.

Les opérations sur produits dérivés requièrent dans tous les cas, au préalable, une autorisation d'engagement sur la contrepartie émettrice accordée par le Comité des Risques et la signature d'un contrat-cadre (par exemple le contrat *ISDA Master Agreement*). Pour les opérations au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA *(Credit Support Annex)* avec la CEB.

L'ensemble des opérations de swap est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de pouvoir procéder aux appels de marge si nécessaire.

Fin 2006, la quasi-totalité de la valeur notionnelle de l'encours des produits dérivés est collatéralisée.

Grands risques

Un grand risque s'entend comme une exposition globale vis-à-vis d'une contrepartie (ou d'un groupe de contreparties) dépassant 10% des capitaux propres. La CEB retient ici comme définition des capitaux propres le capital appelé, les réserves et les bénéfices majorés du capital non appelé des seuls pays actionnaires notés AAA ou AA (selon Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings).

Conformément aux Recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie (ou groupe de contreparties) ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres (selon la définition ci-dessus) et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% de ces mêmes capitaux propres.

Fin 2006, aucune contrepartie n'excède la limite de 25% des capitaux propres de la CEB et seules quatre contreparties dépassent 10%. Le total de l'encours sur ces quatre contreparties atteint € 2,1 milliards, soit 53,3% des capitaux propres de la CEB, pour une limite de 800%.

2. Risque de marché

Risque de taux d'intérêt et risque de change

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt et des taux de change.

La stratégie adoptée par les organes de direction en matière de risque de taux d'intérêt repose sur une politique de couverture systématique des positions permettant de réduire au minimum le risque de taux.

Afin de se prémunir contre les risques de taux d'intérêt et de change sur ses opérations de prêts et d'emprunts, la Banque a recours aux produits dérivés. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant aucune activité de *trading*, il n'y a pas de risque de crédit nécessitant l'adossement d'une partie des fonds propres, conformément aux Recommandations du Comité de Bâle.

En conclusion, le risque de taux d'intérêt dans le bilan de la Banque se trouve limité au montant du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, lequel est adossé aux éléments suivants :

- capitaux propres disponibles
- provisions pour avantages postérieurs à l'emploi
- Compte Fiduciaire Sélectif.

En matière de risque de change, la stratégie de la Banque est de n'avoir aucune position et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position ouverte nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million. Au 31 décembre 2006, la position ouverte nette est proche de zéro.

Risque de liquidité

La situation de liquidité prévisionnelle fait l'objet d'un reporting hebdomadaire soumis au Comité de Direction Financière. Elle est complétée par des *stress tests* présentés au Comité ALM intégrant des hypothèses de défaillance des emprunteurs.

3. Risque opérationnel

Le risque opérationnel représente le risque de pertes directes ou indirectes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de structures, de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs.

En choisissant de se placer délibérément dans le cadre des Recommandations du Comité de Bâle, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à disposer des mesures de prévention adaptées. La méthode de l'indicateur de base *(BIA - Basic Indicator Approach)* est retenue pour calculer la charge des risques opérationnels sur les fonds propres de la Banque, soit € 17,4 millions au 31 décembre 2006.

4. Ratios prudentiels

4.1 Ratio d'emploi des fonds propres

$$\text{Ratio d'emploi des fonds propres} = \frac{\text{Portefeuille de prêts pondéré}}{\text{Capital}}$$

- *Portefeuille de prêts pondéré : ∑ [(Capital + Intérêts) * Probabilité Défaut[1]]*
- *Capital utilisable : capital versé, réserves.*

La limite absolue du ratio d'emploi des fonds propres est fixée à 100%.

A fin 2006, ce ratio s'élevait à 14,9% par rapport à 17,0% à fin 2005.

(1) Au début 2006, les tables de probabilités de défaut ont été mises à jour :
- Standard & Poor's pour les probabilités de défaut jusqu'à 15 ans comme détaillé dans la table N.R. - Removed Cumulative Average Default Rates 1981-2005 (%), page 17 du document "Annual 2005 - Global Corporate Default study and rating transition".
- Moody's pour les probabilités de défaut au-delà de 15 ans comme détaillé dans "Exhibit 34 - Average Cumulative Issuer - Weighted Corporate Default Rates by Whole Letter Rating, 1970-2005", page 33 du document "Default & Recovery Rates of Corporate Bonds Issuer ; 1920-2005".

4.2 Risk Asset Coverage Ratio

$$\textit{Risk Asset Coverage Ratio} = \frac{\textbf{Portefeuille de prêts noté } \textbf{\textit{Below Investment Grade}}}{\textbf{Capital solide}}$$

- *Capital solide : Capital utilisable + Capital (AAA/AA) non appelé*

Ce ratio constitue une limite supplémentaire à la croissance de l'encours de prêts, pour sa partie notée *Below Investment Grade.*

Le plafond est fixé à 66% soit € 2,7 milliards.
A fin 2006, ce ratio s'élevait à 19,1%, contre 21,8% à fin 2005.

4.3 Ratio de liquidité renforcé

Ce ratio est déterminé en faisant le rapport entre :

- au numérateur, la trésorerie disponible de la Banque, soit les dépôts bancaires, les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois et
- au dénominateur, le besoin de liquidité, soit le stock de projets, le besoin de liquidité à horizon de 3 ans y compris le besoin supplémentaire lié au risque de défaut sur le portefeuille de prêts sur le même horizon de 3 ans.

La trésorerie de la Banque ne doit pas être inférieure à 50% du besoin net de liquidité à 3 ans.

A fin 2006, le ratio de liquidité renforcé était de 1,08 par rapport à 0,76 en 2005.

4.4 Ratio d'endettement

Ce ratio est déterminé en divisant la dette totale par le montant des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves, résultat). Compte tenu des fonds propres à fin 2006, le plafond d'endettement autorisé est de € 18,8 milliards, soit une marge de manœuvre de € 3,6 milliards ou 19,1% du plafond autorisé.

Le ratio ressort à 3,24 fin 2006, stable par rapport à 2005. La limite est de 4.

4.5 Ratio de portefeuille

Ce ratio est déterminé en divisant l'encours des opérations de trésorerie par le montant des fonds propres au sens large (capital souscrit, réserves, résultat). L'encours des opérations de trésorerie est défini par la somme de l'encours des portefeuilles d'actifs financiers (actifs détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des opérations de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, "repos").

Compte tenu des fonds propres à fin 2006, le plafond du portefeuille est de € 9,4 milliards, soit une marge de manœuvre de € 4,4 milliards ou 46,8% du plafond autorisé.

Le ratio ressort à 1,06 fin 2006, stable par rapport à 2005. La limite a été portée à 2 suite à l'approbation par le Conseil d'administration en septembre 2006.

Note S - Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

Aucun événement important postérieur à la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 21 février 2007, et appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

PRICEWATERHOUSECOOPERS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
Téléphone 01 56 57 58 59
Fax 01 56 57 58 60

RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2006

Aux Membres du Conseil d'Administration et du Conseil de Direction
Banque de Développement du Conseil de l'Europe
55, Avenue Kléber
75116 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil de Direction, nous avons audité les états financiers de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces états financiers comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et les notes annexes incluant un résumé des principales méthodes comptables ainsi que des notes explicatives.

Le Gouverneur est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2006. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en œuvre et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou à d'erreurs, le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA) Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris – Ile-de-France • Strasbourg – Alsace • Lille – Nord-Pas-de-Calais • Lorraine • Lyon – Rhône-Alpes • Provence – Côte d'Azur – Corse • Pays de Loire • Rouen – Normandie • Toulouse – Midi-Pyrénées.
Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Bureaux : Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Mulhouse, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Rouen, Sophia Antipolis, Strasbourg, Toulouse.
Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. RCS Nanterre B 672 006 483 – code APE 741 C – TVA n° FR 76 672 006 483
Siret 672 006 483 00362 – Siège social : 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine cedex.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures visant à recueillir des éléments probants relatifs aux montants et informations contenues dans les états financiers. Le choix de ces procédures relève de la responsabilité de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues ainsi que le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers pris dans leur ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe au 31 décembre 2006, ainsi que de la performance financière de ses opérations et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Neuilly-sur-Seine, le 22 février 2007

PricewaterhouseCoopers Audit

Dominique Paul

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RÉSULTAT AINSI QUE SUR LES NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS POUR 2006

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et à l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à plusieurs reprises à Paris en 2006, ainsi que du 19 au 23 février 2007, pour examiner le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux États financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Sur la base de la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par sa décision prise à sa réunion du 10 décembre 2004, à la suite de la recommandation du Conseil d'administration, et sur la base des conclusions adoptées par le Comité de surveillance les années précédentes, l'Auditeur externe, PricewaterhouseCoopers (Paris) a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'audit de la CEB pour l'exercice 2006 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les Directeurs et le Personnel de la Banque concerné
- en examinant les documents comptables de la Banque pour l'exercice 2006, comprenant le bilan au 31 décembre 2006, le compte de résultat et les Notes annexes aux États financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la Banque et signés par le Gouverneur le 21 février 2007
- en consultant le Département d'audit interne et en examinant ses rapports
- en consultant l'Auditeur externe de la Banque et en examinant son rapport préliminaire et son rapport détaillé pour l'exercice 2006
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 22 février 2007
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications utiles qu'il a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les Directeurs et le Personnel concerné.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des renseignements mis à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux États financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement et honnêtement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2006, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS *(International Financial Reporting Standards)* édictées par l'Union européenne.

Paris, le 23 février 2007

Christina SIMEONOVA
René H. MELLIGER
Aunus SALMI

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 246E RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CEB

Résolution 1500 (2007) **CA/PV 246 (2007)**

Paris, le 14 mars 2007

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 2 du Statut de la Banque,
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006,
Ayant pris acte du rapport de l'audit externe au 22 février 2007,
Ayant pris acte du rapport du Comité de surveillance au 23 février 2007,
Ayant pris acte de la Note du Gouverneur du 26 février 2007,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006
2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2006,
3. décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2006 (+ € 88 089 384) comme suit :

 - € 82 089 384 à la Réserve générale
 - € 6 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 185E RÉUNION DU CONSEIL DE DIRECTION DE LA CEB

Résolution 366 (2007) **CD/PV 185 (2007)**

Paris, le 30 mars 2007

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, chiffre 1, litt. e du Statut de la Banque,
Vu le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2006,
Vu la certification de l'auditeur externe du 22 février 2007,
Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :
- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2006
- le rapport du rapport du Comité de surveillance au 24 février 2007
Vu la Résolution 1 500 (2007) du Conseil d'administration
Ayant entendu le Comité de surveillance

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2006
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2006 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1 500 (2007) du Conseil d'administration du 14 mars 2007 par lequel le Conseil d'administration a affecté le bénéfice net de 2006, de € 88 089 384 comme suit :

 - € 82 089 384 à la Réserve générale
 - € 6 000 000 à titre de dividende social destiné à subventionner le Compte Fiduciaire Sélectif.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2006
APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT

En milliers d'euros

Actif	31/12/2006	31/12/2005
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	47	65
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	158 217	384 778
Instruments dérivés de couverture	815 775	868 587
Actifs financiers disponibles à la vente	2 049 204	1 168 179
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		
Prêts	12 101 562	11 713 728
Autres créances	1 151 572	1 734 690
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 901 241	1 750 402
Immobilisations corporelles et incorporelles	30 413	29 251
Comptes de régularisation et actifs divers	24 439	25 164
Total de l'actif	**18 232 470**	**17 674 844**

Passif		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 039 517	1 278 289
Instruments dérivés de couverture	559 418	630 997
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	70 304	79 084
Dettes représentées par un titre	13 620 468	13 724 837
Comptes de régularisation et passifs divers	44 491	155 056
Compte Fiduciaire Sélectif (CFS)	76 410	72 740
Provisions pour risques et charges	55 067	48 609
Total dettes	**16 465 675**	**15 989 612**
Capital		
Souscrit	3 293 570	3 293 570
Non appelé	(2 924 922)	(2 924 922)
Appelé	368 648	368 648
Réserve générale	1 398 448	1 316 359
Gains ou pertes latents ou différés	(301)	225
Total capitaux propres	**1 766 795**	**1 685 232**
Total du passif	**18 232 470**	**17 674 844**

NOTES AU LECTEUR

Dénomination :
La Banque a existé, depuis sa création en 1956, sous trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB - Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres :
Au 31 décembre 2006, la Banque comptait 38 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie. La Géorgie a adhéré le 10 janvier 2007, devenant ainsi le 39e membre. Un contrat d'association a lié l'ex-Yougoslavie à la Banque comme membre Associé, de 1986 à 1991.

Statut :
Le premier Statut a été adopté par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956, par la Résolution (56)9. Un nouveau Statut, adopté par le Comité des Ministres le 16 juin 1993, par la Résolution (93)22, est entré en vigueur le 18 mars 1997, après ratification par tous les États membres.

Pays du groupe cible (définis par le Plan de Développement 2005-2009 de la CEB) :
Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Hongrie, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé :
Projet présenté au Conseil d'administration et qui a reçu son accord pour le financement.

Prêt décaissé :
Prêt effectivement versé à l'emprunteur.

Tranches de prêt :
Le financement est versé en plusieurs fois, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagements de financement :
Montant total des contrats-cadres signés, et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte Fiduciaire Sélectif (CFS) :
Compte spécial créé en 1995 pour octroyer des bonifications d'intérêts en faveur de projets relevant des objectifs hautement prioritaires de la CEB et dans les pays en transition. Il est alimenté par des prélèvements sur les profits de la Banque, et par des contributions volontaires des États membres. Ce compte peut également être utilisé pour des dons, accordés par le Conseil d'administration.

Encours :
Montant des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit :
Titres de participation émis par la CEB, auxquels les membres ont souscrit.

Capital appelé :
Total du capital versé et du capital à verser.

Capital non appelé :
Différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Photos : couverture et pages intérieures p. 1, 16-39 et 53, SIPA/LETHTIKUVA OY - autres photos, Photothèque CEB - Créations Philippe Toumire - Impression Soregraph